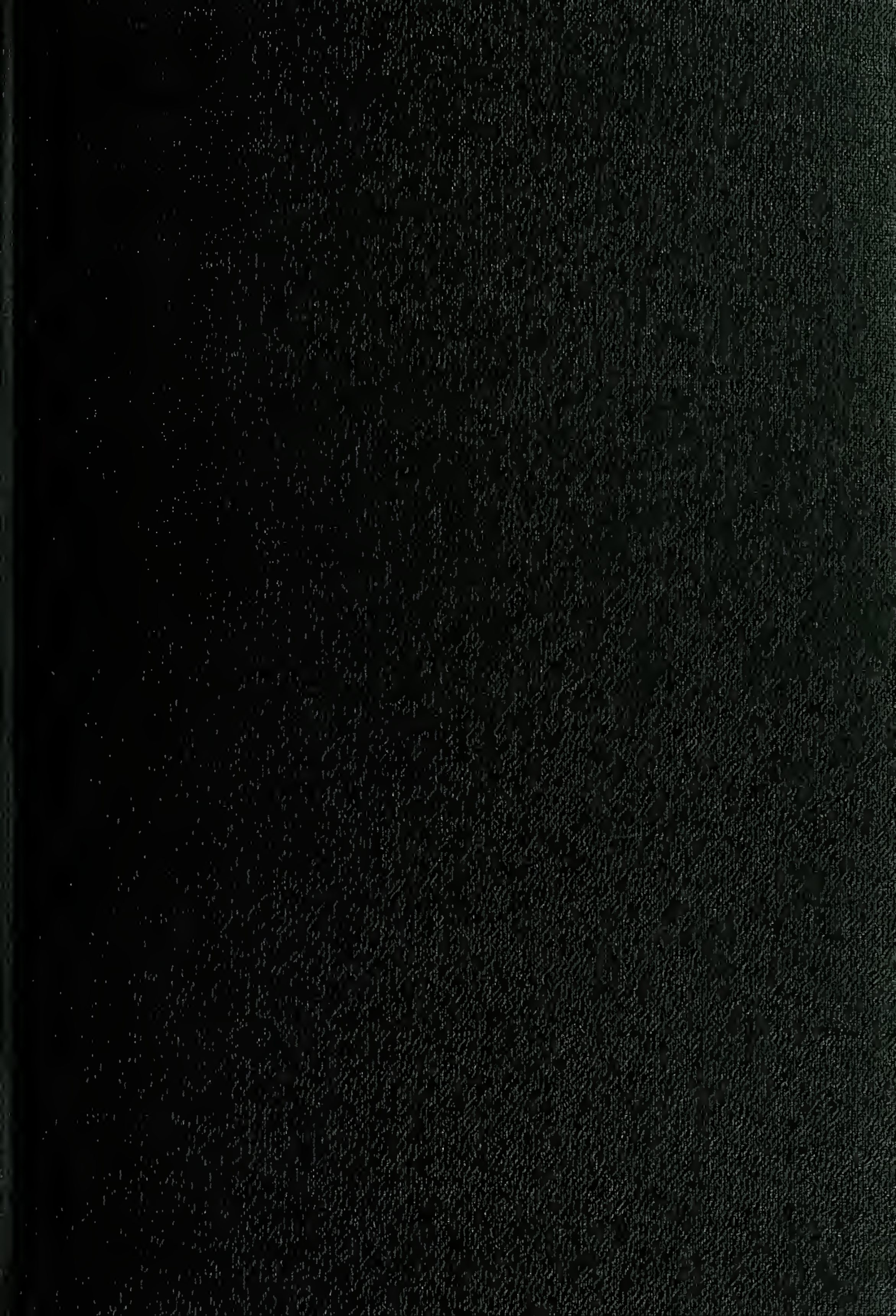
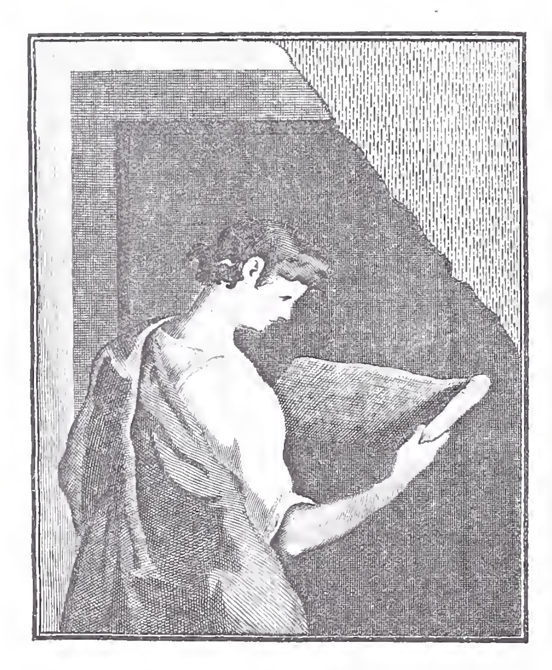




Somers Clarke

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1908

FASCICULE VINGT-CINQUIÈME

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 10 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1909

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU COMITÉ

ET RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

For the London Library

COMITÉ DE CONSERVATION
DES
MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1908

FASCICULE VINGT-CINQUIÈME

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 10 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1909

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

Mohamed Zeki pacha (el-Kebir), de 1882 à 1887, décédé.
Sabet pacha, en 1887, décédé.
Osman Ghâleb pacha, de 1887 à 1888.
Raouf pacha, en 1888, décédé.
Mohamed Hamdi pacha, de 1888 à 1889, décédé.
Ali Riza pacha, de 1889 à 1891, décédé.
Mohamed Zeki pacha, en 1892, décédé.
Mohamed Faïzi pacha, de 1893 à 1900.
Abd el-Halim Assem pacha, de 1900 à 1906 (voir membres honoraires).
Adli Yeghen pacha, de 1906 à 1907.
Hussein Ruchdi pacha, de 1907 à 1908.

ANCIENS VICE-PRÉSIDENTS :

Mohamed Ata bey, en 1893.
Mohamed Serour pacha, de 1893 à 1908.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
J. Franz pacha	1881	A quitté l'Égypte.
Mahmoud Sâmi pacha	1881	Décédé.
Mahmoud el-Falaki bey	1881	Décédé.
Rogers bey	1881	Décédé.
Mohamed Izzat bey	1881	Démissionnaire.
Yacoub Sabri effendi	1881	Démissionnaire.
Amb. Baudry, membre honoraire en 1896	1881	Décédé.
Ali Fahmy effendi	1881	Démissionnaire.
Tigrane Abro pacha	1881	Décédé.
Hussein Fahmy pacha	1882	Décédé.
Ismaïl el-Falaki pacha	1882	Décédé.
Bourgoin	1882	Décédé.
Ali Moubarek pacha	1882	Décédé.

Pierre Grand pacha	1882	Voir mem. hon.
Kadri pacha	1884	Décédé.
Mohamed Chàker pacha	1884	Décédé.
Col. Scott Moncrieff	1884	Décédé.
J. Barois	1887	Voir mem. hon.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Décédé.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grébaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	Décédé.
Moustafa Sadik bey	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	Décédé.
Professeur Adler (membre honoraire)	1890	Décédé.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
De Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Sir William Garstin	1893	Voir mem. hon.
Ahmed Sabri bey	1894	Décédé.
Skandar Aziz effendi	1894	Démissionnaire.
Mohamed Beiram bey	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Nakhla Youssef el-Barâti bey	1896	Décédé.
Abd el-Hamid Faouzi effendi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	Décédé.
A. Battigelli	1897	Décédé.
A. Manescalco bey	1897	A quitté l'Égypte.
Dr G. Botti (membre correspondant)	1899	Décédé.

LE COMITÉ À LA FIN DE 1907.

PRÉSIDENT :

Khalil Hamdi Hamàda pacha, Directeur général de l'Administration des Wakfs (1908).

MEMBRES RÉSIDENTS :

Moustapha Fehmy pacha, ex-Président du Conseil des Ministres (1881).

Yacoub Artin pacha, ex-Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique (1882).

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité et Conservateur du Musée arabe (1888).

Hussein Fakhry pacha, ex-Ministre des Travaux publics (1889).

Saber Sabri pacha, ex-Ingénieur en chef de l'Administration générale des Wakfs (1893).

Hanna Bakhoum bey, ex-Inspecteur en chef des Greffes des Tribunaux indigènes au Ministère de la Justice (1896).

Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale (1897).

J. Zarb bey, Chef du service des Bâtiments, à l'Administration des Chemins de fer de l'État (1898).

G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées égyptiens (1899).

O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la Caisse de la Dette publique (1900).

Ibrahim Naguib pacha, ex-Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur (1900).

P. Casanova, Directeur adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (1900).

Ali Bahgat bey, Conservateur adjoint du Musée arabe (1900).

A. Boinet pacha, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics (1904).

M. H. Simaïka bey, ex-Contrôleur-délégué de la Comptabilité des Chemins de fer de l'État (1906).

Mahmoud Fahmy bey, Ingénieur en chef de l'Administration générale des Wakfs (1907).

A. L. Webb, Conseiller du Ministère des Travaux publics (1905).

MEMBRES HONORAIRES :

Stanley Lane-Poole, Professeur au « Saint Trinity College », à Dublin (1890).

Pierre Grand pacha, à Vichy (France) (1897).

Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche) (1900).

Somers Clarke, Architecte, à Londres (1901).

Abd el-Halim Assem pacha, au Caire (1906).

Max van Berchem, Professeur à l'Université de Genève (1907).

J. Barois, à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), France (1905).

Sir William Garstin, à Londres (1908).

MEMBRE CORRESPONDANT :

Arthur Rhôné, Homme de lettres, à Paris (1890).

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU COMITÉ.

RAPPORTS
DE LA SECTION TECHNIQUE.

ANNÉE 1908.

PROCÈS-VERBAL N° 157.

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 4 février 1908, à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Hussein Ruchdi pacha, président,
Yacoub Artin pacha,
A. Boinet pacha,
Hussein Fakhry pacha,
Ibrahim Naguib pacha;
MM. J. Barois,
P. Casanova,
Mahmoud Fahmi bey,
M. Herz bey,
O. de Mohl,
Dr B. Moritz,
M. H. Simaïka bey.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II

Herz bey expose qu'il a préparé les matériaux d'un fascicule traitant de la mosquée de l'émir Gânem el-Bahlaouân, conformément à la décision du Comité (voir procès-verbal n° 147).

Dans un court avant-propos, Herz bey explique que cette publication inaugurera une série de travaux du même genre. Il espère, en répondant ainsi aux vœux d'Artin pacha, d'Ibrahim Naguib pacha et de Boinet pacha, qui l'ont vivement encouragé dans cette voie nouvelle, rencontrer l'approbation de tout le Comité, ainsi que celle du public qui s'intéresse aux monuments de l'Art arabe.

Le Comité décide l'impression de l'ouvrage.

Artin pacha et M. Casanova promettent de préparer chacun un fascicule sur une mosquée à leur choix.

III

M. P. Casanova désire connaître l'état de la question de la plaque de marbre qui existait sur la porte d'entrée de la mosquée el-Kaboua.

Herz bey fournira les renseignements demandés dans la prochaine séance du Comité.

IV

M. Parodi, chimiste particulier de S. A. le Khédive, offre au Comité, pour le Musée, des fragments de poterie de l'époque du moyen âge, ainsi qu'un vase en grès déformé pendant la cuisson. Un de ces morceaux de poterie est très intéressant par l'inscription qu'il porte du nom de la localité Miniet el-Soudan (منيه السودان).

Le Comité remercie.

V

Le Comité décide que jusqu'à nouvel ordre ses séances auront lieu à 5 heures de l'après-midi.

Le Secrétaire,
Signé A. Boinet.

Le Président,
Signé H. Ruchdi.

Les Membres,
Signé H. Fakhry, A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 158.

(Voir les rapports nos 381 et 382 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 3 mars 1908, à 5 heures de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Hussein Ruchdi pacha, président,
Yacoub Artin pacha,
A. Boinet pacha,
Hussein Fakhry pacha,
Saber Sabri pacha;

MM. Ali Bahgat bey,
J. Barois,
P. Casanova,
Mahmoud Fahmi bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
M. H. Simaïka bey,
J. Zarb bey.

M. O. de Mohl et Herz bey s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II

Les rapports de la Section technique nos 381 et 382 sont approuvés sans observations.

III

Le Comité est informé que Mohamed Serour bey, sous-directeur de l'Administration générale des Wakfs, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il est décidé qu'une lettre de remerciements sera adressée à Mohamed Serour bey, pour l'intérêt qu'il a pris aux travaux du Comité, en le présidant pendant l'absence du directeur général des Wakfs.

IV

M. Casanova donne lecture d'une brève notice qu'il a rédigée au sujet du nom de Miniet el-Soudan que porte un des fragments de poterie offerts au Musée par M. Parodi (voir procès-verbal n° 157).

« L'historien des monastères de l'Égypte, Abou Salih, qui écrivait à l'époque des premiers sultans ayyoubites [1], nous dit que Miniet el-Soudan est même chose qu'el-Adawieh, aujourd'hui Deir el-Adawieh, petit village un peu au nord de Tourah et au sud de Deir el-Tin [2].

« Or, le même auteur nous signale « à el-Adawieh des carrières d'argile « jaune dont on faisait des pots », وبالعدويه مقاطع الطين الاصفر الذى يعمل منه الخزف [3].

« Le vase que M. Parodi nous a généreusement donné est donc un des pots fabriqués à el-Adawieh avec l'argile jaune dont parle Abou Salih.

« J'ajouterai qu'en 1798, les Français notèrent que les potiers du Caire se servaient d'une argile, *tin*, qu'ils tiraient d'une plaine voisine contiguë à la vallée de l'Égarement (wadi at-tih) près de Bassatyn et de Deir el-Tin, ce dernier village tirant son nom de cette particularité [4].

« Comme el-Adawieh est voisin de ces deux villages, il est évident qu'il s'agit de la même argile qui, si je ne me trompe pas, est aujourd'hui épuisée ou du moins abandonnée.

« Le nom de Miniet el-Soudan nous est conservé encore par Edrisi [5], mais ne se retrouve chez aucun des auteurs postérieurs. Il est probable que peu après l'époque d'Abou Salih, c'est-à-dire dans le courant du XIIIe siècle de l'ère chrétienne (VIIe siècle de l'hégire), ce nom a dû laisser peu à peu la place à celui d'el-Adawieh.

(1) Publié et traduit par M. Evetts.

(2) Boinet bey, *Dict. géographique de l'Égypte*, Caire, 1899, p. 166.

(3) F° 46 *b*; cf. même phrase, f° 41 *b*.

(4) *Description de l'Égypte*, éd. Pancoucke, t. XVIII, 2e partie, p. 395; cf. *ibid.*, p. 414.

(5) Abou Salih, traduction, p. 136, note 4 (de M. Butler).

« On peut en conclure que le vase en question est, au plus tard, du XIIIe siècle. »

Le Comité exprime ses remerciements à M. Casanova pour sa savante communication qui élucide un point intéressant de la géographie du pays et apporte une contribution nouvelle à l'étude des anciens centres de l'industrie des poteries en Égypte.

V

Ali Bahgat bey, de retour du Hedjaz (voir procès-verbal n° 156), dépose au bureau les divers objets suivants qu'il a rapportés de son voyage :

1° Un *moudd* (mesure de capacité) en cuivre jaune offert pour le Musée, par le Chérif Mansour, fils de Moussa'id, fils de Mas'oud et petit-fils de Masrour, ancien Chérif de la Mecque.

Ce *moudd* porte une inscription arabe, en naskhi, qui fait remonter sa fabrication à l'année 1285 (1868 de J.-C.) et énumère les types qui lui servirent de modèle en remontant jusqu'au *moudd* de Zâid ibn Thâbit, compagnon du Prophète. On relève dans cette inscription le passage suivant : « Ce *moudd* a été fabriqué sur l'ordre du cheikh Al-Halaouani non seulement pour obtenir pour sa fabrication la bénédiction d'Allah, mais surtout pour suivre les traditions du Prophète ». Celui-ci réglait en effet sa nourriture, la quantité d'eau nécessaire à ses ablutions et à son bain et enfin il distribuait l'aumône de la rupture du jeûne, d'après son *moudd*.

Bien que cet objet d'une époque peu éloignée n'ait en lui-même aucune valeur archéologique, il présente cependant un intérêt tout particulier en ce sens qu'il constitue un précieux élément d'appréciation pour déterminer la capacité de cette mesure qui a été jusqu'à présent le sujet de controverses de la part des jurisconsultes musulmans.

2° Un *moudd* et un *sa'* (petite mesure de capacité) en bois offerts par un marchand de céréales de la Mecque.

Ces deux objets ont aussi leur intérêt parce qu'ils portent l'empreinte des cachets des contrôleurs du marché et les dates du contrôle dont les plus anciens remontent à environ cinquante ans.

Ali Bahgat bey présente en outre les objets suivants qu'il a achetés pour le Musée sur le crédit de L. E. 100 qui avait été mis à sa disposition;

1° Deux mesures en bois, un *moudd* et un *sa'* achetés à Djeddah pour servir de comparaison avec ceux de la Mecque, L. E. 0,200 mill.;

2° Deux encensoirs en cuivre jaune, L. E. 8;

L'un porte une inscription en naskhi mamlouk qui se traduit comme suit: « Ce *mabkhara* béni a été fabriqué sur l'ordre de notre seigneur le sultan el-Malik el-Zâhir Mohamed » (1438-1453).

A relever le mot *mabkhara* qui nous fixe sur la destination de l'objet.

L'autre porte les titres d'un émir du sultan el-Nâsser très probablement fils de Kalaoun.

3° Un plateau et un support de vase avec des inscriptions presque analogues, L. E. 5;

4° Un porte-monnaie en cuivre avec applique en argent portant au milieu un cachet gravé en creux sur de la cornaline, au nom de Ahmed Ali Khan fils de Abd el-Rached Khan, année 1299 (1881), L. E. 2;

5° Un couteau, travail du Yémen, L. E. 1,200 mill.

Le Comité remercie vivement Ali Bahgat bey pour les intéressantes acquisitions qu'il a faites pour le Musée arabe au cours de son séjour à la Mecque et il exprime sa reconnaissance aux zélés donateurs, le Chérif Mansour et le marchand de céréales de la Mecque pour les objets précieusement instructifs qu'ils ont offerts au Musée.

VI

M. Magdi bey, conseiller à la Cour d'appel indigène, offre au Musée deux cadenas anciens en fer dont un avec sa clef.

Le Comité remercie.

VII

Le Comité est informé que la plaque à inscription de la mosquée el-Kaboua, au sujet de laquelle M. Casanova avait demandé des renseignements, lors de la dernière séance, a été déposée au Musée le 12 août dernier.

VIII

Au sujet de la réglementation de l'exportation des objets historiques et archéologiques de l'Art arabe, le Ministère des Finances, à qui a été communiquée la décision du 379e rapport, informe le Comité, par sa lettre du 8 février écoulé, n° 385, que le Contentieux de l'État ne croit pas nécessaire de promulguer un arrêté pour rendre appliquables, par la direction du Musée arabe, les mesures adoptées par le Service des Antiquités égyptiennes. Toutefois, le Contentieux appelle l'attention sur les difficultés spéciales que pourrait soulever l'application de ces mesures aux produits de l'Art arabe : à quelle date exactement doit s'arrêter la période historique et archéologique de cet art, et, en conséquence, à quels objets se bornera le contrôle du Gouvernement?

Devant cet avis du Contentieux, le Ministère prie le Comité de lui dire comment il entend définir les objets dont il désire surveiller et réglementer l'exportation.

Renvoyé à la Section technique pour examen de la question.

IX

Artin pacha présente un poids en verre d'une once portant le nom du khalife Yazid.

Le Comité en décide l'achat moyennant la somme de L. E. 4.

Artin pacha propose ensuite d'acheter à MM. Kalebdjian frères un lot de faïences et de bronzes, pour L. E. 620.

Après une longue discussion entre les membres au sujet du mérite de ce lot, l'achat est décidé en principe, sous condition toutefois d'une notable réduction sur le prix qu'Ali Bahgat bey est chargé de discuter avec le vendeur.

X

Sur la demande de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, tendant à obtenir le service des bulletins, en échange de ses mémoires, le Comité décide d'accepter cet échange.

XI

Ouvrages offerts au Comité :

Archivos Bibliotecas y Museos :

Revista, année X, septembre et octobre 1907.

Service des Antiquités de l'Égypte :

Annales, t. VIII, fasc. II.

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 44001-44102, *Miroirs*, par M. Georges Bénédite.

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 5218-6000 et 12001-12527, *Amulets*, par M. G. A. Reisner.

A report on the Antiquities of Lower Nubia (the first Cataract to the Sudan Frontier) and their condition, in 1906-1907, by Arthur E. P. Weigall.

Société nationale des Antiquaires de France :

Bulletin, 2e trimestre 1907, publication trimestrielle.

Société khédiviale de Géographie :

Bulletin, 7e série, no 1.

Mémoires et documents, publication trimestrielle, fascicule supplémentaire.

M. Albert Geiss :

Histoire de l'Imprimerie en Égypte (1re partie).

K. K. Zentral-Kommission für Erforschung und Erhaltung der Kunst- und Historischen Denkmale :

Mitteilungen, Band VI, nos 7-10, Juli-October 1907.

Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa :

Revista, novembre-décembre 1907, année XI, no 54, vol. VI.

Archæological Survey of India :

Progress Report of Western Circle for the year ending 31st March 1907.
Progress Report of Northern Circle for 1906-1907.
Progress Report of Eastern Circle for 1906-1907.
Progress Report of Frontier Circle for 1906-1907.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé A. Boinet.

Pour le Président,
Signé Y. Artin.

Les Membres,
Signé H. Fakhry, G. Maspero.

381e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 158.)

Le Caire, le 4 février 1908.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois,
A. Boinet pacha,
P. Casanova,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
2° Mosquée du sultan Cha'bân (شعبان), à châra el-Tabâneh;
3° Deir el-Abiad (دير الابيض), couvent copte, à Sohâg;
4° Mur de la ville;
5° Expropriations;
6° Achat de schiste vert;
7° Ouvrage sur les monuments coptes.

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique, après examen, approuve les devis et contrats des travaux suivants inscrits au budget du Comité de 1908 et recommande leur mise en adjudication :

1° Tombeau Kalaoun :

a) Réparation des menuiseries des frises en bois; rétablissement des épigraphes en carton-pierre, leur peinture; nettoiement des colonnes; dorure des chapiteaux; confection d'un nouveau cénotaphe, L. E. 1000.

b) Maçonnerie dans la façade et dans la porte située dans le corridor;

crépis; enlèvement des crépis anciens et nouveaux; décoration en plâtre dans le salin du vestibule du mausolée; vitraux, travaux en marbre et nettoiement des colonnes, L. E. 400.

2° Mosquée Aksonkor : maçonnerie; menuiserie; dallage, L. E. 350.

3° Mosquée du sultan Chaʿbân :

a) Maçonnerie; dallage; réparation de l'ancien plafond sud; pose d'une grille devant l'abreuvoir, L. E. 410.

b) Réparation des vantaux des fenêtres qui donnent sur le liouân est, L. E. 140.

4° Mosquée Khochkadam :

a) Maçonnerie; nouvel escalier; dallage en pierre de Maʿsâra; crépis; couverture de l'espace entre les deux murs est de la mosquée, L. E. 320.

b) Réparation de la machrabieh du liouân sud et confection d'une parcelle de machrabieh pour le liouân nord, L. E. 130.

5° Mosquée el-Kourdi : maçonnerie; chemin creux devant la porte principale; monture des volets de fenêtres; vitraux en plâtre et vitres coloriées, L. E. 120.

6° Mausolée du sultan el-Ghouri : réparation des mosaïques des baies de fenêtres du tombeau ainsi que du dallage, L. E. 200.

7° Tombeau du sultan el-Nâsser : toiture protectrice sur la salle du tombeau, L. E. 200.

8° Mosquée Arghoun Châh el-Ismâîli : restauration du minbar, L. E. 250.

9° Sebîl wakf Beibars el-Gachankîr : reconstruction, L. E. 280.

10° Mosquée Almâs : maçonnerie; redressement des colonnes, L. E. 500.

11° Mosquée Ladjyn el-Seifi : fenêtres; vantaux; maçonnerie, L. E. 100.

12° Tombeaux des Khalifes :

a) Mausolée el-Achraf : maçonnerie; réparation des plafonds; dallage; châssis pour les fenêtres supérieures, L. E. 300.

b) Tombeau du sultan Ahmed : travaux de consolidation, L. E. 12.

c) Tombeau Khaouand Baraka : travaux de consolidation, L. E. 5.

d) Tombeau Khaouand Tolbieh : travaux de consolidation, L. E. 25.

e) Tombeau Tankez Bogha : travaux de consolidation, L. E. 155.

f) Tombeau Azromok : travaux de consolidation, L. E. 6.

g) Tombeau Azdomor : travaux de consolidation, L. E. 65.

h) Tombeau Gânibek : travaux de consolidation, L. E. 10.

i) Mausolée Anas : travaux de consolidation, L. E. 12.

j) Tombeau de l'émir Kebîr : travaux de consolidation, L. E. 25.

k) Tombeau ʿAsfour : travaux de consolidation, L. E. 25.

l) Mausolée Barkouk : maçonnerie; dallage; châssis pour les fenêtres, L. E. 250.

13° Mosquée funéraire Kâïtbâï : rescellement de bandes en marbre dans le revêtement de la salle du tombeau; réparation du dallage en marbre du corridor; fermeture du vide qu'il y a autour du dallage des liouâns, L. E. 50.

Après échange de vues, il est décidé de retarder la mise en adjudication de l'entreprise de consolidation du portail de la mosquée el-Nâsser, pour permettre à l'Architecte en chef de procéder sur place à un examen plus approfondi des ouvrages à exécuter.

Il en est de même pour les travaux de réparation du dôme du mausolée du sultan el-Ghouri, dont le devis monte à L. E. 300 (voir rapport n° 377). La charpente de la coupole de ce mausolée est en assez bon état, cependant la Section technique hésite à y faire exécuter les ouvrages de réparation proposés qui conserveront le dôme dans sa forme hétéroclite actuelle. L'Architecte en chef étudiera un projet et devis pour toiture plate, simple, et une décision définitive sera prise à ce sujet.

A part ces deux entreprises, toutes les autres qui sont inscrites au budget de 1908 se trouvent dans la liste ci-dessus.

2° MOSQUÉE DU SULTAN CHAʿBÂN.

Le devis des travaux en cours d'exécution dans cette mosquée prévoit des volets simples pour les fenêtres du tombeau.

Cependant, un des volets primitifs ayant été retrouvé, Herz bey est d'avis de s'en servir comme modèle. Toutefois, le travail étant plus compliqué que celui qui était prévu au devis accepté par l'entrepreneur, il y a lieu de modifier le prix unitaire du devis et de le porter à L. E. 6 par mètre carré, au lieu de L. E. 1,400 mill.

Il a été découvert, en outre, un vantail de la grande fenêtre du sebîl et l'Architecte en chef estime qu'il convient de le rendre à sa destination première, après réparation convenable. Dans ce cas, son pendant serait mis à neuf. D'où, augmentation de dépense de L. E. 8.

La Section technique approuve.

3° DEIR EL-ABIAD.

L'Architecte en chef présente un devis de L. E. 1500, préparé par le Service pour la continuation des travaux de consolidation de Deir el-Abiad à Sohâg.

Herz bey pense qu'une mise en adjudication de cette entreprise n'attirera pas des soumissionnaires sérieux, étant donnée la situation désavantageuse du chantier. D'autre part, l'entrepreneur des premiers travaux disposant encore de matériaux et d'échafaudages qui se trouvent à pied d'œuvre, il serait préférable de traiter avec lui de gré à gré et de lui confier l'exécution du devis aux mêmes conditions que celles des premiers travaux qu'il a menés à bonne fin d'une façon très satisfaisante. D'ailleurs, les prix unitaires du devis précité sont les mêmes que ceux du premier devis. Les seules modifications qui ont été introduites portent sur les maçonneries en pierre de taille et sur celles en moellons; ces ouvrages, en raison des exigences du marché, ont été cotés respectivement L. E. 4,250 mill. et L. E. 0,550 mill. au lieu de L. E. 3,750 mill. et L. E. 0,450 mill.

Considérant que le personnel attaché à la surveillance spéciale du deir continue à émarger sur les crédits affectés à la consolidation du Deir el-Abiad et du Deir el-Ahmar, que les travaux à entreprendre ne sont en fait que la continuation de ceux qui ont été exécutés par la première entreprise, et qu'une nouvelle mise en adjudication entraînera des retards préjudiciables, la Section technique se rallie aux propositions de l'Architecte en chef et approuve le devis.

4° MUR DE LA VILLE.

L'Egyptian Delta Light Railways C° ayant demandé la concession d'un terrain sis à el-Darrassah (Gamâlieh) pour en faire un dépôt, le Service du Tanzîm désire savoir si le Comité n'y fait pas d'objection.

La Section technique, après examen du plan d'emplacement, constate que la parcelle de terrain sollicitée est éloignée de l'ancienne enceinte de la ville et, dans ces conditions, elle ne voit pas d'inconvénient, en ce qui concerne le Comité, à ce que la cession en soit consentie à ladite compagnie.

5° EXPROPRIATIONS.

L'Architecte en chef informe la Section technique que sur les L. E. 1000 allouées pour expropriations, une somme de L. E. 400 se trouve déjà engagée aux opérations de 1907, et, par conséquent, L. E. 600 seulement pourront être affectées à de nouvelles expropriations en 1908.

Les nouvelles expropriations à entreprendre en 1908 auront pour objet les échoppes n°s 33-35 adossées à la façade de la mosquée Kalaoun.

6° ACHAT DE SCHISTE VERT.

Le schiste vert dont le Service du Comité a souvent besoin pour les travaux de restauration, fait défaut sur notre place, et les entrepreneurs trouvent de grandes difficultés à obtenir des marchands en Europe, des envois de petite importance.

Pour obvier à ces inconvénients qui sont préjudiciables à l'exécution des travaux, l'Architecte en chef demande l'autorisation de faire une

commande de 20 mètres carrés de ce matériel qui serait fourni aux entrepreneurs au prix coûtant.

La Section technique approuve, dans la limite d'un crédit de L. E. 25, qui sera ouvert à cet effet.

7° OUVRAGE SUR LES MONUMENTS COPTES.

La Section technique recommande l'ouverture d'un crédit de L. E. 30 à l'Architecte en chef pour la confection de vingt-neuf clichés des églises coptes du Caire, devant servir aux illustrations de l'ouvrage sur les monuments coptes.

La Section technique charge Herz bey de se rendre aux Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar pour établir la série des travaux qui y sera exécutée.

Signé J. Barois, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz.

382E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 158.)

Le Caire, le 24 février 1908.

Présents à la réunion :

MM. Ali Bahgat bey,
A. Patricolo, en remplacement de Herz bey.

Boinet pacha s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

SOMMAIRE :

1° Devis;
2° Adjudications;
3° Tombeau Aboul-Youssefein (ابو اليوسفين), à châra el-Tabâneh;
4° Mosquée d'el-Malika Safia (الملكة صفية), à el-Daoudieh (n° 200 du plan Grand bey);
5° Mosquée d'Ahmed ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan);
6° Mosquée Osmân Katkhoda (عثمان كتخدا), à châra Abdyn (n° 264 du plan);
7° Mosquée Khochkadam el-Ahmadi (خشقدم الاحمدى), à Darb el-Hosr (n° 153 du plan);
8° Mosquée au village de Telouaneh (Menoufieh);
9° Visites sur les lieux :
a) Mak'ad de l'émir Mâmâï (ماماى), à châra Beit el-Kâdi (entre les nos 28 et 43 du plan);
b) Mosquée el-Fakahâni (الفكهانى), wakf Ahmed Katkhoda el-Kharboutli, à el-Akadyn;
c) Mosquée el-Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub (الصالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan).

1° DEVIS.

La Section technique approuve les devis suivants préparés par le Service :

a) Mosquée el-Azhar : réparations au local occupé par l'Administration des Postes, L. E. 25.

b) Maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi : réparations dans l'atelier de peinture n° 2, L. E. 12.

2° ADJUDICATIONS.

Le dépouillement des offres présentées au Service pour l'exécution des travaux ci-après a donné les résultats suivants :

a) Mosquée du sultan el-Mouayyed : grillages en fer des deux entrées qui se trouvent dans le mur ouest de la mosquée (voir rapport n° 380), devis de L. E. 8, à Mohamed Ahmed el-Kâteb qui exerce le métier de forgeron s'il accepte de porter de 5 à 6 o/o le rabais par lui consenti; sinon le travail sera confié à son concurrent Ali Mohamed avec 6 o/o de rabais.

b) Sebîl Cheikhou, à Bâb el-Khattâbah : enlèvement des détritus entassés près du sebîl (voir rapport n° 380), devis de L. E. 6,500 mill., à Ahmed Mohamed, aux prix du devis.

3° TOMBEAU ABOUL-YOUSSEFEIN.

Par sa communication du 26 août dernier, n° 5867, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité qu'elle se trouve dans l'impossibilité de passer outre à sa demande d'une indemnité de L. E. 30, pour la démolition des masures qui obstruaient l'entrée et une partie du dôme du tombeau Aboul-Youssefein (voir rapport n° 372); les locaux en question constituaient des biens d'un wakf et par suite leur disparition implique nécessairement une compensation en faveur dudit wakf.

La Section technique est d'avis de faire droit à la réclamation de l'Administration générale des Wakfs. Mais le prix de L. E. 30 lui paraissant exagéré, elle croit nécessaire de faire procéder à une nouvelle estimation par l'entremise du Ministère des Travaux publics.

4° MOSQUÉE D'EL-MALIKA SAFIA.

A. Une des maksalahs de la porte monumentale de l'ancienne enceinte de la mosquée d'el-Malika Safia ayant été démolie par les chocs réitérés des voitures, la Section technique propose de procéder aux

réparations nécessaires et en même temps, pour rendre ces dernières définitives, de condamner le passage aux véhicules, en plaçant des bornes en pierre.

Une autorisation à cet effet sera demandée au Tanzîm.

B. Le Service ayant été avisé par son inspecteur des monuments que le sieur Ahmed Soliman el-Fayoumi était en train de réparer sa maison attenante à la mosquée d'el-Malika Safia, l'Architecte en chef a prié le Tanzîm de faire suspendre les travaux en vue de l'expropriation décidée par le Comité des abords du monument (voir rapport n° 35 et procès-verbal n° 27).

Par sa lettre n° 982 B. H. du 17 courant, le Ministère des Travaux publics, tout en faisant droit à la demande de l'Architecte en chef, s'informe si le Comité est disposé à payer présentement le prix de l'expropriation de la maison en question et s'il est établi que cette dernière est propriété du sieur Ahmed Soliman.

La Section technique relève que, contrairement aux accords en vigueur, le Comité n'a pas été saisi officiellement de la demande d'autorisation de construire qu'aurait adressée au Tanzîm le sieur Ahmed. Aussi, les explications nécessaires seront demandées au Ministère des Travaux publics en lui signalant que les réparations ont été achevées et qu'il y a lieu de dresser procès-verbal de contravention contre le sieur Ahmed, après quoi la question du rachat de la maison sera examinée.

5° MOSQUÉE D'AHMED IBN TOULOUN.

La Section technique enregistre les premières observations sur l'inclinaison du minaret de l'angle nord-est de la mosquée d'Ibn Touloun (voir rapport n° 380).

Sur la proposition de l'Architecte en chef, un second examen sera fait à fin mars prochain.

6° MOSQUÉE OSMÂN KATKHODA.

Les travaux ordonnés par l'Administration générale des Wakfs dans la mosquée Osmân Katkhoda ont été achevés, conformément aux prescriptions du Comité (voir rapport n° 350).

7° MOSQUÉE KHOCHKADAM EL-AHMADI.

La Section technique, ayant été saisie d'une demande de la dame Nabiha Hosni tendant à la réparation du bain lui appartenant contigu à la mosquée Khochkadam, avait subordonné la délivrance de l'autorisation y relative à la condition que des mesures efficaces soient prises en même temps pour la protection des murs de la mosquée endommagés par l'humidité provenant des eaux du bain (voir rapport n° 356).

Il a été écrit dans ce sens au Tanzîm, le 7 juin 1906. Cependant, jusqu'à ce jour, l'affaire reste en suspens.

La Section technique, considérant d'une part que la dame Nabiha Hosni est tenue d'exécuter les réparations qui sont de nature à mettre les murs de la mosquée à l'abri des dégâts ultérieurs, et que d'autre part des travaux importants ont été récemment exécutés dans la mosquée, par les soins du Comité, propose de prier l'Administration générale des Wakfs d'envoyer à ladite dame les sommations légales requises par la circonstance, afin que les travaux soient faits conformément aux stipulations.

8° MOSQUÉE AU VILLAGE DE TELOUANEH.

Cette mosquée ayant été signalée à l'Architecte en chef, un agent du Service s'est rendu sur place pour examen et il a relevé que la mosquée est complètement ruinée et son emplacement jonché de décombres parmi lesquels on ne signale rien d'intéressant.

En conséquence, la Section technique propose de s'en désintéresser.

9° VISITES SUR LES LIEUX.

A. MAKʿAD DE L'ÉMIR MÂMÂÏ.

La Section technique enregistre l'achèvement des travaux de peinture du plafond du makʿad effectués dans des conditions satisfaisantes.

B. MOSQUÉE EL-FAKAHÂNI.

Cette mosquée, sise rue el-Akadyn et longeant avec son côté nord la ruelle Chochkadam, fut bâtie par el-Zâfer en l'année 543 de l'hégire; elle

relève actuellement du wakf d'Ahmed Katkhoda el-Kharboutli, dernier restaurateur ou plutôt reconstructeur de l'édifice; dans cette reconstruction qui, selon l'inscription conservée sur place, remonte à l'année 1148, tous les restes de l'ancienne mosquée furent dispersés ou détruits et la mosquée actuelle ne présente rien d'intéressant excepté les vantaux en bois des portes ouest et nord dont les ornements finement sculptés et d'une bonne époque représentent tout ce qui a survécu à la ruine et aux reconstructions.

La Section technique propose de se désintéresser de l'édifice mais de classer les vantaux parmi les monuments à conserver et de faire procéder à leur nettoiement.

C. MOSQUÉE EL-SÂLEH NEGM EL-DYN AYYOUB.

La dame Khadiga bent Ahmed, gérante du wakf d'el-Hagg Feteih el-Hegueibi, ayant sollicité en novembre dernier l'autorisation de transformer en magasin une masure contiguë à la mosquée d'el-Sâleh Ayyoub, la Section technique se rend compte qu'il s'agit en l'espèce d'un local frappé d'alignement par suite des modifications apportées par le Tanzîm au tracé de la rue el-Nahassyn, sur la demande du Comité, dans le but de dégager la façade de la mosquée (voir rapport n° 91).

Dans ces conditions, il est proposé de faire procéder à l'expropriation de la masure en question sur le budget du Comité. Cette opération aura en outre pour résultat de mettre à jour les derniers vestiges de la mosquée intéressante du sultan Beibars II actuellement obstrués.

Signé A. Bahgat, A. Patricolo.

PROCÈS-VERBAL N° 159.

(Voir les rapports n°s 383 à 385 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 14 avril 1908, à 5 heures de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Hussein Ruchdi pacha, président,
Yacoub Artin pacha,
A. Boinet pacha,
Hussein Fakhry pacha,
Saber Sabri pacha;
MM. Ali Bahgat bey,
Hanna Bakhoum bey,
Mahmoud Fahmi bey,
M. Herz bey,
G. Maspero,
O. de Mohl,
J. Zarb bey.

Sir William Garstin, MM. J. Barois, le docteur B. Moritz et M. H. Simaïka bey s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

I

Le Président se fait l'interprète des sentiments unanimes des membres présents en exprimant ses regrets de n'avoir pas pu offrir à Sir William Garstin, avant son départ définitif d'Égypte, l'expression sincère des vifs remerciements du Comité, pour l'intérêt constant qu'il a pris à l'œuvre de conservation des monuments arabes, pendant les quinze ans de sa précieuse collaboration comme membre du Comité.

A l'unanimité, le Comité décide d'admettre Sir William Garstin parmi ses membres honoraires.

II

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

A propos du paragraphe IX, Ali Bahgat bey dit qu'il n'a pu réussir à obtenir une diminution quelconque sur le prix du lot d'antiquités appartenant à MM. Kalebdjian frères.

En conséquence, le Comité renonce à l'achat des objets en question.

III

Les rapports de la Section technique n°s 383 à 385 sont approuvés sans observations.

Au sujet de la stèle mentionnée au paragraphe 7 du 383e rapport, le Comité décide de payer P. T. 50 au fossoyeur Ibrahim Râdi, à titre de gratification.

IV

S. E. Mohamed Serour pacha, ancien vice-président du Comité, remercie le Président de la lettre flatteuse qui lui a été adressée à l'occasion de sa mise à la retraite (voir procès-verbal n° 158).

V

Herz bey présente un tableau de la situation des travaux exécutés pendant l'année 1907.

Ce tableau se résume comme suit :

A. BUDGET ORDINAIRE DU COMITÉ.

Dépenses autorisées : L. E. 6328; valeur des travaux exécutés : L. E. 5712; reste : L. E. 616.

B. ALLOCATION DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Dépenses autorisées : L. E. 3975; valeur des travaux exécutés : L. E. 3170; reste : L. E. 815.

C. ALLOCATION POUR LE DEIR EL-ABIAD.

Dépenses autorisées : L. E. 500; valeur des travaux exécutés : L. E. 500.

D. ALLOCATION POUR LE TOMBEAU EL-SOUDDI.

Dépenses autorisées : L. E. 350; valeur des travaux exécutés : L. E. 10; reste : L. E. 340. (Travaux commencés vers la fin de l'année.)

VI

Herz bey rend compte des démarches qu'il n'a cessé de faire, depuis 1898, auprès du cheikh Abd el-Rahîm el-Demerdâchi, nâzir du wakf dont relève le palais Bechtâk, en vue de l'exécution des décisions prises par le Comité au sujet de cet édifice, notamment sur son expropriation (voir rapports n°s 237 et 261).

Le cheikh el-Demerdâchi évite systématiquement tout rapport avec le Service, il est même revenu sur sa promesse d'envoyer la clef du palais pour permettre à la Section technique d'examiner en détail l'intéressante kâʿah classée parmi les monuments arabes.

Herz bey attire l'attention du Comité sur l'état précaire du monument au point de vue de sa stabilité, et il demande qu'il soit pourvu d'urgence à des mesures de consolidation.

Le Comité prie le Président d'intervenir auprès du cheikh el-Demerdâchi, afin de pouvoir prendre une décision sur ce qui peut être fait au sujet du monument.

VII

Fakhry pacha dit avoir eu l'occasion, avec Boinet pacha, de visiter l'installation de l'embryon de musée copte organisé par le Patriarcat dans une des annexes de l'église el-Moʿallaka, au Vieux-Caire.

On y remarque déjà un certain nombre d'objets anciens très intéressants, livres de prière, cassettes, vieilles broderies, objets du culte, boiseries, etc.

Fakhry pacha est heureux de constater ce commencement de réalisation d'une idée qu'il avait préconisée et il félicite Hanna Bakhoum bey, ainsi que Simaïka bey pour le zèle qu'ils ont apporté à la fondation de ce musée qui est destiné à sauver de nombreux objets anciens, intéressant non seulement la religion copte, mais aussi la science archéologique.

Cette visite a trouvé un attrait de plus dans la grande affabilité de S. B. le Patriarche copte-orthodoxe, qui était présent à l'église el-Moʿallaka.

Le musée aurait besoin d'armoires et Simaïka bey avait prié Fakhry pacha de pressentir l'Administration générale des Wakfs sur la possibilité d'obtenir à un prix raisonnable les vitrines de l'ancien Musée arabe.

Une demande dans ce sens sera adressée à l'Administration générale des Wakfs.

M. Maspero observe que le Musée des antiquités égyptiennes possède une salle entière consacrée à l'art copte et qui contient de nombreux monuments des plus intéressants.

VIII

Il est donné lecture de la note suivante, adressée à Fakhry pacha, par l'Architecte en chef :

«Les agents du Service du Comité, ci-après, ont été nommés à titre provisoire et émargent sur le crédit annuel de L. E. 1000 alloué pour le renforcement de notre personnel :

	TRAITEMENT MENSUEL. — L. E.
A. Patricolo, architecte-inspecteur, né le 31 octobre 1867, engagé le 29 décembre 1905	30
M. F. Steyrer, architecte-inspecteur, né le 5 juillet 1872, engagé le 29 janvier 1902	30
Ahmed Fahim, ingénieur, né en 1870, engagé le 1er février 1898.	12
Ahmed Zaki, écrivain, né en 1874, engagé le 5 janvier 1897.	12

«Par suite du développement et de l'importance progressive de nos travaux, l'action des titulaires de ces postes ne s'applique pas seulement aux travaux spéciaux payés sur les allocations du Gouvernement, mais à tous les travaux du Service en général, et ces emplois ne peuvent plus véritablement continuer à être considérés comme temporaires.

«Je suis persuadé que Votre Excellence voudra bien dans l'intérêt même de notre Comité encourager lesdits agents, dont les services sont pleinement appréciés, en obtenant la régularisation de leur situation par leur inscription dans les cadres du personnel permanent.»

Le Comité est d'avis qu'avant de faire toute démarche officielle, il conviendrait de soumettre officieusement à M. le Conseiller financier

la question, et Fakhry pacha est prié de vouloir bien intervenir à ce sujet, pour arriver à un règlement satisfaisant.

IX

Une discussion s'engage au sujet de la question d'organiser au Musée arabe une exposition des collections privées à l'occasion du prochain congrès archéologique qui sera tenu au Caire l'année prochaine.

M. Maspero dit qu'il convient tout d'abord de voir les collections qui ne doivent contenir que des objets arabes exclusivement, dans le but de se rendre compte de leur valeur et aussi pour prévoir les vitrines qui seront nécessaires.

Le Comité délègue Boinet pacha pour entrer en rapports avec les détenteurs des collections.

X

En réponse à la communication de l'alinéa *C* du paragraphe 6 du 380e rapport, au sujet des mesures qu'il y aurait lieu de prendre à l'égard du gérant du wakf copropriétaire de l'okâlah Kâïtbâï, le Contentieux de l'Administration générale des Wakfs émet l'avis qu'aucune poursuite judiciaire ne peut être engagée pour obliger ledit gérant de faire droit aux desiderata du Comité.

M. le chef du Contentieux, prié d'assister à la présente séance, soutient cet avis malgré l'opinion contraire de quelques-uns des membres présents.

Dans ces conditions, il est décidé que Saber Sabri pacha, Mahmoud Fahmi bey et Herz bey tâcheront de voir le nâzir du wakf el-Chorbagui pour parvenir à un arrangement.

XI

Les objets suivants seront acquis pour le Musée :

1° Un gratte-dos style persan en ébène et ivoire avec incrustations en or et pierreries, au prix de L. E. 62 ;

2° Une boîte contenant une carte géographique très curieuse de l'Europe et d'une partie de l'Asie et de l'Afrique, dressée en l'an 1151 de l'hégire. Une aiguille pivotant sur son axe est placée au point de

l'emplacement de la Mecque et permet de s'orienter vers la ville sainte de n'importe quelle localité figurant sur la carte.

XII

L'Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire vient de livrer en quatre cents exemplaires le 23e fascicule des comptes rendus du Comité pour 1908.

XIII

Ouvrages offerts au Comité :

Archivos Bibliotecas y Museos :

Revista, année X, novembre et décembre 1907.

Service des Antiquités de l'Égypte :

Annales, t. VIII, fasc. III.

K. K. Zentral-Kommission für Erforschung und Erhaltung der Kunst- und Historischen Denkmale :

Mitteilungen, Band VI, nos 11 et 12, November-December 1907.

Smithsonian Institution :

Annual Report of the Board of regents for the year ending June 30th 1906.

Berichte über die Tätigkeit der Provinzialkommission für die Denkmalpfledge in der Rheinprovinz und der Provinzialmuseum zu Bonn und Trier, XII, 1907.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé A. Boinet.

Pour le Président,
Signé Y. Artin.

Les Membres,
Signé Mahmoud Fahmi, G. Maspero.

383e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 159.)

Le Caire, le 12 mars 1908.

Présents à la réunion :

MM. Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
3° Mosquée el-Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub (الصالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
4° Mosquée d'Ahmed ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan);
5° Porte Bâdestân (بادستان), à Khân el-Khalili;
6° Aqueduc de Foum el-Khalîg;
7° Musée arabe;
8° Impressions;
9° Billets d'entrée aux monuments.

1° ADJUDICATIONS.

Après triage des soumissions présentées pour l'exécution des travaux inscrits sur le budget ordinaire du Comité, pour 1908 (voir rapport n° 381), la Section technique propose de faire procéder aux adjudications suivantes:

1° Tombeau du sultan Kalaoun :

a) Peinture, devis de L. E. 1000, à Elio Prinzivalli, peintre, qui, au lieu du prix forfaitaire de L. E. 800 de son offre, accepte un rabais de 15 o/o sur le montant du devis. Son concurrent Hatoun est écarté, bien qu'il soit le plus bas offrant, étant donné qu'il n'est pas lui-même peintre de profession.

b) Maçonnerie, menuiserie, etc., devis de L. E. 400, à Elias Hatoun, avec 14 o/o de rabais, au lieu du 12 o/o de son offre. Le plus bas offrant, Derwich Moustafa, avec 16 o/o de rabais, ne possède pas au même titre que Hatoun les capacités voulues pour l'exécution des vitraux en plâtre, travail le plus important de l'entreprise.

2° Mosquée Aksonkor : maçonnerie, etc., devis de L. E. 350, à Abd el-Âl Khâlid, seul soumissionnaire, avec 8 1/2 o/o de rabais.

3° Mosquée du sultan Cha'bân :

a) Maçonnerie, dallage, etc., devis de L. E. 410, à Abd el-Âl Khâlid, avec 10 o/o de rabais, au lieu de 8 3/4 o/o de son offre; el-Helouani, plus bas offrant, avec 12 o/o de rabais, ayant été déclaré adjudicataire des entreprises importantes n°s 12, 13 et 14 ci-dessous.

b) Réparation des menuiseries, devis de L. E. 140, à Tadros Badìr, avec 12 o/o de rabais. El-Helouani, plus bas offrant, avec 12 o/o de rabais, est écarté, n'étant pas lui-même, comme Tadros, menuisier de profession.

4° Mosquée Khochkadam :

a) Maçonnerie, dallage, escalier, etc., devis de L. E. 320, à Khalìl Ibrahim el-Dinchâoui, avec 12 1/2 o/o de rabais, au lieu du 9 o/o de son offre. Il est passé outre aux offres plus avantageuses d'el-Helouani et de Mohamed Khalifa, pour la raison qu'el-Dinchâoui connaît mieux les exigences de l'entreprise, ayant travaillé l'an passé dans la même mosquée.

b) Menuiseries, devis de L. E. 130, à Mahmoud Hassan, plus bas offrant, au prix de L. E. 95.

5° Mosquée el-Kourdi : maçonnerie, etc., devis de L. E. 130, à Abd el-Âl Solimân, avec 10 1/2 o/o de rabais.

6° Mausolée du sultan el-Ghouri : mosaïques, devis de L. E. 200, à Mikhali Sotiriadis, avec 15 o/o de rabais.

7° Tombeau du sultan el-Nâsser : toiture, devis de L. E. 200, à Farag Solimân, avec 11 o/o de rabais.

8° Mosquée Arghoun Châh el-Ismâïli : restauration du minbar, devis de

L. E. 250, à Tadros Badîr, avec 10 o/o de rabais, au lieu du 8 o/o de son offre. Tadros étant un spécialiste pour ce genre de travaux, il est passé outre aux offres un peu plus avantageuses de ses concurrents.

9° Sebîl wakf Beibars el-Gachankîr : reconstruction, devis de L. E. 280, à Khalîl Ibrahim el-Dinchâoui, avec 10 o/o de rabais.

10° Mosquée Almâs : maçonnerie, etc., devis de L. E. 500, à el-Helouani, avec 14 o/o de rabais.

11° Mosquée Ladjyn el-Seifi : menuiserie et maçonnerie, devis de L. E. 100, à Mohamed Gad el-Maoula, avec 10 o/o de rabais. Cet entrepreneur avait soumissionné aux prix du devis; mais comme il exécute dans la même mosquée des travaux pour compte de l'Administration générale des Wakfs et qu'il a accepté à peu de chose près les conditions de ses concurrents, la préférence lui a été accordée.

12° Tombeaux des Khalifes : 1re série, devis de L. E. 422, à el-Helouani, avec 12 o/o de rabais.

13° Tombeaux des Khalifes : 2e série, devis de L. E. 322, à el-Helouani, avec 12 o/o de rabais.

14° Mosquée funéraire du sultan Kâïtbâï : marbres et dallages, devis de L. E. 50. Deux offres ont été présentées pour cette entreprise, une de Ibrahim Antoun et l'autre de Abd el-Âl Solimân. Toutefois, comme le premier entrepreneur exige une majoration des prix du devis et que le second n'a pas encore fait ses preuves de capacité au Service du Comité, la Section technique est d'avis de faire procéder à une seconde mise en adjudication.

2° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

A. Conformément à la décision du premier paragraphe du 367e rapport, relatif aux expropriations à entreprendre en vue de dégager la mosquée du sultan Hassan, la Section technique propose de faire procéder sans retard à l'évaluation de l'échoppe située à côté du portail.

Des recherches effectuées il résulte que la bâtisse de l'échoppe est propriété de l'Administration générale des Wakfs.

B. La Section technique approuve le projet de la nouvelle maksoura qui sera adaptée à la salle du tombeau (voir rapport n° 364).

3° MOSQUÉE EL-SÂLEH NEGM EL-DYN AYYOUB.

L'Administration générale des Wakfs a été pressentie par l'Architecte en chef sur l'accueil qu'elle ferait à la demande d'une avance de L. E. 600, remboursable par annuités, pour couvrir les frais d'expropriation de l'étage supérieur de l'immeuble wakf el-Alaïli adossé à la façade de la mosquée el-Sâleh Ayyoub (voir rapport n° 363, § 7).

Par sa lettre en date du 4 janvier dernier, l'Administration générale prie le Comité de lui faire connaître le mode de ce remboursement.

La Section technique propose de rembourser l'avance en six annuités de L. E. 100 chacune.

4° MOSQUÉE D'AHMED IBN TOULOUN.

En réponse à la communication du dernier alinéa du 1er paragraphe du 166e rapport relatif à l'examen des titres de propriété du sieur Khalîl bey el-Nabaraoui qui avait, en 1894, demandé l'autorisation de construire des habitations pour ouvriers sur un terrain au sud de la mosquée d'Ibn Touloun, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité, par sa lettre en date du 26 octobre 1907, que le terrain en question est actuellement couvert de plusieurs maisons appartenant au nommé Hassan el-Saouâk. Un espace libre de 14 mètres sur 2 mètres de large a été laissé entre les bâtisses et la mosquée.

La Section technique prend note de cette disposition qui isole le monument.

5° PORTE BÂDESTÂN.

En ce qui concerne l'expropriation des deux échoppes adossées au côté droit de la porte Bâdestân, à Khân el-Khalîli (voir rapport n° 367), le Ministère des Travaux publics, par sa communication n° 1287 B. H. du 4 mars courant, maintient sa demande de payement de L. E. 82,500 mill.

Dans ces conditions, la Section technique est d'avis de prélever le montant de l'expropriation sur les crédits du Gouvernement.

6° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALÎG.

En réponse à la communication de l'alinéa du second paragraphe du 340e rapport relatif à l'englobement de quelques baies d'arcades dans les constructions voisines de M. Mahmoud Fahmi bey, le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par sa lettre du 4 mars courant, n° 1239, que M. Mahmoud bey s'est empressé de démolir les murs qu'il avait construits pour boucher les baies en question, dans le seul but de masquer la vue des cabanes établies à l'autre côté de l'arcature.

Le Service a constaté sur place les démolitions précitées. Toutefois, il reste à enlever les décombres qui gisent entre les piliers et la Section technique propose de faire les démarches nécessaires pour qu'il soit procédé à leur enlèvement.

7° MUSÉE ARABE.

La Section technique est avisée que le Musée s'est enrichi d'une pierre tombale avec inscription et date de 812 de l'hégire.

La pierre en question a été trouvée par le fossoyeur Ibrahim Râdi, en creusant une tombe au cimetière de Kâïtbâï et il s'est empressé de s'en dessaisir au profit du Musée, sur l'invitation de l'inspecteur des monuments.

8° IMPRESSIONS.

Il est pris note du contrat passé avec MM. Bœhme et Anderer pour l'impression de la monographie de la mosquée de l'émir Gânem el-Bahlaouân (voir procès-verbal n° 157).

9° BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS.

Le Service ayant constaté des fraudes dans la circulation des billets d'entrée aux monuments, l'Architecte en chef propose d'adopter le système de carnets à souches de billets afin de parvenir à un contrôle efficace.

Grâce à une surveillance étroite, les billets retirés et détruits durant le mois passé ont égalé en nombre les billets distribués pendant les quatre mois et demi de la bonne saison de l'année précédente.

Boinet pacha observe que le Service des Antiquités égyptiennes éprouve les mêmes difficultés avec ses billets de touristes. Le seul vrai remède consiste dans un contrôle vigilant et actif de la distribution des billets.

La Section technique autorise l'acquisition pour les bureaux du Comité d'un exemplaire du plan du Caire et de ses environs, par Buccelatti.

Signé A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

384[e] RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 159.)

Le Caire, le 25 mars 1908.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Allocation de L. E. 5000 du Gouvernement, pour 1908;
2° Devis divers;
3° Mosquée du cheikh Fadlallah (فضل الله), à châra el-Mangalah (Darb el-Ahmar);
4° Mosquée d'Ahmed ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan Grand bey);
5° Propositions concernant la reconstruction de deux maisons contiguës, l'une à la zâouyeh Dorghâm et l'autre au sebîl wakf Beibars;
6° Coupole Aksonkor (آق سنقر), près l'école el-Gamâlieh (n° 31 du plan);
7° Mosquée Kânbâï el-Charkassi (قانباى الجركسي), à el-Manchieh (n° 154 du plan);
8° Mosquée Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (محمد محمود كاتم السر), à Darb el-Gamâmîz (n° 203 du plan);
9° Okâlah Kansou el-Ghouri (قنصوه الغورى), à el-Mehallah el-Kobra;
10° Église copte, au village el-Bossât (Gharbieh);
11° Musée arabe;
12° Publications du Comité.

1° ALLOCATION DE L. E. 5000 DU GOUVERNEMENT, POUR 1908.

Sur la proposition de l'Architecte en chef, l'emploi de cette allocation est proposé comme suit :

A. — Personnel.

		L. E.	Mill.
Conformément au 374e rapport		1969	200

B. — Monuments arabes.

Mosquée du sultan Hassan :			
a) Reconstruction de l'entablement autour du petit minaret et sur la partie de la façade entre celui-ci et la salle du tombeau. Merlons . . . . L.E.	2200		
b) Réparation du koursi	350		
Total . . . . L.E.	2550	2550	000

C. — Monuments coptes.

Église el-Adra, à hâret Zoueilah : achèvement des travaux . . . . L.E.	40		
Église Abi-Seifein : achèvement des travaux	80		
Église Anba Chenouda : continuation des travaux	270		
Église Abou-Serga : premiers travaux à exécuter	210		
Total . . . . L.E.	600		
A déduire : montant de la contribution du patriarcat copte	200	400	000
D. Réserve		80	800
Total		5000	000

La Section technique, après examen des devis et cahiers des charges des travaux ci-dessus spécifiés, recommande leur mise immédiate en adjudication. En même temps, elle est d'avis de différer la pose de l'entablement

autour du petit minaret de la mosquée du sultan Hassan, en attendant les résultats d'un examen qui sera entrepris à la base de ce minaret, dans le but de se rendre compte de sa disposition primitive. Il est notoire que le minaret en question est une reconstruction et il se pourrait que le minaret disparu ait été le pendant symétrique du grand minaret actuel.

2° DEVIS DIVERS.

Les devis suivants sont approuvés :

1° Mosquée el-Achraf Bârsbâï, au village el-Khânka : réparation du plafond du liouân est, L. E. 20.

2° Mosquée el-Azhar : réparation du minaret d'el-Ghouri, L. E. 5,500 mill.

3° Sebîl-kouttâb Chahîn Agha, à el-Daoudieh : travaux d'entretien, L. E. 30.

4° Mosquée Aslam el-Bahâï : réparations à la cour d'ablutions, L. E. 6,500 mill.

5° Mosquée el-Mahmoudieh : petites réparations diverses, L. E. 12.

6° Sebîl Ibrahim effendi Kholoussi : travaux de conservation, L. E. 35.

7° Sebîl Kâïtbâï, à el-Salîba : réparations (voir rapport n° 339), L. E. 400.

8° Palais de l'émir Tâz : démolitions et travaux de conservation (voir rapport n° 328), L. E. 160.

9° Kouttâb Kezlâr : réparations (voir rapport n° 350), L. E. 100.

10° Mosquée Kânbâï el-Rammâh : travaux de consolidation, L. E. 35.

11° Mosquée Mahmoud Moharram : réparation du mihrâb, L. E. 8,500 mill.

12° Réédification du bulbe du minaret de la mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân dans la cour de la mosquée el-Hâkem et redressement au même emplacement des deux colonnes en porphyre actuellement déposées aux magasins des Wakfs (voir rapport n° 376), L. E. 120.

13° Mosquée Gohar el-Lâla : travaux d'entretien, L. E. 35.

L'urgence étant reconnue pour l'exécution des devis 1°-5°, il sera procédé sans retard à une mise en adjudication. Quant aux devis 6°-13° aucune suite ne leur sera donnée pour l'instant, les travaux qui en font l'objet n'étant pas immédiatement nécessaires.

3° MOSQUÉE DU CHEIKH FADLALLAH.

Conformément à l'alinéa *b* du 6e paragraphe du 352e rapport, un devis de L. E. 240 a été dressé pour la consolidation du dôme de la salle du tombeau de la mosquée Fadlallah classée parmi les monuments.

L'Administration générale des Wakfs ayant accueilli favorablement la demande de l'Architecte en chef pour un crédit de cette somme, les travaux seront mis en adjudication.

4° MOSQUÉE D'AHMED IBN TOULOUN.

Comme garantie contre les intempéries et la désagrégation, un auvent protecteur sera établi au-dessus de l'ancien mihrâb en plâtre qui adhère à un des piliers du liouân est de la mosquée d'Ahmed ibn Touloun et dont un moulage est conservé au Musée (voir rapports nos 300 et 329).

Un devis de L. E. 10 a été préparé et deux offres pour son exécution ont été reçues.

L'offre du menuisier Mohamed Sayour, la plus avantageuse (2 o/o de rabais) est acceptée.

5° PROPOSITIONS CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE DEUX MAISONS CONTIGUËS À LA ZÂOUYEH DORGHÂM ET LE SEBÎL WAKF BEIBARS.

L'Architecte en chef estime que les heureux résultats obtenus par la reconstruction de la maisonnette du sieur Moustafa el-Sâdah el-Tarabîchi, adjacente à la mosquée el-Ghouri (voir rapports nos 363 et 376), d'après les projets et sous la surveillance du Service, sont de nature à encourager le Comité à persévérer dans des interventions de ce genre.

Deux cas se présentent où par le seul appui du Comité et sans aucun sacrifice matériel, il y aurait possibilité d'épargner à deux monuments

intéressants des voisinages disparates qui fatalement ne pourront être évités avec le temps.

Dans le premier cas, il s'agit de la maisonnette qui touche la zâouyeh Dorghâm classée parmi les monuments. Frappée par l'alignement de la voirie et en partie démolie d'ailleurs, la façade de la maisonnette est destinée à disparaître. Pourtant ce qui en subsiste encore s'harmonise très bien avec la zâouyeh et la restauration de la façade entière dans son même style produirait certainement un bel effet.

Le propriétaire de l'édifice est disposé à accepter la proposition si le Comité pouvait l'exempter des droits de *rokhsa* et s'il obtenait en sa faveur un permis d'occupation de la voie publique, durant la période des travaux.

Le second cas plus intéressant concerne une vieille maison en partie assise sur une ancienne porte de quartier et attenante au sebîl Beibars qui incessamment sera l'objet d'une sérieuse entreprise de travaux de consolidation.

La maison, sans être riche, offre cependant un aspect original avec ses vastes boutiques et ses étages supérieurs en encorbellement de saillie très prononcé; sa disparition et son remplacement par une construction ordinaire de genre moderne constituerait une regrettable atteinte portée à l'esthétique de l'endroit dont l'aspect est rehaussé par le sebîl ainsi que par la majestueuse façade avoisinante de Khanka Beibars.

Aussi, lorsque le Tanzîm a transmis au Service la demande d'autorisation de reconstruire présentée par le propriétaire, Herz bey est entré en pourparlers avec ce dernier et en a obtenu l'engagement de suivre les instructions qui lui seraient données pour la reconstruction de la façade; cette entente n'est intervenue que sous réserve de la faculté par le propriétaire de continuer à jouir de son *recoub* sur la voûte de la porte du quartier et d'obtenir le maintien de l'alignement actuel de la rue Bâb el-Nasr. Il y a lieu de noter que cette porte paraît être la seule de cette espèce qui reste encore debout dans la ville.

Herz bey a eu l'occasion de s'entretenir à ce sujet avec M. le sous-directeur du Tanzîm et il y a tout lieu de croire que le projet ne rencontrera pas d'objection de la part du Ministère des Travaux publics.

La Section technique partage entièrement les vues de l'Architecte en chef.

En ce qui concerne le sebîl wakf Beibars, il est à regretter que l'Administration générale des Wakfs n'ait pas tenu compte des recommandations

du Comité, au sujet de la consolidation et de la conservation de la maison adossée au nord du sebîl (voir rapport n° 217). L'étage supérieur de celle-ci a en effet été démoli sans que le Comité ait été consulté.

L'Administration générale des Wakfs sera néanmoins priée d'aviser le Comité au cas où la reconstruction de la maison viendrait à être décidée.

6° COUPOLE AKSONKOR.

Répondant à la communication du 4e paragraphe du 371e rapport relatif à l'expropriation de deux échoppes obstruant la façade du tombeau Aksonkor, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité que le Ministère des Travaux publics refuse de donner suite à la demande d'indemnité qui lui a été faite en compensation de la superficie partielle des échoppes en question qui sera affectée à la voirie, sous prétexte que l'alignement de la rue n'a été modifié que sur le désir du Comité de dégager la façade du tombeau.

La Section technique remarque qu'en 1896, le Tanzîm avait adopté d'office un alignement condamnant en partie toute la file des échoppes adossées au monument et ce ne fut qu'en 1906 qu'il a modifié cet alignement pour le reculer jusqu'à la façade du tombeau, probablement pour donner suite aux vœux exprimés par le Comité (voir rapport n° 215 et procès-verbal n° 74). Or, il est tout naturel que le Comité soit mis en cause pour ce qui concerne l'application de la dernière modification, mais le Ministère de son côté doit évidemment faire procéder par ses propres moyens aux expropriations visant l'alignement primitivement établi.

Il sera écrit dans ce sens à l'Administration générale des Wakfs.

7° MOSQUÉE KÂNBÂÏ EL-CHARKASSI.

L'Administration générale des Wakfs invite le Comité, par sa lettre du 3 courant, à faire enlever les matériaux provenant de la démolition de l'étage supérieur du minaret de la mosquée Kânbâï el-Charkassi.

L'Architecte en chef remarque que les matériaux en question ont été conservés en vue de la reconstruction du minaret; malheureusement ses étages inférieurs sont tellement inclinés que le projet de reconstruction doit

être abandonné. Ceci est d'autant plus regrettable que le minaret était le seul complet du type carré avec sommet cylindrique.

Dans ces conditions, Herz bey propose de compléter le minaret de la mosquée Saghri Wardi qui est de la même époque que le minaret de Kânbâï el-Charkassi et de réédifier l'étage supérieur du dernier dans la cour de la mosquée el-Hâkem.

8° MOSQUÉE MOHAMED MAHMOUD KÂTEM EL-SERR.

A l'occasion de la perte de quelques panneaux du minbar de la mosquée Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr, et les mesures préconisées par la Section technique pour éviter de pareilles irrégularités (voir rapport n° 376), l'Administration générale des Wakfs a adressé une circulaire à toutes ses agences leur enjoignant de consigner directement au Service du Comité tout objet qui serait trouvé dans les édifices religieux détaché de la place qu'il devrait occuper. Le Comité sera prié alors de faire le nécessaire dans un délai de deux mois.

La Section technique prend note.

9° OKÂLAH KANSOU EL-GHOURI.

Des nouvelles alarmantes continuant à parvenir au Comité sur l'état défectueux de l'okâlah Kansou el-Ghouri à el-Mehallah (voir rapport n° 363), un devis de L. E. 160 a été préparé pour sa consolidation.

La Section technique approuve le devis et, comme il s'agit d'un immeuble de rapport, elle est d'avis de prier l'Administration générale des Wakfs de prendre la dépense à sa charge.

10° ÉGLISE COPTE AU VILLAGE EL-BOSSÂT.

Cette église a été signalée à l'attention du Comité par le Président de la Communauté copte de la localité.

Un agent du Service s'est rendu sur place pour examen mais il n'a relevé rien d'intéressant.

En conséquence, il n'y a aucune suite à donner à la communication du Président de ladite Communauté copte.

11° MUSÉE ARABE.

La Direction générale des Antiquités égyptiennes a fait remettre au Service pour le Musée arabe une belle stèle funéraire découverte au village de Ussim (Guizeh) dans la colline appelée Tell el-Ghazlân. Les frais d'envoi et de transport se sont élevés à P. T. 150.

12° PUBLICATIONS DU COMITÉ.

A. La Section technique émet un avis favorable à la demande de la librairie Diemer, tendant à obtenir une remise de 25 o/o sur le prix de vente des publications du Comité.

B. Mohamed Mahfouz effendi, mâmour de la 3e section des Wakfs, par sa lettre du 3 janvier dernier, sollicite le don d'un exemplaire de la monographie de la mosquée du sultan Hassan.

A titre exceptionnel, vu que Mahfouz effendi s'intéresse spécialement aux monuments arabes, la Section technique recommande sa requête à la bienveillante considération du Comité.

Signé J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

385E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 159.)

Le Caire, le 8 avril 1908.

Présents à la réunion :

MM. Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Budget du Comité pour 1908;
2° Visites sur les lieux :
a) Maison wakf el-Haramein (الحرمين), à hâret el-Mabiada;
b) Mak'ad de l'émir Mâmâï (ماماى), à châra Beit el-Kâdi;
c) Tombeau du sultan Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan Grand bey);
d) Édifices divers.

1° BUDGET DU COMITÉ POUR 1908.

A. Par sa lettre du 20 janvier dernier, n° 19, l'Administration générale des Wakfs communique au Comité un extrait de son budget général qui porte en détail les crédits affectés au service des monuments arabes pour 1908 (voir rapport n° 374). Ces crédits s'élèvent à un total de L. E. 9042.

La Section technique prend note de la communication de l'Administration générale des Wakfs, mais elle regrette qu'il n'ait pas été donné suite aux propositions du Comité concernant les augmentations de traitement du rédacteur du Service, M. B. Kyritzi, et de l'écrivain Hamed Hamdi effendi.

Le second poste d'inspecteur des monuments créé pour 1908 ayant été

sanctionné, il y sera pourvu par la demande de nomination de Mohamed Nâfe' effendi, ingénieur à l'Administration générale des Wakfs, aux appointements mensuels de L. E. 12.

B. Il est pris note de la communication du Ministère des Travaux publics, n° 447 B. H., du 27 janvier dernier, portant rejet de la proposition du Comité concernant la nomination de Hussein Ahmed effendi en qualité d'élève ingénieur (voir rapport n° 374, § 2-3) pour la raison que cet agent ne justifie pas de ses études techniques.

2° VISITES SUR LES LIEUX :

A. MAISON WAKF EL-HARAMEIN.

Cette maison, classée parmi les monuments à conserver (voir rapport n° 162), a été l'objet d'un relevé par le dessin. Un devis de L. E. 200 avait été présenté pour sa consolidation (voir rapport n° 245, § 6).

La Section technique s'est rendue sur les lieux et a constaté que la maison est dans un état de délabrement très avancé. D'autre part, elle a su, par la gérante du wakf el-Haramein, que ce wakf est sur le point d'être dévolu à l'Administration générale des Wakfs.

Dans ces circonstances, la Section technique devra prendre les renseignements nécessaires sur les dispositions de la nâzirah et, au cas où cette dernière ne consentirait pas à la dépense, le Comité s'adresserait à l'Administration générale des Wakfs.

B. MAK'AD DE L'ÉMIR MÂMÂÏ.

La Section technique s'est rendue une seconde fois au mak'ad de l'émir Mâmâï. Les échafaudages établis pour la peinture du plafond étant enlevés, la bonne exécution du travail a pu être constatée.

C. TOMBEAU DU SULTAN KALAOUN.

En passant par le tombeau du sultan Kalaoun, la Section technique s'est rendue compte de la bonne tenue des ouvrages exécutés sur les ressources du budget de l'année passée.

D. ÉDIFICES DIVERS.

Après examen sur les lieux, il est proposé de ne pas classer parmi les monuments les édifices ci-après, sur lesquels le Comité est consulté, soit par l'Administration générale des Wakfs, soit par le Ministère de l'Instruction publique :

1° Tombeau Mohamed Aboul-Nour, n° 26, châra Mansour pacha;

2° Mosquée el-Hefni, n° 13, châra Bein el-Nehdein;

3° Maktab el-Gamâli Youssef, n° 7, rue el-Hamzâoui;

4° Mosquée el-Maghrabi, à el-Hamzâoui (n° 175 du plan);

5° Zâouyet el-Kaoukdjieh, à el-Ghourieh (près du n° 189 du plan);

6° Maktab el-Dechicha, n° 19, rue el-Ouarakyn;

7° Zâouyeh Nasr Allah el-Lakani, à châra el-Machhad el-Husseini. Cet édifice, néanmoins, est recommandé à l'attention de l'Administration générale des Wakfs comme datant de l'époque de Abd el-Rahmân Katkhoda.

Signé A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 160.

(Voir les rapports n[os] 386 à 388 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 9 juin 1908, à 5 heures de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Hussein Ruchdi pacha, président,
Yacoub Artin pacha,
A. Boinet pacha;
MM. Ali Bahgat bey,
J. Barois,
Mahmoud Fahmi bey,
M. Herz bey,
G. Maspero,
M. H. Simaïka bey.

Hussein Fakhry pacha et J. Zarb bey s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

A l'ouverture de la séance, le Président fait part au Comité du décès de M. Bourgoin, ancien membre, survenu en France, au mois de mars dernier.

Le Comité exprime ses regrets unanimes pour la perte de cet éminent architecte, auteur de remarquables études et dessins des monuments de l'Art arabe et qui fut l'un de ses plus anciens collaborateurs.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

En ce qui concerne le paragraphe VI, Artin pacha dit avoir eu l'occasion de voir le cheikh Abd el-Rahîm el-Demerdâchi qui lui a promis de donner suite aux desiderata du Comité, au sujet du palais Bechtâk.

Mahmoud Fahmi bey annonce que ses démarches auprès du gérant du wakf Abdallah el-Chorbagui ont heureusement abouti, l'échange de la quote-part dudit wakf dans l'okâlah Kâïtbâï ayant été en principe accepté.

Le Comité félicite Mahmoud bey de l'heureux succès de son intervention et le prie de lui soumettre l'entente écrite intervenue avec le gérant précité.

II

Les rapports de la Section technique n°s 386-388 sont approuvés.

Le Comité adopte les conclusions de la Section technique au sujet de la commande des lampes en verre pour la mosquée Kidjmâs (voir rapport n° 388, § 6). Il émet le vœu qu'une solution prompte soit donnée à cette affaire, pendante depuis bientôt un an.

Mahmoud Fahmi bey, en sa qualité de membre du Conseil administratif des Wakfs, promet de faire porter la question devant ce conseil et d'y appuyer les propositions du Comité.

III

Artin pacha expose que le Comité de l'Université égyptienne désirerait obtenir la libre disposition de l'emplacement intérieur de la mosquée el-Zâher pour y aménager des salles destinées à des cours.

Le Comité accueille favorablement ce projet qui, en ce qui le concerne, a l'avantage de favoriser la conservation de ce monument, réduit actuellement à ses façades extérieures.

Il sera procédé au relevé de l'enceinte de la mosquée avec délimitation de la zone interne qui pourrait, sans inconvénient, être utilisée pour l'usage de l'Université, sous réserve, bien entendu, du consentement préalable du Gouvernement.

IV

Ali Bahgat bey observe qu'étant donné la peine que le Service se donne pour faire produire aux recettes d'entrée des monuments leur maximum de rendement, il serait désirable que le montant de ces recettes soit attribué au Musée arabe, dans les mêmes conditions que les recettes d'entrée au Musée, c'est-à-dire avec affectation spéciale pour achat d'objets anciens destinés aux collections du Musée arabe.

Le Comité décide de saisir de la question l'Administration générale des

Wakfs et un état comparatif des recettes des cinq dernières années sera établi, à l'appui de cette proposition.

V

M. le professeur H. Thiersch, directeur de l'Institut archéologique de l'Université de Freibourg, envoie au Comité un exemplaire de la monographie du Château de Heidelberg, par Zeller, avec prière de lui adresser en échange un exemplaire de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan, par Herz bey.

Le Comité décide d'accueillir favorablement cette demande.

VI

A. Au sujet de la lettre du Ministère des Finances du 31 mars dernier, 1779 (voir rapport n° 386, § 12), il est donné lecture de l'état suivant du crédit extraordinaire de L. E. 4465 accordé au Musée arabe en 1905.

			L. E.	Mill.
A. Somme affectée à la constitution d'un fonds de réserve			1365	000
B. — Dépenses diverses.				
1° Dépenses effectuées :				
a) Solde dû à Kyticas pour achat d'antiquités			350	000
b) Achat d'antiquités			1057	000
c) Installation d'une salle de vente			87	264
d) Mobilier et installation			70	150
e) Armoires pour la bibliothèque			297	835
f) Achat d'ouvrages			69	210
g) Catalogue du Musée :				
1° Correction et mise au net du texte français .... L.E.	32	810		
2° Planches pour les trois éditions.	109	492		
3° Impression de l'édition française.	218	116		
4° Traduction anglaise et mise au net	54	000		
Total .... L. E.	414	418	414	418
A reporter			3710	877

	L. E.	Mill.
Report.............	3710	877
2° Dépenses prévues :		
a) Impression des éditions anglaise et arabe du Catalogue, circa........................	200	000
b) Reliure d'ouvrages (voir rapport n° 380).....	35	200
Total...............	3946	077
Solde disponible......	518	923
Total du crédit.......	4465	000

Herz bey explique que des travaux sont encore à faire au Musée sur le reliquat de L. E. 518,923 mill.

Le Comité décide de répondre au Ministère des Finances que le crédit dont il s'agit constitue une allocation correspondant à des travaux et dépenses non encore complètement effectués et que dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'annuler le solde figurant comme disponible. Le Ministère sera prié en conséquence de reporter ce solde jusqu'à son entier épuisement par les emplois dont détails lui seront fournis au fur et à mesure de leur réalisation.

B. Les objets suivants sont achetés pour le Musée :

1° Un yatagan ouvragé avec inscription incrustée d'argent portant la date de 1272 de l'hégire, L. E. 3;

Un yatagan ouvragé avec la devise : ما شاء الله, L. E. 2;

Un pistolet tromblon incrusté d'ornements en argent et de trois pierres, L. E. 6;

Un pistolet identique au précédent (les incrustations du canon manquent en partie), L. E. 6;

Un bourroir en fer avec manche en cuivre, L. E. 0,500 mill.

2° Trois panneaux en bois sculpté, L. E. 30;

3° Une pierre sculptée avec inscription en naskhi provenant probablement d'une ancienne mosquée persane, L. E. 20.

VII

Le Président croit interpréter les sentiments unanimes des membres présents en exprimant les regrets que cause au Comité le prochain départ

définitif d'Égypte de M. Barois, membre depuis 1887. Le Président rend hommage au dévouement et au zèle de M. Barois et le remercie des services éminents qu'il a rendus à l'œuvre du Comité durant sa longue collaboration.

Herz bey tient aussi à dire combien le concours éclairé et assidu de M. Barois a contribué à rendre aisée la tâche parfois pénible de la Section technique.

Le Comité s'associe à ces déclarations et décide à l'unanimité de nommer M. Barois membre honoraire.

M. Barois remercie et dit que même de loin, il continuera toujours à s'intéresser vivement aux travaux du Comité.

VIII

Ouvrages offerts au Comité :

Service des Antiquités de l'Égypte :

Livre des perles enfouies et du mystère précieux au sujet des indications des cachettes, des trouvailles et des trésors (texte arabe et traduction française), par Ahmed bey Kamal.

Recueil des inscriptions grecques-chrétiennes d'Égypte, par M. Gustave Lefebvre.

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, n°s 52001-52151, *Bijoux et orfèvreries*, par M. Émile Vernier, 1er fascicule.

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, n°s 20001-20780, *Grab- und Denksteine des mittleren Reichs*, von H. O. Lange und H. Schäfer, theil II.

Excavations at Saqqara (1905-1906), by J. E. Quibell.

Institut égyptien :

Essai sur les causes du renchérissement de la vie matérielle au Caire, dans le courant du XIXe *siècle* (1800 à 1907), par S. E. Yacoub Artin pacha.

Institut français d'archéologie orientale du Caire :

Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. II, *La bijouterie et la joaillerie égyptiennes*, par M. Émile Vernier.

Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XV, *Le tombeau de Ramsès IX*, par M. Félix Guilmant.

Société nationale des Antiquaires de France :

Bulletin, 4e trimestre 1907, publication trimestrielle.

Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa :

Revista, janvier-mars 1908, année XII, n° 55, vol. VII.

Archivos Bibliotecas y Museos :

Revista, année XII, janvier et février 1908.

Société khédiviale de Géographie :

Bulletin, 7e série, n° 2.

K. K. Zentral-Kommission für Erforschung und Erhaltung der Kunst- und Historischen Denkmale :

Mitteilungen, Band VII, nos 1-3, janvier-mars 1908.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé A. Boinet.

Le Président,
Signé H. Ruchdi.

Les Membres,
Signé A. Bahgat, G. Maspero.

386ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 160.)

Le Caire, le 25 avril 1908.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Mosquée du sultan el-Mouayyed (المؤيد), à el-Soukkarieh (n° 190 du plan Grand bey);
3° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
4° Mosquée el-Ghamri (الغمرى), à Margouch (n° 55 du plan);
5° Tombeau Aboul-Youssefein (ابو اليوسفين), à châra el-Tabâneh;
6° Mosquée d'Ahmed ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan);
7° Tombeau Tachtomor (طشتمر), aux tombeaux des Khalifes;
8° Mosquée Atar el-Nabi (اثر النبى), à Atar el-Nabi;
9° Sebîl el-Ahmar (الاحمر), à Aïn el-Sîra;
10° Bâb el-Fetouh;
11° Mosquée Toumaksîs (دومقسيس), à Rosette;
12° Musée arabe.

1° ADJUDICATIONS.

L'adjudication des travaux inscrits sur l'allocation de L. E. 5000 du Gouvernement a donné les résultats suivants :

1° Mosquée du sultan Hassan :

a) Entablement, merlons, etc., à C. V. Silvagni, unique soumissionnaire, pour la somme de L. E. 2181,618 mill.

b) Restauration du koursi, à Tadros Badìr, unique offrant, pour L. E. 260.

2° Église Anba Chenouda : continuation des travaux de réparation, à Goum'a Touni, unique soumissionnaire, avec 4 0/0 de rabais sur les prix du devis.

Après le dépouillement des offres ci-dessus, une soumission avait été remise à l'Architecte en chef par le menuisier Abou-Zeid Hassan pour le koursi de la mosquée du sultan Hassan avec 15 0/0 de rabais sur les prix du devis.

Vu l'heure tardive à laquelle cette offre a été présentée, il n'en sera pas tenu compte; toutefois, étant donné qu'elle est plus avantageuse que celle de Tadros Badìr, ce dernier sera invité d'accepter une réduction de L. E. 5 sur le total de L. E. 260 de sa soumission.

Sous cette seule réserve, les trois entreprises sont adjugées aux uniques offrants, comme ci-dessus.

Aucune soumission n'ayant été présentée pour les travaux des églises el-Adra, Abi-Seifein et Abi-Serga, ces entreprises feront l'objet d'une nouvelle adjudication.

2° MOSQUÉE DU SULTAN EL-MOUAYYED.

L'Architecte en chef présente, accompagné de deux offres pour son exécution, un devis de L. E. 6 pour petites réparations diverses à la mosquée du sultan el-Mouayyed.

La Section technique approuve le devis et adjuge les travaux au plus bas offrant, Ahmed Mohamed.

3° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

L'Architecte en chef rend compte du résultat des recherches qu'il a effectuées dans le but de relever la disposition primitive du petit minaret de la mosquée du sultan Hassan (voir rapport n° 384).

L'examen a naturellement porté sur les fondations où il a été aisé de constater l'existence des restes d'un ancien radier correspondant à celui du minaret sud. D'autre part, l'assise inférieure du mur de la façade orientale

amorcé au massif polygonal du petit minaret pénètre avec sa face en pierre de taille derrière ce massif, tandis qu'à la partie supérieure le même mur forme corps complet avec celui-ci. En procédant à la construction du minaret actuel, le massif polygonal a été déplacé vers le sud et l'assise inférieure étant restée intacte, on y a tout simplement adossé la substruction du minaret.

En présence de ces constatations, la Section technique est d'avis qu'il n'y a pas lieu de procéder à la reconstruction de l'entablement autour du petit minaret.

4° MOSQUÉE EL-GHAMRI.

Le budget du Musée arabe pour 1908 prévoit les crédits nécessaires, pour la reconstruction du minaret de la mosquée el-Ghamri ainsi que la confection d'un minbar et d'un koursi simples en échange des anciens minbar et koursi qui seront transportés au Musée (voir rapport n° 334).

Un accord à cet effet est intervenu entre le Service et le nâzir du wakf dont relève la mosquée. Mais comme le nâzir n'a qu'un simple droit de gestion sur les biens qui lui sont confiés, il y a lieu d'obtenir pour l'échange décidé, l'autorisation du Mehkemeh Charᶜieh.

Une demande dans ce sens a été adressée le 21 mars écoulé.

5° TOMBEAU ABOUL-YOUSSEFEIN.

En réponse à la communication du 5e paragraphe du 330e rapport relatif au dégagement du dôme du tombeau Aboul-Youssefein, l'Administration générale des Wakfs fait savoir au Comité, par sa lettre du 19 mars écoulé, que le propriétaire de la bâtisse adossée au tombeau refuse de démolir la partie de sa maison qui masque trois fenêtres du dôme.

La Section technique est d'avis d'agir au moyen d'expropriation.

6° MOSQUÉE D'AHMED IBN TOULOUN.

Ayant l'intention d'aliéner par voie d'échange les quatre magasins du wakf Hossâm el-Dyn adossés à la mosquée Ibn Touloun, derrière le mihrâb, l'Administration générale des Wakfs désire savoir si, au cas où le Comité

s'opposerait à ladite opération, ce dernier serait disposé à indemniser le wakf intéressé.

La Section technique estime qu'il suffirait d'isoler la mosquée par une bande de terrain de 2 mètres de large prise dans la file des échoppes, en laissant l'Administration générale des Wakfs disposer comme elle l'entendra du restant de la superficie desdits magasins.

7° TOMBEAU TACHTOMOR.

L'Architecte en chef expose que le sieur Mohamed el-Daramali procède à la construction d'une annexe aux bâtisses élevées aux abords du caveau de sa famille sis près du tombeau Tachtomor.

Invité à se conformer aux prescriptions du Service tendant à l'isolement du monument, le sieur Daramali s'y est refusé.

Considérant que la conservation du tombeau exige son isolement des constructions avoisinantes, la Section technique propose de demander à l'Administration générale des Wakfs son avis sur les moyens à employer pour atteindre ce but.

8° MOSQUÉE ATAR EL-NABI.

Parmi les sept colonnes de la mosquée en ruine de Atar el-Nabi (voir appendice du 17e fascicule), les quatre qui méritent d'être exposées au Musée sont évaluées à L. E. 17 dont L. E. 5,667 mill. reviennent au wakf privé copropriétaire avec l'Administration générale des Wakfs dans la proportion d'un tiers.

Quant au dégagement desdites colonnes et leur transport au Musée, un devis en établit les frais à L. E. 6.

La Section technique propose d'approuver cette dépense qui sera prélevée sur le budget du Musée, au titre «Achat d'antiquités».

9° SEBÎL EL-AHMAR.

La Section technique estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du sieur Khalîl Ibrahim el-Hariri tendant à obtenir une

autorisation de pratiquer des fouilles près du sebîl el-Ahmar, à Aïn el-Sîra, et elle propose de classer cet édifice parmi les monuments à conserver.

10° BÂB EL-FETOUH.

A l'ouest de Bâb el-Fetouh, du côté de la ville, se trouve un immeuble en ruine appartenant au wakf Emir Kebir. Entre cet immeuble et le massif des anciennes fortifications, s'étend un monticule de plusieurs mètres de haut dont les terres s'imprègnent après chaque pluie d'une humidité nuisible à la conservation des murs du monument.

La Section technique est d'avis de déblayer le monticule et de demander à l'Administration générale des Wakfs l'autorisation d'en clôturer le terrain du côté de la rue.

11° MOSQUÉE TOUMAKSIS.

La Section technique ne voit pas d'inconvénient en ce qui concerne le Comité à ce que l'Administration générale des Wakfs dispose de deux parcelles de terrain sises au voisinage de la mosquée Toumaksis et de sa cour d'ablutions, à Rosette. Toutefois, il serait désirable que quelques mètres de la parcelle touchant la cour d'ablutions de la mosquée soient réservés au profit de ce monument.

12° MUSÉE ARABE.

A. Par lettre du 31 mars écoulé, n° 1779, le Ministère des Finances prie le Comité de lui faire connaître le montant probable des nouvelles dépenses à effectuer sur le crédit extraordinaire de L. E. 4465 ouvert en 1905 au profit du Musée arabe par décision du Conseil des Ministres, ainsi que le montant à annuler au cas où ce crédit ne serait pas utilisé dans sa totalité.

La Section technique se réserve d'examiner cette question à bref délai et de soumettre au Comité le projet de réponse qu'il y aura lieu d'adresser au Ministère des Finances.

B. En ce qui concerne la réglementation de l'exportation des antiquités arabes (voir procès-verbal n° 158), la Section technique pense que le

contrôle du Musée pourrait être étendu à tous les produits de l'Art arabe créés jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Cependant, M. Barois et Boinet pacha sont fortement d'avis que l'exercice de ce contrôle entraînera de grandes difficultés et qu'en réalité il ne peut être qu'illusoire; en effet, l'Art arabe n'appartient pas exclusivement à l'Égypte, où, d'ailleurs, à part quelques poteries et boiseries, il est surtout représenté par des édifices; or, il faut s'attendre à de sérieuses objections si le droit de veto est appliqué à des objets de l'Art arabe mais d'origine étrangère à l'Égypte.

D'autre part, au point de vue pratique, le Musée arabe n'est pas organisé pour effectuer le contrôle d'exportation dont il s'agit. Les expéditeurs seraient obligés de présenter uniquement au Caire leurs envois, puisque le Musée arabe ne possède pas d'agents dans les ports de sortie ni en province. Il est douteux que de telles formalités onéreuses puissent être imposées aux marchands d'antiquités et aux particuliers, touristes ou autres.

Signé J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz, J. Zarb.

387E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 160.)

Le Caire, le 18 mai 1908.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Porte de quartier, à hâret el-Roum (Darb el-Ahmar);
2° Mosquée el-Gulchâni (كلشانى), à châra Taht el-Rab';
3° Zâouyeh Mohamed Dorghâm (محمد درغام), à châra Darb el-Kazâzyn (Darb el-Ahmar) (près du n° 122 du plan Grand bey);
4° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
5° Mosquée d'el-Malika Safia (الملكة صفية), à el-Daoudieh (n° 200 du plan);
6° Mosquée Gânîbek (جانيبك), à el-Mogharbelyn;
7° Anciens tombeaux près du cimetière de l'imâm el-Châfi'î.
8° Salle wakf Ahmed Katkhoda (احمد كتخدا), à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan);
9° Fort Kâïtbâï (قايتباى), à Alexandrie;
10° Monuments coptes;
11° Deir el-Abiad (دير الابيض), et Deir el-Ahmar (دير الاحمر), couvents coptes à Sohâg;
12° Expropriations;
13° Billets d'entrée aux monuments;
14° Confection de dessins;
15° Impressions.

1° PORTE DE QUARTIER, À HÂRET EL-ROUM.

Par lettre en date du 22 avril écoulé, n° 26, le Ministère des Finances soumet au Comité pour avis, un arrêté de démolition visant la porte de quartier sise à hâret el-Roum.

Sur l'avis de l'Architecte en chef que la porte en question est dénuée de tout intérêt archéologique, la Section technique propose au Comité de ne pas intervenir.

2° MOSQUÉE EL-GULCHÂNI.

Le Tanzîm porte à la connaissance du Service que le perron de la mosquée el-Gulchâni, en saillie de 2 m. 40 cent. sur l'alignement, est l'objet d'une démolition en vue de sa reconstruction. Cette opération n'ayant pas été autorisée par le Comité, le Tanzîm veut savoir si la mosquée est classée ou non parmi les monuments à conserver.

La Section technique observe que dans le 261e rapport où il est question de la mosquée, il n'est pas parlé de reconstruire le perron; d'ailleurs, celui-ci, ayant été refait, doit être considéré comme n'étant plus une partie classée du monument.

Dans ces conditions, il sera écrit au Tanzîm de prendre à l'encontre de l'auteur de la reconstruction telles mesures qu'il croira nécessaires.

3° ZÂOUYEH MOHAMED DORGHÂM.

En réponse à la communication du 5e paragraphe du 384e rapport relatif à certains privilèges réclamés en faveur du propriétaire de la maison attenante à la zâouyeh Dorghâm, afin qu'il se conforme aux instructions de l'Architecte en chef au cours de la réédification de la façade de la maison en question, le Tanzîm informe le Comité, par sa lettre du 5 courant, qu'il ne peut être donné satisfaction à ses propositions.

La Section technique est d'avis de classer l'affaire.

4° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. C. V. Silvagni, entrepreneur des travaux du sahn de la mosquée du sultan Hassan, a signalé à la bienveillante attention de l'Architecte en chef la modicité du forfait de L. E. 200 inscrit au devis de son entreprise, pour la mise en état de la coupole du petit bassin d'ablutions, par rapport à la valeur des travaux réellement exécutés. M. Silvagni estime à L. E. 148 le dommage qu'il aurait subi de ce chef.

La Section technique estime qu'elle n'a pas à examiner si la somme forfaitaire de L. E. 200 était ou non suffisante pour mener à bonne fin les

ouvrages inscrits au devis, l'entrepreneur ayant eu le loisir de s'édifier avant de formuler son offre. Cependant, en considération des difficultés que présentait l'exécution desdits ouvrages, elle propose d'allouer à M. Silvagni une somme de L. E. 70 en plus du forfait.

5° MOSQUÉE D'EL-MALIKA SAFIA.

Répondant à la communication de l'alinéa *B* du *4*e paragraphe du 382e rapport, relatif aux réparations exécutées par Ahmed Soliman el-Fayoumi dans sa maison contiguë à la mosquée d'el-Malika Safia, sans que le Comité ait été consulté, le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par sa lettre n° 2609 *B* du 26 avril écoulé, que le sieur Ahmed Soliman, s'étant vu refuser le permis de réparation qu'il avait sollicité au Tanzîm, a cependant réparé sa maison malgré ce refus; aussi, un procès-verbal de contravention a été dressé.

Le Ministère déclare que le Tanzîm n'a jamais cessé de communiquer au Comité, pour avoir son avis, toutes les demandes relatives à la construction des bâtisses attenantes aux monuments.

La Section technique prend note des déclarations du Ministère des Travaux publics.

6° MOSQUÉE GÂNÎBEK.

L'Administration générale des Wakfs ayant fait savoir au Comité que la mosquée Gânîbek a besoin de réparations, la Section technique charge l'Architecte en chef de préparer le devis nécessaire. Elle propose en même temps de demander à l'Administration générale l'autorisation de murer les quatre fenêtres d'un premier étage donnant sur le sahn de la mosquée et d'entreprendre sans retard l'assainissement de la cour d'ablutions d'où s'exhalent des émanations méphitiques et dont la canalisation défectueuse constitue un danger pour les murs du monument qu'elle imprègne d'humidité.

7° ANCIENS TOMBEAUX PRÈS DU CIMETIÈRE DE L'IMÂM EL-CHÂFI'Î.

La Section technique n'est pas d'avis de classer parmi les monuments les trois tombeaux à baldaquin sis près du cimetière de l'imâm el-Châfi'î et signalés par l'ingénieur de la deuxième section des Wakfs.

Toutefois, l'Administration générale des Wakfs de qui dépendent les tombeaux en question sera priée de ne pas les démolir mais de veiller autant que possible à leur conservation.

8° SALLE WAKF OSMÂN KATKHODA.

En vue de réparation de la salle wakf Osmân Katkhoda (voir rapport n° 330), l'Architecte en chef soumet un projet ayant pour but, sans toucher aux parties intéressantes du monument, d'aménager un atelier de peinture et quelques pièces d'habitation (voir rapport n° 344).

La Section technique approuve le projet et demande qu'il en soit fait une estimation.

9° FORT KÂÏTBÂÏ.

Par sa lettre n° 683 du 3 mai courant, le Ministère de la Guerre retourne au Comité le dossier relatif aux fouilles que MM. A. Thiersch, H. Thiersch et Max van Berchem se proposent de faire au fort Kâïtbâï à Alexandrie (voir rapport n° 379).

Aucune objection n'est faite en principe au projet de ces messieurs. Il y a lieu toutefois d'insérer au contrat d'autorisation quelques clauses imposées par l'Administration des Garde-Côtes et la Municipalité d'Alexandrie.

Les Garde-Côtes demandent que dans le cas où les fouilles obligeraient les hommes de service à loger ailleurs, il soit alloué à chacun d'eux P.T. 60 par mois.

Quant à la Municipalité, elle désire qu'un accès libre soit toujours assuré aux chars des vidanges et que lorsque les travaux se feraient aux points G. G. du plan, elle en soit avertie; elle déléguera alors un ingénieur pour s'assurer que les travaux ne nuisent pas à l'égout collecteur. En outre, la Municipalité se réserve la propriété, pour le Musée gréco-romain, des antiquités grecques, romaines et pharaoniques qui pourraient être découvertes; elle se réserve aussi le droit de faire publier par les soins du Musée, les inscriptions mises au jour.

Enfin le Ministère de la Guerre se réserve le droit de faire cesser les fouilles dans le cas où ces opérations lui paraîtraient de nature à endommager les bâtisses du fort.

La Section technique ne voit pas d'inconvénient à ce que ces clauses soient stipulées au contrat d'autorisation.

10° MONUMENTS COPTES.

La Section technique enregistre la lettre du 21 avril par laquelle le Patriarcat copte-orthodoxe informe le Comité qu'il tient à sa disposition pour l'année en cours une somme de L. E. 200, à titre de contribution aux travaux qui seront entrepris aux églises coptes (voir rapport n° 384).

11° DEIR EL-ABIAD ET DEIR EL-AHMAR.

L'Architecte en chef lit une note concernant ces deux couvents :

« 1° *Deir el-Abiad.* — L'allocation accordée pour les travaux de ce couvent est de L. E. 4100 dont L. E. 3280 pour compte du Gouvernement et L. E. 820 pour compte du Patriarcat.

« A été dépensé, jusqu'à la fin de l'année 1907 :

	L.E.	Mill.
Pour compte du Gouvernement	770	469
Pour compte du Patriarcat	385	234
Total	1155	703

auquel il conviendrait d'ajouter L. E. 287,630 mill. pour le personnel chargé de la surveillance des travaux.

« Les travaux exécutés sont les suivants :

« A l'extérieur, la partie orientale de la façade principale a été débarrassée du mur en mauvaise maçonnerie qui s'y adossait; l'éperon qui devait garantir la façade septentrionale près du coin nord-est a été enlevé et la façade reconstruite en cet endroit sur plusieurs points, les abords du couvent ont été déblayés.

« Plus importants sont les ouvrages exécutés à l'intérieur : consolidation des trois absides, après démolition des maçonneries parasites qui les obstruaient; démolition et reconstruction partielle de l'escalier du coin nord-est; la grande salle sud a été débarrassée d'une masure. D'autres

masures qui occupaient l'ancienne nef nord ont été rasées : leur expropriation a coûté une somme de L. E. 78. Consolidation de l'escalier à l'ouest de l'église et réparation du mur de séparation entre les nefs et le narthex.

« Les travaux de l'année courante auront pour objet les salles au sud des absides, la grande salle méridionale, le déblaiement et la réparation du narthex et enfin, à l'extérieur, la continuation du déblaiement de l'église et la reprise en sous-œuvre de l'angle sud-ouest.

« Le programme prévoit également, moyennant L. E. 70, l'expropriation de trois autres masures au sud du monument; cette opération nous permettra de rétablir la communication de cette partie de l'église, avec le reste de l'édifice. Deux masures subsisteront seulement dans l'enceinte du couvent; une décision sera proposée en ce qui les concerne à une autre occasion.

« 2° *Deir el-Ahmar.* — Le Deir el-Ahmar, ou plutôt son église, a été plus éprouvée que l'église du Deir el-Abiad. Le crédit destiné aux travaux à y exécuter est de L. E. 900 dont L. E. 720 pour compte du Gouvernement et L. E. 180 pour compte du Patriarcat.

« De l'église proprement dite, il ne reste que les absides avec une grande partie de la nef transversale et enfin les murs principaux. Elle n'en est pas moins intéressante pour cela. Le reste de l'ancienne église est couvert de misérables maisonnettes. Aussi ne suis-je pas d'avis de les exproprier toutes, car, outre que cela occasionnerait trop de frais, l'église n'aurait rien à gagner de ce chef. Je propose d'exproprier seulement celles qui se trouvent dans la moitié est de l'église en adoptant comme limite une ligne qui part du nord au sud un peu vers l'ouest des portes nord et sud.

« Les travaux les plus importants viseront naturellement les anciens restes de l'église, c'est-à-dire les absides et la nef transversale. Les premières seront débarrassées comme celles de Deir el-Abiad des maçonneries parasites qui les déparent et leurs murs seront convenablement consolidés.

« Un travail plus urgent s'impose pour quelques colonnes du transept et pour le support carré de la coupole. Ces colonnes sont fortement hors d'aplomb et leur redressement s'impose. Il faudra, pour y arriver, démolir les voûtes qui couvrent la nef transversale. Ces voûtes sont modernes et

tellement délabrées qu'elles tiennent à peine. Je propose de les remplacer par une couverture en bois.

« Le support de la coupole est percé de quelques fenêtres anciennes encadrées d'une architecture en pierre de taille et dont quelques-unes sont bouchées; le tout a grandement besoin de réparations. Cependant ce travail ne pourra pas être mené à bonne fin sans la démolition de la coupole récemment construite en mauvaise maçonnerie. A cette occasion, l'arc construit après coup du côté est de la coupole sera supprimé.

« Le grand édifice placé au sud de l'église et relié à celle-ci contient dans une salle du rez-de-chaussée les fonts baptismaux, ce qui le recommande avec d'autres détails d'architecture à l'attention du Comité.

« Les travaux de redressement des colonnes sont de nature très délicate; il est impossible d'en dresser un devis convenable. Aussi, il sera nécessaire de les faire exécuter à la régie. Des propositions seront faites à ce sujet vers la fin de l'année, lorsque la décroissance des travaux du Comité me permettra de détacher du Service pour quelques mois un agent capable qui sera chargé de ce travail. »

Il est proposé d'accepter les suggestions de Herz bey.

12° EXPROPRIATIONS.

La Section technique est saisie de trois affaires concernant les expropriations :

1° Mosquée Kalaoun : expropriation du premier étage et des échoppes adossées à la façade nord de la mosquée (voir rapport n° 359). Le Ministère des Travaux publics évalue ces expropriations à L. E. 952,040 mill.

2° Mosquée Émir Akhôr : expropriation des échoppes adossées à la façade principale (voir rapport n° 360). Évaluation, d'après estimation de la Commission spéciale du Ministère, L. E. 437,483 mill.

3° Palais Mandjak el-Selahdâr : le portail et les constructions adjacentes à acquérir pour son dégagement (voir rapport n° 322) sont estimés à L. E. 472,530 mill.

Il est proposé de ne pas perdre de vue les expropriations visées aux

2° et 3°. En ce qui concerne la mosquée Kalaoun, étant donné que sa mise en état sera bientôt complètement achevée, il serait bon de commencer dès l'année prochaine le dégagement de la façade nord, par la démolition du premier étage y adossé qui entre pour L. E. 323 dans l'évaluation ci-dessus.

13° BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS.

A. En réponse à la communication du 13e paragraphe du 376e rapport relatif aux irrégularités constatées dans la vente des billets d'entrée aux monuments à la mosquée Mohamed Ali, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité que le Cheikh de la mosquée, consulté, a été d'avis de confier la vente des dits billets à un de ses subordonnés et sous sa surveillance.

La Section technique prend note de cette proposition qui a été agréée par le Président du Comité.

B. Le modèle des nouveaux carnets à souche des billets d'entrée aux monuments présenté par l'Architecte en chef (voir rapport n° 383) est approuvé.

14° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique propose de régler comme suit les dessins suivants confectionnés pour les archives du Comité :

1° L. E. 25 à M. E. Battiti pour le relevé de l'église el-Moallaka (un plan et deux coupes);

L. E. 32 à M. Steyrer pour la mise au net de ces mêmes dessins.

2° L. E. 26 à M. Steyrer pour la préparation en vue de leur impression des deux plans et trois coupes de l'église Abi-Seifein.

3° L. E. 2 pour la confection d'un plan de l'église el-Moallaka par rapport à la porte sud de Kasr el-Cham' par M. Steyrer.

Les dessins ci-dessus sont destinés à être reproduits dans l'ouvrage en préparation sur les monuments coptes.

4° L. E. 8 à M. Steyrer pour la mise au net de deux plans et une coupe du fort Kâïtbâï à Alexandrie (dessins à reproduire au bulletin du Comité).

5° L. E. 25 à M. F. de Wiegand pour un relevé général du dallage de la mosquée el-Achraf Barsbâï aux tombeaux des Khalifes et vingt-huit détails coloriés des mosaïques demi-grandeur naturelle.

Le dallage en question se détériorant de plus en plus, l'Architecte en chef a pensé qu'il serait utile d'en faire relever un dessin, vu qu'un crédit considérable pour sa restauration ne pourra pas être de sitôt mis à la disposition du Comité.

15° IMPRESSIONS.

Par sa lettre du 13 novembre dernier, M. le Directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire expose à l'Architecte en chef que par le fait de la résiliation du contrat passé avec lui pour l'impression de l'édition anglaise du Catalogue du Musée (le Ministère des Finances ayant exigé que cette impression fût faite à l'Imprimerie nationale), un dommage évalué à 500 francs est résulté pour l'Imprimerie de l'Institut.

Cette somme se décompose comme suit :

	francs.
Papier réservé pour ladite impression	300
Matériel typographique fabriqué ou acheté pour le Catalogue	200
TOTAL	500

La Section technique, considérant que le papier dont il est question dans le décompte ci-dessus pourra être employé pour les bulletins du Comité qui sont imprimés à l'Imprimerie de l'Institut français, propose de payer à ce dernier 200 francs seulement à prélever sur le crédit inscrit au budget du Comité pour impressions.

Signé J. BAROIS, M. HERZ, J. ZARB.

388e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 160.)

Le Caire, le 26 mai 1908.

Présents à la réunion :

MM. Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Mosquée Maghlataï (مغلطاى), à Kasr el-Chôk (n° 26 du plan Grand bey);
3° Mosquée funéraire du sultan Inâl (اينال), aux tombeaux des Khalifes;
4° Mosquée d'Ahmed ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan);
5° Maristan Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan);
6° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki (كجماس الاسحاق), à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan);
7° Mak'ad de l'émir Mâmâï (ماماى), à châra Beit el-Kâdi (entre les nos 28 et 43 du plan);
8° Okâlah Kâïtbâï (قايتباى), à Bâb el-Nasr;
9° Billets d'entrée aux monuments;
10° Personnel.

1° ADJUDICATIONS.

A. La seconde mise en adjudication des travaux des églises Abi-Seifein, Abi-Serga et el-Adra (voir rapport n° 386) a donné les résultats suivants approuvés par la Section technique :

Églises Abi-Seifein et Abi-Serga, à Ali Hassan, avec 10 o/o de rabais pour la première et 8 o/o pour la seconde.

Église el-Adra, à Mohamed Hassan Abou Komsân, avec 13 o/o de rabais.

B. Les petits travaux ci-après mis en adjudication sont adjugés comme suit :

1° Mosquée Arghoun Châh el-Ismâïli : nettoiement des ornements et réparation des stalactites, devis de L. E. 4, à Osmân Nassâr, avec 7 o/o de rabais.

2° Mosquée Beibars el-Khayât : pose de deux bornes en pierre à l'angle nord-est, devis de L. E. 1,600 mill., à Abd el-Âl Solimân, avec 15 o/o de rabais.

2° MOSQUÉE MAGHLATÂÏ.

Le sieur Hassan Sâlem el-Khayât ayant demandé l'autorisation de reconstruire une maison en ruine lui appartenant contiguë à la mosquée Maghlatâï, la Section technique, après examen, a constaté qu'il s'agit bien de la masure dont l'expropriation a été décidée, pour dégager une partie de la façade de la mosquée (voir rapport n° 360, § 9).

Dans ces circonstances, une estimation de la masure en question a été demandée au Ministère des Travaux publics.

La commission d'estimation du Ministère évalue la masure à L. E. 95,737.

La Section technique, vu le peu d'importance de la dépense, propose de faire procéder à l'expropriation de la masure sur le budget de l'année prochaine.

3° MOSQUÉE FUNÉRAIRE DU SULTAN INÂL.

L'Architecte en chef ayant appris que la gérance de la mosquée Inâl au désert était actuellement dévolue à l'Administration générale des Wakfs, confirmation de la nouvelle a été donnée par une lettre de l'Administration, en date du 12 courant, informant le Service qu'en effet elle a été constituée gérante adjointe du wakf Inâl par décision en date du 24 mars 1906 du Mehkemeh Char'ieh, à la suite d'une plainte en détournements déposée par un des bénéficiaires du wakf contre la dame Asma bent Mohamed Achmâoui, gérante de droit, depuis juillet 1902.

Il y a donc lieu d'espérer que dorénavant, par l'intervention éclairée de

l'Administration des Wakfs, des mesures efficaces seront prises pour la conservation de ce monument qui a été si éprouvé par l'incurie maintes fois signalée de la précédente gérante (voir notamment rapports n°s 217 et 329).

4° MOSQUÉE D'AHMED IBN TOULOUN.

Sur le rapport de l'inspecteur des monuments, il est proposé d'appointer pendant la saison des touristes un second gardien, pour la mosquée Ibn Touloun.

L'étendue considérable de cette mosquée justifie cette mesure.

5° MARISTAN KALAOUN.

La Section technique accepte, sur la proposition de l'Architecte en chef, l'offre du plâtrier Amin Châfiʿî de procéder, moyennant la somme de L. E. 9, à l'enlèvement et à la reconstitution, à un endroit à choisir au Musée, des ornements de la fenêtre et de l'arc sud du hall est du maristan Kalaoun, suivant décision du rapport n° 349, § 6, *B*, *b*, 1°.

La mise à exécution des transformations projetées par l'Administration générale des Wakfs dans cet édifice, en vue de la construction d'un nouvel hôpital, rend cette opération indispensable.

6° MOSQUÉE KIDJMÂS EL-ISHÂKI.

Il est pris connaissance d'une lettre adressée, le 6 avril écoulé, au Directeur de la Comptabilité des Wakfs, par la maison Hassan Madkour et Frères, au sujet des lampes en verre dont l'Administration générale des Wakfs lui aurait demandé des échantillons, pour servir à l'éclairage de la mosquée Kidjmâs. La maison Madkour demande que le Service du Comité lui fasse établir en caractères coufiques le texte des inscriptions à reproduire sur lesdites lampes.

Or, il n'existe aucune lampe ancienne avec inscription en caractères coufiques et la Section technique ne saurait fournir une inscription de ce genre qui constituerait une lourde hérésie archéologique.

A ce sujet, la Section technique croit devoir, en outre, rappeler que c'est sur son initiative qu'il avait été décidé de faire, dans la jolie mosquée Kidjmâs restaurée par les soins du Comité, un essai d'éclairage avec des lampes en verre de forme ancienne. Des modèles avaient même été envoyés à une fabrique de Bohême qui avait fait parvenir deux premiers échantillons de lampes, très bien réussies comme qualité de verre, forme et dispositions. Ces lampes toutefois avaient paru trop grandes et la Section technique avait étudié la meilleure dimension réduite à adopter et des modèles avaient été établis pour être retournés en Bohême avec la commande définitive.

L'Administration générale des Wakfs fut alors priée d'ouvrir les crédits nécessaires sur la base des prix unitaires demandés par le fabricant, mais elle a jugé bon à ce moment de recourir à une autre source pour tâcher d'obtenir de meilleures conditions de prix. Il s'ensuit que depuis dix mois environ la confection des lampes est restée à l'état de projet.

Or, comme il s'agit d'une expérience intéressante qui a pour but de relever le niveau artistique des installations intérieures des édifices du culte, il semble que l'Administration générale des Wakfs pourrait, sans aucun danger, s'en remettre à la compétence de la Section technique pour la mise à exécution de ce projet qui a été étudié avec le plus grand soin.

7° MAKʿAD DE L'ÉMIR MÂMÂÏ.

L'Architecte en chef expose que le mur principal intérieur du makʿad est attaqué par l'humidité provenant d'un bain et des latrines installés derrière ce mur. Il explique avec croquis à l'appui que ces établissements incommodes viennent s'adosser directement sur le monument. Il y a donc là un danger continuel pour ce dernier et la Section technique propose de signaler la situation au Ministère des Travaux publics, avec prière d'y faire remédier.

8° OKÂLAH KÂÏTBÂÏ.

La Section technique approuve le projet schématique élaboré par le Service pour le rétablissement des façades principale et méridionale de l'okâlah Kâïtbâï (voir procès-verbal n° 142).

9° BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS.

La Section technique est d'avis d'accorder à l'agent Chaouki effendi la remise réglementaire sur les 2500 billets d'entrée aux monuments vendus grâce à sa surveillance zélée à la mosquée Mohamed Ali du 27 février au 7 mai courant, date à laquelle les nouvelles dispositions ont été prises pour le service de ces billets (voir rapport n° 387).

10° PERSONNEL.

La Section technique propose d'accueillir favorablement les demandes suivantes de congé, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux règlements :

Herz bey, architecte en chef, deux mois à passer à l'étranger.

Mahmoud Akkouch effendi, traducteur, deux mois à passer en Égypte.

Signé A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 161.

(Voir les rapports n°s 389 et 390 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 3 novembre 1908, à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Hussein Rucndi pacha, président,
Yacoub Artin pacha,
A. Boinet pacha,
Saber Sabri pacha;
MM. M. Herz bey,
G. Maspero,
O. de Mohl,
M. H. Simaïka bey,
J. Zarb bey.

Fakhry pacha s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

Au sujet du paragraphe I, Herz bey dit qu'à la suite de l'entrevue d'Artin pacha avec le cheikh Abd el-Rahîm el-Demerdâchi, il a eu, avec ce dernier, un entretien à l'issue duquel il a obtenu que la clef du palais Bechtâk lui fût remise.

Herz bey se propose en conséquence de conduire incessamment la Section technique au monument, pour se rendre compte, par un examen approfondi, des mesures pratiques qu'il conviendrait de prendre pour la conservation de cet édifice.

Après avoir pris connaissance du plan de la mosquée el-Zâher présenté par l'Architecte en chef, conformément à la décision du paragraphe III,

le Comité étant informé que le Président se proposait d'avoir une entrevue à ce sujet avec M. le Conseiller financier, décide d'ajourner l'examen de la proposition de la Commission de l'Université égyptienne, jusqu'à nouvel avis.

II

Les rapports de la Section technique n°s 389 et 390 sont approuvés avec les observations suivantes :

Rapport n° 389, § 9. Echange d'antiquités proposé par le Kaiser Friedrich Museum de Berlin. — Boinet pacha est chargé par Fakhry pacha d'exprimer son avis au sujet de l'échange de fragments de lampes arabes, contre deux vases en verre de fabrication syrienne du XIIIe ou XIVe siècle.

Fakhry pacha estime que le Comité devrait s'abstenir de tout échange quelconque, attendu que les fragments de lampes dont il s'agit sont des pièces uniques dont il n'est pas probable que des équivalents puissent être retrouvés.

Le Musée doit conserver tout ce qu'il possède, surtout dans le genre d'antiquités très rares.

M. Maspero dit que c'est un principe admis partout dans les Musées de ne jamais entrer dans la voie d'échanges, sauf pour les objets en double et de minime valeur.

Le Comité décide de ne pas donner suite à la demande d'échange.

III

L'Institut d'archéologie et d'anthropologie de l'Université d'Oxford envoie le premier numéro de ses annales avec proposition d'échange contre les bulletins du Comité.

Le Comité est d'avis d'accueillir cette demande à condition que les publications offertes soient de valeur égale à ses bulletins.

IV

Certains travaux ayant été exécutés par le Service en dépassement des crédits alloués, l'Administration générale des Wakfs a bien voulu faire une avance temporaire de L. E. 1800 pour le règlement desdits travaux.

Des dispositions de comptabilité seront prises pour éviter qu'à l'avenir un pareil cas se reproduise.

Le Comité prend note et remercie le Président, Directeur général des Wakfs, de son obligeante intervention.

V

Le Comité est avisé que, sur la proposition de la Section technique et l'avis conforme de Fakhry pacha, Yacoub Artin pacha, Ibrahim Naguib pacha, Boinet pacha et de MM. G. Maspero, Herz bey et Ali Bahgat bey, les objets ci-après ont été achetés pour le Musée à M. Ispenian, au prix de L.E. 160 :

1° Un encrier en cuivre, en partie incrusté d'argent avec inscriptions et ornements faisant remonter l'objet au XIIIe siècle de l'hégire;

2° Deux plateaux de balance en cuivre incrusté d'argent avec inscriptions (XIIIe siècle);

3° Un mortier en fer avec inscriptions et ornements.

VI

Le Président ayant exprimé l'avis qu'il y aurait intérêt à ce que l'Administration générale des Wakfs soit représentée aux délibérations de la Section technique, le Comité décide que Mahmoud Fahmi bey, ingénieur en chef des Wakfs, déjà membre du Comité, fera partie de la Section technique.

VII

M. Maspero demande que la gratuité de l'entrée au Musée arabe soit accordée aux membres du Congrès archéologique qui sera tenu au Caire l'année prochaine.

Le Comité décide que tout membre du Congrès, sur présentation de sa carte ou de son insigne sera admis à visiter gratuitement le Musée.

En outre le Comité se propose d'organiser, à l'intention des membres du Congrès, des visites aux mosquées et autres monuments de l'Art arabe.

VIII

Par lettre adressée de Carlsbad, le 11 juillet dernier, et dont lecture est

donnée, Sir William Garstin prie Herz bey de transmettre au Comité ses remerciements pour les termes flatteurs de la communication qui lui a été faite à l'occasion de son départ définitif d'Égypte ainsi que pour sa nomination comme membre honoraire.

IX

Boinet pacha offre pour la bibliothèque du Comité une brochure publiée en 1820 contenant la description d'un riche coffret arabe avec inscription existant depuis un temps immémorial dans le trésor de la Cathédrale de Bayeux (France).

Selon la tradition, le roi Louis IX aurait fait don de ce coffret à l'évêque de Bayeux, lors de son retour d'Égypte (XIIIe siècle).

Le Comité remercie.

X

Le Comité enregistre la livraison de 1000 exemplaires de l'édition anglaise du catalogue du Musée arabe et 400 exemplaires du 24e fascicule de l'année 1907.

XI

Le Comité constate qu'une grande négligence est apportée dans l'impression au duplicateur des procès-verbaux et rapports distribués aux membres. Il engage Herz bey à prendre les mesures nécessaires pour que la confection de ces copies soit l'objet de meilleurs soins à l'avenir.

XII

Ouvrages offerts au Comité :

Archivos Bibliotecas y Museos :

Revista, année XII, mars et avril 1908.

Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa :

Revista, juillet-septembre 1907, année XI, n° 53, vol. VI.
Revista, avril-juin 1908, année XII, n° 56, vol. VII.

Société nationale des Antiquaires de France :

Mémoires, 1907, 7e série, t. VII, fascicule supplémentaire.
Bulletin, 1er et 2e trimestres 1908.

Académie de Mâcon :

Annales, 3e série, t. XI.

Société archéologique du département de Constantine :

8e, 9e et 10e volumes de la 4e série, années 1905, 1906 et 1907.

Société d'histoire naturelle d'Autun :

Comptes rendus des séances et des excursions de l'année 1907.

Service des Antiquités de l'Égypte :

Plan des nécropoles thébaines, par M. É. Baraize, 2e livraison.
Annales, t. IX, fasc. 1.
Notes prises au cours des inspections, par Ahmed bey Kamal.
Fouilles à Gamhoud, par Ahmed bey Kamal.

Archæological Survey of India :

Report of the Superintendent of Burma, for the year ending 31st March 1908.
Annual progress Report of the Assistant Superintendent of Madras, for the year 1907-1908.
Annual progress Report of the Frontier Circle, for the year 1907-1908.
Annual progress Report of the Northern Circle, for the year ending 31st March 1908.
Annual progress Report of the Southern Circle, for the year 1907-1908.
Illustrations of Sind Tiles.

Smithsonian Institution :

Annual Report, 1907.

K. K. Zentral-Kommission für Erforschung und Erhaltung der Kunst- und Historischen Denkmale :

Mitteilungen, Band VII, nos 2, 3, 4, 5, 7.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé A. Boinet.

Pour le Président,
Signé K. Hamdi.

Les Membres,
Signé G. Maspero, O. de Mohl.

389ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 161.)

Le Caire, le 23 juin 1908.

Présents à la réunion :

MM. Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée el-Azhar (الازهر), à châra el-Azhar (n° 97 du plan Grand bey);
2° Bâb el-Fetouh (باب الفتوح);
3° Okâlah Kâïtbâï (قايتباى), à Bâb el-Nasr;
4° Mosquée Khochkadam el-Ahmadi (خشقدم الاحمدى), à Darb el-Hosr (n° 153 du plan);
5° Aqueduc du Foum el-Khalîg;
6° Tombeau de l'imâm el-Châfi'î (شافعى), au cimetière de l'imâm el-Châfi'î;
7° Plaques indicatrices des monuments;
8° Confection de dessins;
9° Musée arabe;
10° Personnel.

1° MOSQUÉE EL-AZHAR.

A. Il est pris connaissance d'un devis de L.E. 10 pour l'exécution de la vitrine destinée à l'exposition du coffret ancien de Coran de la mosquée el-Azhar (voir procès-verbal n° 149 et rapport n° 376).

La Section technique approuve le devis et procède au dépouillement des quatre offres d'exécution qui l'accompagnent.

L'offre de Mohamed Sayour de L. E. 10 est approuvée sous déduction postérieurement présentée de L. E. 2. Dans ces conditions, l'offre la plus basse, celle de Abou Zeid de L.E. 8, est écartée, Sayour ayant pris part à

la confection des vitrines du Musée et étant de ce fait familiarisé avec ce genre de travail.

B. Sur la demande de l'Administration générale des Wakfs un devis de L. E. 8 a été préparé pour remédier à certaines défectuosités dans le pavillon el-Tabarsieh (mosquée el-Azhar).

L'exécution de ce devis est adjugée à Ali Khalîl avec 1 o/o de rabais.

2° BÂB EL-FETOUH.

Le Service vient d'être informé qu'une borne-fontaine a été installée à proximité du pilier occidental de Bâb el-Fetouh à l'intérieur de la ville et précisément à côté de l'endroit où débouche un terrain vague rempli de décombres et que la Section technique a demandé de déblayer et clôturer (voir rapport n° 386).

La Section technique propose que la Compagnie des eaux soit invitée à faire enlever sans retard la borne-fontaine en question et à prendre note d'éviter à l'avenir de procéder à des installations de cette nature, aux abords des monuments sans consulter au préalable les services intéressés.

3° OKÂLAH KÂÏTBÂÏ.

A. L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité le dossier relatif à l'entente intervenue avec le nâzir du wakf Chorbagui au sujet de l'échange de la moitié par indivis de l'okâlah Kâïtbâï revenant audit wakf.

La Section technique constate avec surprise qu'il ne s'agit point d'un arrangement mais bien de simples propositions à en juger par la déclaration du nâzir dont voici la traduction :

«Je refuse de donner mon consentement au projet de réparation de l'okâlah, à moins que ce ne soit en présence du Directeur général des Wakfs et du Comité au complet réunis en séance au siège de l'Administration générale des Wakfs. Il sera alors rédigé un procès-verbal en double exemplaire relatant notre consentement unanime de faire procéder aux réparations de la façade de ladite okâlah, aux frais du Comité et de l'Administration générale des Wakfs exclusivement et sans que j'aie à contribuer

en quoi que ce soit aux dépenses desdites réparations. D'autre part, si l'Administration générale des Wakfs désire racheter ma quote-part, moyennant L. E. 2000, je ne m'y oppose pas, pourvu qu'elle me trouve en échange un immeuble valant cette somme et ce immédiatement, étant donnée mon indigence et celle des autres bénéficiaires et sans que j'aie à faire des démarches quelconques auprès du Kâdi.»

La Section technique considère comme excessive la condition d'un remplacement de la valeur de L. E. 2000. L'Administration générale des Wakfs sera priée d'examiner à nouveau cette affaire.

B. En réponse à la communication du 5ᵉ paragraphe du 380ᵉ rapport relatif au projet de transfert du moulin à vapeur sis aux abords de Bâb el-Nasr dans l'emplacement de l'okâlah Kâïtbâï, le Ministère des Travaux publics, par sa lettre du 10 juin 1908, nº 3647 B. H., informe le Comité que le Gouvernorat du Caire, consulté à ce sujet, a émis l'avis suivant :

«Bien que l'okâlah soit environnée de maisons, en ruine pour le moment, cependant, étant donnée la proximité d'édifices habités, le fonctionnement du moulin serait de nature à troubler sérieusement la tranquillité des habitants du quartier. En conséquence, il ne serait pas possible d'autoriser le transfert projeté.»

La Section technique ne peut pas comprendre comment le moulin qui fonctionne à son emplacement actuel depuis tant d'années, sans objections pour la tranquillité des habitants, troublera cette tranquillité, lorsqu'il aura été transféré à quelques mètres de distance.

Il sera écrit au Ministère pour le prier d'examiner de nouveau la question.

C. Au sujet de la même affaire, le Service de la Voirie observe au Comité, par sa lettre du 31 mai dernier, que l'emplacement de l'okâlah où le transfert du moulin est projeté présente des défectuosités auxquelles il faudrait tout d'abord remédier.

Il est proposé de répondre que pour le moment, il s'agit de régler la question en principe et qu'aussitôt le transfert du moulin décidé, les mesures visées par le Service de la Voirie seront prises en considération.

4° MOSQUÉE KHOCHKADAM EL-AHMADI.

Le second examen de la verticalité du minaret de la mosquée Khochkadam effectué en mai dernier (voir rapport n° 380) a donné les mêmes résultats que le premier. Aucun changement ne n'est produit.

La Section technique propose que de nouvelles constatations soient opérées en novembre prochain.

5° AQUÉDUC DE FOUM EL-KHALÎG.

A. Le sieur Chaᶜbân Mohamed el-Gazâr ayant sollicité un permis de reconstruire sa maison sise à Atfet Hamad, hâret el-Gabassah (Vieux-Caire), le Tanzîm a constaté que la maison en question a été déjà construite en deux étages sur une hauteur d'environ 6 mètres; mais comme elle est attenante du côté nord à l'aqueduc de Foum el-Khalìg, le Comité est prié de donner son avis sur la suite qu'il convient d'accorder à la demande du sieur Chaᶜbân.

La Section technique propose de répondre au Tanzîm en le priant de faire établir si le sieur Chaᶜbân a le droit ou non d'adosser sa construction à l'aqueduc.

B. Le Comité avait décidé, en 1898 (voir rapport n° 233), de dégager les deux flancs de l'aqueduc actuellement obstrués par des constructions des particuliers. Mais comme la largeur des voies d'isolement n'a pas été exactement déterminée, la Section technique propose de fixer à cet effet une distance de 15 mètres de chaque côté du monument.

6° TOMBEAU DE L'IMÂM EL-CHÂFIᶜÎ.

La Section technique approuve le projet élaboré par le Service pour la confection d'une nouvelle maksourah destinée à la tombe de l'imâm el-Châfiᶜî et elle est d'avis de faire le nécessaire pour son exécution.

7° PLAQUES INDICATRICES DES MONUMENTS.

Sur la proposition de l'Architecte en chef, le modèle des plaques

indicatrices des monuments adoptées en principe est définitivement arrêté avec le dispositif suivant :

Au lieu de rectangulaires, les plaques seraient ovales et perforées excentriquement dans le sens de la largeur affectant ainsi la forme d'un croissant. Cette disposition a ceci d'avantageux que lorsque la question du numérotage aura été résolue, il suffira de faire confectionner des disques numérotés qui seraient facilement adaptés par l'envers de la plaque dans sa partie supérieure.

Un modèle sera établi avec ce nouveau dispositif, pour être soumis à l'approbation définitive du Comité.

8° CONFECTION DE DESSINS.

A. Le relevé des constructions adossées à la partie classée de l'aqueduc (voir rapport n° 380) exécuté par l'ingénieur U. Valentini est présenté à la Section technique qui fixe à L. E. 30 les honoraires de cet ingénieur.

B. La Section technique accepte l'offre en date du 5 courant de M. G. de Wiegand, pour la préparation du relevé de l'okâlah el-Ghouri, à châra el-Tablitah, moyennant rémunération qui sera évaluée, après travail exécuté.

9° MUSÉE ARABE.

Par sa lettre du 19 mai dernier, M. le docteur Bode, conservateur du Kaiser Friedrich-Museum, à Berlin, demande au Comité de céder à ce Musée les objets suivants qui se trouvent dans les réserves du Musée arabe au Caire :

1° Quatre grands fragments de lampe en verre émaillé;

2° Trente-sept fragments de planches en bois;

3° Quelques fragments de placages de portes en bronze, forme de bandeaux.

En échange, le Musée de Berlin remettrait au Musée du Caire trois vases en verre émaillé et dorés des XIIIe et XIVe siècles d'origine de Syrie, en

parfait état, grandeur 16 à 18 centimètres selon les photographies remises.

La Section technique considérant que le Musée arabe ne possède aucun spécimen de ces vases recommande vivement au Comité d'accepter cet échange mais en excluant des pièces à céder la planche provenant de la mosquée Kanbaï qui sera restituée à cette mosquée, et les bandeaux en bronze.

10° PERSONNEL.

La Section technique propose d'autoriser les congés suivants, sous réserve des dispositions réglementaires :

M. Kyritzi, rédacteur, deux mois à passer en Égypte.

Zaki effendi, écrivain, deux mois à passer en Égypte.

Youssef effendi, inspecteur, trois mois à passer en Égypte.

Ali Bahgat bey, conservateur adjoint au Musée arabe, qui se propose de jouir de son congé tardivement et après avoir remis à l'Imprimerie nationale le manuscrit concernant la traduction arabe du Catalogue du Musée, trois mois et demi à passer à l'étranger.

L'Architecte en chef est prié de prendre les mesures nécessaires pour régler le départ en congé des employés de telle sorte qu'il n'en résulte pas des perturbations dans le service.

Signé A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

390E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 161.)

Le Caire, le 15 octobre 1908.

Présents à la réunion :

MM. A. Boinet pacha,
P. Casanova,
M. Herz bey.

PRÉVISIONS DES CRÉDITS DU COMITÉ POUR L'EXERCICE 1909.

		L. E.
1° Allocation de l'Administration générale des Wakfs......		9700
2° Allocation du Ministère des Travaux publics pour la conservation des monuments arabes et coptes et pour le personnel .... L.E.	5000	
Contribution du patriarcat copte.............	200	
Total....... L.E.	5200	5200
3° Prélèvement pour travaux en 1900 sur l'allocation du Ministère des Travaux publics pour la réparation de Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar, couvents coptes à Sohâg et la contribution du patriarcat copte (L. E. 4000 et 1000)..		1000
4° Ressources du Musée arabe :		
a) Subvention annuelle du Ministère des Finances et produits divers................. L.E.	2190	
b) Solde de l'allocation extraordinaire de L. E. 4465 allouée par le Ministère des Finances en 1905.	624	
Total....... L.E.	2814	2814
Total..................		18714

1° ALLOCATION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES WAKFS.

	L. E.
A. Prévision de l'allocation.........................	9700

B. I. — TRAVAUX À CONTINUER.

1° Tombeau du sultan Kalaoun : réparation de la façade, puits

	L. E.
d'air pour éclairer deux vitraux; réparation du minaret; divers travaux d'entretien....................	300
2° Mosquée Aksonkor : réparation de la maçonnerie, taille des piliers à l'intérieur..........................	100
3° Tombeau de la mère du sultan Cha'bân : maçonnerie dans la cour..................................	100
4° Mosquée Almâs : consolidation de la maçonnerie; réparation de la salle du tombeau......................	500
5° Mosquée Khochkadam el-Ahmadi : travaux d'isolement de la mosquée..............................	250

II. — TRAVAUX À COMMENCER.

6° Mosquée du sultan Hassan : montant des travaux prévus pour 1909.................. L. E.	4024	
A déduire travaux sur l'allocation du Gouvernement.	2224	
Total....... L. E.	1800	1800
7° Mosquée de Kâdi Abd el-Basset : nettoiement des murs; déblaiement; maçonnerie (voir rapport n° 377)......		600
8° Tombeau du sultan Khalîl : consolidation; établissement d'un espace vide en contre-bas de la rue (voir rapport n° 292)................................		220
9° Mosquée el-Bakli : minaret (voir rapport n° 292).......		35
10° Mosquée Badr el-Dyn : façade (voir rapport n° 292).....		80
11° Mosquée Nâëb Gadda (voir rapport n° 380)...........		10
12° Mosquée Kânbâï el-Rammah : maçonnerie (voir rapport n° 384).................................		35
13° Mosquée Tammîm el-Rassâfi : consolidation (voir rapport n° 306)................................		65
14° Mosquée Toumrâz el-Ahmadi : façade et minaret (voir rapport n° 372)............................		150
15° Mosquée Kâïtbâï, à Kal'at el-Kabch : fondations (voir rapport n° 354)............................		25
16° Mosquée Ibn Touloun : démolitions et travaux de conservation (voir rapport n° 354)..................		175
17° Tombeau Beibars el-Khayât : maçonnerie et fenêtres (voir rapport n° 302)............................		130
18° Maison wakf Saîd pacha : maçonnerie de la façade (voir rapport n° 352)............................		50
19° Sebîl Kâïtbâï, à el-Azhar (voir rapport n° 382)........		25
A reporter............		4650

		L. E.
Report		4650
20° Tombeau el-Ghanamieh : déblaiement et consolidation		80
21° Sebîl Oda Bâchi : maçonnerie et menuiserie		20
22° Mosquée Mahmoud Moharram : mihrâb		9
23° Palais de l'émir Tâz : consolidation (voir rapport n° 388)		160
24° Tombeau du cheikh Hassan Sadaka (voir rapport n° 280)		50
25° Sebîl wakf Kezlâr : consolidation (voir rapport n° 384)		100
26° Rabʿ wakf Kezlâr (voir rapport n° 292)		40
27° Mosquée el-Gamâli Youssef : façade (voir rapport n° 376)		45
28° Sebîl wakf Ibrahim Kholoussi : façade (voir rapport n° 384)		35
29° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki : maçonnerie		5
30° Tombeau Youssef Agha el-Habachi (voir rapport n° 330)		60
31° Mosquée Aslam el-Bahâï : réparation		25
32° Tombeau et sebîl Ibrahim Agha Moustahfazân		20
33° Tombeau el-Kômi : déblaiement et consolidation (voir rapport n° 339)		120
34° Tombeau Mohamed Anas : mur d'enceinte		18
35° Mosquée Gohar el-Lâla : marbres et terrasses (voir rapport n° 384)		35
36° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki : réparation du koursi (voir rapport n° 316)		180
37° Mosquée el-Mazharieh : vantaux de la porte principale		75
III. — DIVERS.		
a) Petits travaux		123
b) Expropriations		500
c) Amortissement d'avances :		
1° Deuxième versement à valoir sur l'avance de L. E. 1057 consentie par l'Administration générale des Wakfs pour le dégagement de la mosquée el-Ahmar (voir procès-verbal n° 138) (reste à payer L. E. 857) .... L. E.	100	
2° Premier versement à valoir sur l'avance de L. E. 600 consentie par la même Administration pour le rachat du rekoub wakf el-Alaïli pour dégager la façade de la mosquée Sâleh Ayyoub (pr.-verb. n° 139) (reste à payer L. E. 500)	100	
TOTAL ...... L. E.	200	200
d) Impressions		100
e) Personnel et dépenses diverses		2550
A reporter		9200

	L. E.
Report.	9200
f) Entretien du Musée arabe (contribution de l'Administration générale des Wakfs).	500
TOTAL.	9700

Observations. — En dehors des travaux importants, les prévisions de 1909 comportent l'exécution de trente devis dont le montant varie entre L. E. 5 et 180. Ces devis préparés à la suite de décisions du Comité se sont accumulés, en attendant le moment favorable d'exécution. Mais, comme il y en a qui datent de plusieurs années, il est opportun de les mettre en exécution avant que les dégâts ne s'accentuent dans les édifices qui les concernent et avant aussi que les prix des travaux ne subissent de modifications. Ils seront mis en adjudication, la moitié au commencement de l'année et l'autre moitié quelques mois plus tard, lorsque les travaux de la première série auront été exécutés, ceci afin d'obtenir une surveillance plus efficace.

D'accord avec l'Administration générale des Wakfs, il a été inscrit une somme de L. E. 500 pour contribution à l'entretien du Musée arabe. L'Administration se réserve de soumettre la question à son Conseil supérieur.

Personnel. — Les augmentations et modifications suivantes sont proposées pour 1909 :

Mahmoud Ahmed effendi, ingénieur, sera promu de la 5e classe à la 4e, avec les mêmes appointements de L. E. 14.

M. Michel Kyritzi, rédacteur provisoire, touche depuis janvier 1907 L. E. 15 par mois, dont L. E. 3 sont prélevées sur l'allocation du Ministère des Travaux publics, en attendant que l'Administration générale des Wakfs se charge du payement entier de son traitement. Dans le but de régulariser cette situation, M. Kyritzi est proposé pour L. E. 16.

Hamed Hamdi effendi, écrivain de la 7e classe, la dernière, depuis seize ans, touche L. E. 8,500 mill. par mois. Il est proposé pour la 6e classe, avec le minimum du traitement, soit L. E. 10.

La classe de Hamed effendi sera maintenue en faveur de Saïd Kassem effendi, écrivain à la journée, depuis dix ans. Les appointements actuels de cet agent étant en moyenne de L. E. 7,600 mill., ils sont proposés pour L. E. 8.

Les appointements des deux chefs maçons sont proposés pour être portés de L. E. 9 à L. E. 9,500 mill.

2° ALLOCATION DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

	L. E.
Montant de l'allocation annuelle........................	5000
Contribution annuelle du patriarcat copte................	200
TOTAL.................	5200

DÉPENSES.

		L. E.
1° Mosquée du sultan Hassan :		
Total de la dépense des travaux prévus pour l'année 1909..................... L. E.	4024	
Prélèvement sur l'allocation de l'Administration générale des Wakfs....................	1800	
TOTAL....... L. E.	2224	2224

Les travaux de 1909 auront pour objet la continuation de ceux en cours, savoir : reconstruction de l'entablement à côté du petit minaret et sur la partie de la façade entre le minaret et la salle du tombeau; merlons; madrassat el-Châfaïeh; koursi el-Kahf.

2° Palais Bechtâk : acquisition du terrain du sieur el-Soussi pour le dégagement du monument (voir rapport n° 361).		121
3° Mur de la ville : réparation de la portion du mur sise dans la rue el-Bazazrah sur le signalement du Ministère des Travaux publics..............................		110
4° Monuments coptes :		
1° Église el-Adra, à hâret Zoueilah..... L. E.	66	
2° Église Abi-Seifein....................	98	
3° Église Anba Chenouda..................	258	
4° Deir el-Banât..........................	49	
5° Église Abou-Serga.....................	129	
TOTAL...... L. E.	600	600
5° Personnel et dépenses diverses.....................		1970
6° Dépenses imprévues.............................		175
TOTAL................		5200

3° ALLOCATION SPÉCIALE POUR LA RÉPARATION DE DEIR EL-ABIAD ET DEIR EL-AHMAR, COUVENTS COPTES À SOHÂG ET CONTRIBUTION DU PATRIARCAT (L. E. 5000).

	L. E.
Dépenses des travaux à exécuter à valoir sur l'allocation du Ministère des Travaux publics de L. E. 4000	800
Contribution du patriarcat copte	200
TOTAL	1000

N. B. — Il a été dépensé sur cette allocation :

	L. E.
En 1906	1097
En 1907	488
En 1908	1447
TOTAL	3032

4° SUBVENTIONS ACCORDÉES AU MUSÉE ARABE.

I

	L. E.
Subvention annuelle du Ministère des Finances	2053
Produit des entrées au Musée	125
Vente des catalogues	12
TOTAL	2190

I. — SERVICE DU MUSÉE.

ART. 1. Personnel classé :

	L. E.
1 Conservateur	300
1 Conservateur adjoint	360
1 Secrétaire-bibliothécaire	120
1 Écrivain	108

ART. 2. Agents hors cadre :

	L. E.
1 Chef farrâche	36
11 Farrâches	330
2 Gaffirs	48
1 Boâb	27
3 Agents de police	75
A reporter	1404

	L. E.
Report...............	1404

II. — Dépenses diverses.

Achat d'antiquités....................................	125
Menus frais..	70
Installation téléphonique entre le Musée et les bureaux du Comité....................................	12
III. — Réserve.......................................	579
Total...............	2190

II

ALLOCATION EXTRAORDINAIRE DU MUSÉE ARABE ACCORDÉE EN 1905.

Solde à fin 1908............................ L. E. 624

AFFECTATION POUR 1909.

	L. E.
Reconstruction du minaret de la mosquée el-Ghamri et confection d'un minbar et d'un koursi en échange des anciens qui seront transportés au Musée.....................	285
(Bien que prévu au budget de 1908, ce travail n'a pu être exécuté, l'autorisation du kâdi y relative n'étant pas encore parvenue jusqu'à ce jour.)	
Contribution pour l'établissement d'un puits à fond perdu...	50
Impression des catalogues anglais et arabe...............	200
Reliure d'ouvrages..................................	35
Armoires	54
Total...............	624

Observations. — Personnel du Musée : Mohamed Khalîl effendi, écrivain, est proposé pour L. E. 9 au lieu de 7.

ANNEXE.

ÉTAT DU FONDS DE RÉSERVE DU MUSÉE À FIN 1907.

	L. E.
Allocation du Ministère des Finances en 1905............	1365
Soldes des budgets de 1905, 1906 et 1907..............	2168
Total.................	3533

Signé A. Boinet, P. Casanova, M. Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 162.

(Voir les rapports n°s 391 à 393 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 1er décembre 1908, à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Présents :

LL. EE. Khalil Hamdi pacha, président,
A. Boinet pacha,
Hussein Fakhry pacha;
MM. Ali Bahgat bey,
Hanna Bakhoum bey,
Mahmoud Fahmi bey,
M. Herz bey,
G. Maspero,
O. de Mohl,
M. H. Simaïka bey.

Au début de la séance, les membres du Comité souhaitent la bienvenue à Khalil Hamdi pacha, nouveau président, et proposent d'exprimer à Hussein Ruchdi pacha, président sortant, des vifs remerciements pour l'intérêt constant qu'il a pris à l'œuvre du Comité.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II

Les rapports de la Section technique n°s 391 à 393 sont approuvés avec les propositions suivantes :

Rapport n° 391, § 4. Mausolée Kalaoun. — Fakhry pacha et M. de Mohl expriment le désir de visiter les travaux exécutés dans ce mausolée ainsi que les autres travaux importants en cours d'exécution.

Les membres présents de la Section technique s'estimeront toujours heureux d'accompagner les membres du Comité désireux de se rendre compte des ouvrages en cours.

Rapport n° 392, § 5. Mosquée el-Akmar. — Fakhry pacha est d'avis d'accepter l'offre du sieur Badaoui, ce qui aura pour avantage de contribuer à la propreté de l'endroit. Cependant, la plupart des membres du Comité estiment que la condition posée par le sieur Badaoui d'avoir le droit de passage par l'emplacement élargi présente de sérieux inconvénients et, après discussion, il est décidé de s'en tenir au refus formulé par la Section technique.

Rapport n° 392, § 15. Deir el-Ahmar. — Au sujet de l'ingénieur qui sera délégué à la direction des travaux de consolidation de Deir el-Ahmar, il est entendu, sur la proposition du Président, qu'on suivra la voie ordinaire pour le payement des frais de déplacement. Quant à l'indemnité à accorder à cet ingénieur, elle lui sera comptée à titre exceptionnel, à la fin des travaux.

III

M. Maspero désire attirer l'attention de Herz bey sur les anciennes mosquées en ruine sises à Akhmîm, sur la rive opposée à la ville de Sohâg et dont quelques-unes remontent à la première période de la conquête. Il est d'avis qu'il serait intéressant de charger l'ingénieur délégué de Sohâg d'étudier ces édifices.

Le Comité approuve.

IV

Boinet pacha informe le Comité que M. A. L. Webb, Conseiller du Ministère des Travaux publics, est disposé à accepter de faire partie du Comité, en remplacement de Sir William Garstin.

Le Comité prie unanimement le Président de soumettre à la haute approbation de S. A. le Khédive, la nomination de M. Webb.

V

En vue de la visite que les membres du prochain congrès archéologique ne manqueront pas de faire à Kasr el-Cham', Herz bey attire l'attention

sur le mauvais état de la route qui y aboutit du côté de la mosquée Amr.

Le Comité croit faire œuvre utile en intercédant auprès du Gouvernement pour obtenir la mise en état de cet impraticable tronçon de route. Une communication dans ce sens sera adressée au Ministère des Travaux publics.

M. Maspero remercie Herz bey de son empressement à se mettre avec le personnel du Service et du Musée, à la disposition des membres du Congrès, pour les guider dans leurs visites aux monuments arabes.

VI

Herz bey présente la monographie de la mosquée de l'émir Gânem el-Bahlaouân qu'il a fait imprimer, conformément au procès-verbal n° 157.

Boinet pacha dit que cette publication est de nature à engager le Comité à visiter cette mosquée. Herz bey pourrait proposer dans la prochaine réunion, un jour à la convenance des membres pour cette visite.

Le Comité remercie Herz bey de son intéressante étude.

VII

Herz bey dit qu'il a réuni tous les matériaux de l'illustration de l'ouvrage projeté sur les monuments coptes de la vallée du Nil et propose de fixer le format à adopter pour cet ouvrage dont les planches ont des dimensions assez grandes.

Sur la proposition de M. Maspero, le format du *Catalogue général des antiquités du Musée du Caire* est adopté.

VIII

Accueil favorable est fait à la demande du Directeur de l'École khédiviale de Droit d'obtenir pour la bibliothèque de cette école le service des bulletins du Comité ainsi qu'un exemplaire de la monographie de la mosquée du sultan Hassan.

IX

A. Sur l'avis favorable de neuf membres du Comité, il a été acheté à M. Kyticas un lot d'antiquités céramique, ivoires et boiseries, pour les collections du Musée. Le prix de ce lot, y compris un vase ancien et une pièce

faïence irisée formant étoile, cédée par M. Kyticas à titre de bonification, est de L. E. 296.

B. Le Comité approuve, après examen, l'achat à faire à M. P. Philipp, pour les collections du Musée, cinq objets divers en cuivre, plateaux, bassines, pieds de chandeliers, portant dates et inscriptions, pour le prix de L. E. 60.

En outre Ali Bahgat bey est chargé de traiter l'acquisition d'un astrolabe arabe portant date et d'une planchette avec inscriptions au nom de Saïd el-Bedaoui, jusqu'à concurrence de L. E. 6-8.

X

Ali Bahgat bey dépose au bureau un exemplaire du Catalogue du Musée des tissus de Lyon qui lui a été gracieusement remis par le Directeur et il propose, en retour, d'envoyer à cet établissement un exemplaire du Catalogue du Musée du Caire.

Ali bey dit avoir remarqué au Musée de Lyon des étoffes anciennes provenant de Drunka (Haute-Égypte).

Il pense qu'il serait intéressant de procéder à l'exécution de fouilles à cet endroit.

M. Maspero ne voit aucune difficulté à ce projet et engage le Comité à adresser une demande d'autorisation au Service des Antiquités.

Le Comité examinera ensuite les moyens à sa disposition pour procéder aux fouilles.

XI

Ouvrages offerts au Comité :

Institut égyptien :

Énumération des algues marines et d'eau douce observées jusqu'à ce jour en Égypte, par M. Reno Muschler.

Archivos Bibliotecas y Museos :

Revista, année XII, mai et juin 1908.

Société nationale des Antiquaires de France :

Bulletin, 3e trimestre 1907.

Mémoires et documents « Mettentia » X, fasc. III.

K. K. Zentral-Kommission für Erforschung und Erhaltung der Kunst- und Historischen Denkmale :

Mitteilungen, Band VII, nos 8 et 9, August-September 1908.

Service des Antiquités de l'Égypte :

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 30601-31270, et 50001-50022, *Die Demotischen Papyrus*, von Wilhelm Spiegelberg, texte et planches.

Répertoire généalogique et onomastique du Musée du Caire, par Georges Legrain.

Institut français d'archéologie orientale du Caire :

Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XVII, *Le Livre des rois d'Égypte*. Recueil de titres et protocoles royaux, suivi d'un index alphabétique, par M. Henri Gauthier, t. I, des origines à la fin de la XIIe dynastie.

Bulletin, t. VI, fasc. I.

Archæological Survey of India :

Annual progress Report of Eastern Circle for 1907-1908.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé A. Boinet.

Pour le Président,
Signé K. Hamdi.

Les Membres,
Signé H. Fakury, A. Bahgat.

391e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 162.)

Le Caire, le 11 novembre 1908.

Présents à la réunion :

MM. A. Boinet pacha,
Mahmoud Fahmi bey,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée el-Hâkem bi amr Allah (الحاكم بامر الله), à Bâb el-Fetouh (n° 15 du plan Grand bey);
2° Palais Bechtâk (بشتاك), à el-Nahassyn (en face du n° 45 du plan);
3° Mosquée du sultan Mohamed el-Nâsser (محمد الناصر), à el-Nahassyn (nos 43-44 du plan);
4° Mosquée tombeau du sultan Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan);
5° Mak'ad de l'émir Mâmâï (ماماى), à châra Beit el-Kâdi (entre les nos 28 et 43 du plan).

1° MOSQUÉE EL-HÂKEM.

La Section technique s'est transportée à la mosquée el-Hâkem pour se rendre compte des résultats obtenus par l'exécution des travaux ordonnés en 1907 (voir rapport n° 361) et qui avaient pour objet le dégagement partiel intérieur du minaret sud.

A sa partie inférieure, le minaret primitif a été dégagé sur la moitié de son corps octogonal du massif de maçonnerie qui y adhérait. L'établissement d'une échelle en fer permet l'accès à la première plate-forme et facilite l'examen des ornements de valeur mis à jour sur les parois du minaret.

Faute de ressources immédiates, les travaux en resteront là pour le moment, mais ils seront repris à la première occasion favorable, conformément au programme arrêté (voir annexe du 301e rapport).

2° PALAIS BECHTÂK.

Ainsi qu'il en avait été question dans la dernière séance du Comité (voir procès-verbal n° 161), l'Architecte en chef a conduit la Section technique au palais Bechtâk.

Cet édifice ou plutôt la kâ'ah sise au premier étage est dans un état d'abandon complet.

Après échange de vues, il est proposé de chercher à fermer les communications des autres chambres avec le kâ'ah et le hall voûté du rez-de-chaussée à côté de l'entrée de l'immeuble, de façon à isoler la partie intéressante de l'édifice. A cet effet il y aurait lieu d'aménager une entrée spéciale en se servant de la bande de terrain achetée récemment au propriétaire voisin par le Comité.

Le Service étudiera un projet dans ce sens pour être soumis à la Section technique.

3° MOSQUÉE DU SULTAN MOHAMED EL-NÂSSER.

La réparation de la porte principale est en cours d'exécution. La nouvelle toiture de la salle du tombeau ainsi que les autres travaux dernièrement exécutés sont satisfaisants.

La Section technique a visité le liouân est et elle a décidé de reprendre, pour les comlpéter, quelques légères réparations dans le mihrâb.

4° TOMBEAU DU SULTAN KALAOUN.

Les ornements en plâtre des parois du vestibule ont été réparés et complétés suivant les prescriptions du 337e rapport.

A l'intérieur, la peinture et dorure des frises à inscriptions en bois sont en bonne voie d'exécution (voir rapport n° 374).

Des trois plafonds rétablis, un seul a été complété par des peintures conformes au modèle ancien du quatrième plafond. Ce travail a été trouvé très satisfaisant et la Section technique se réserve, lors de la visite proposée du Comité sur les lieux, de soumettre à son appréciation la question de savoir s'il ne conviendrait pas de compléter de la même façon les deux autres plafonds restants.

Il est expliqué qu'il ne s'agit pas ici de restauration mais d'une reconstitution de plafonds disparus dont il n'existait plus que des solives de support très ordinaires.

Les trois plafonds ont été rétablis en boiserie simple d'après le modèle du quatrième plafond, mais sur un seul de ces plafonds les dessins des peintures de l'ancien plafond ont été reproduits.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que pour la vérité historique et archéologique tous les travaux neufs dans les monuments portent la mention et la date de leur exécution par les soins du Comité.

5° MAKʿAD DE L'ÉMIR MÂMÂÏ.

Quoique cet édifice ait été isolé de la grande place par une grille, le terrain qui forme cour en dedans de la grille est devenu un véritable dépotoir public, par suite du manque absolu de surveillance à cet endroit.

Il est impossible de laisser dans un état de saleté aussi déplorable les abords de ce joli makʿad restauré à grands frais par le Comité.

A cet effet, Herz bey propose d'appointer un gardien ou de compléter et surélever la grille de clôture de façon à empêcher l'accès de la cour.

La Section technique est d'avis d'appointer un gardien à titre d'essai. Les entrées à ce monument, dans la saison des touristes, pourront couvrir cette dépense.

Signé A. Boinet, M. Herz.

392E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 162.)

Le Caire, le 17 novembre 1908.

Présents à la réunion :

MM. Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Demande d'un permis gratuit pour visiter les monuments;
3° Billets d'entrée aux monuments;
4° Mur de la ville;
5° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan Grand bey);
6° Mosquée du sultan el-Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub (الصالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
7° Mosquée el-Hâkem bi amr Allah (الحاكم بامر الله), à Bâb el-Fetouh (n° 15 du plan);
8° Tombeau Aboul-Youssefein (ابو اليوسفين), à Darb el-Ahmar;
9° Mosquée Aslam el-Bahâï (اصلم البهاى), à Darb el-Ahmar (n° 112 du plan);
10° Tombeau Khalîl el-Achraf (خليل الاشرف), à Sayeda Nefisseh;
11° Tombeau Tachtomor (طشتمر), au désert;
12° Demande de pratiquer des fouilles;
13° Fort Kâïtbâï, à Alexandrie;
14° Ouvrages sur les monuments coptes;
15° Deir el-Ahmar, couvent copte à Sohâg;
16° Musée arabe.

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique procède au dépouillement des offres présentées pour l'exécution des travaux ci-après qu'elle adjuge comme suit :

1° Église el-Adra : inscription en relief sur marbre pour commémorer

la consolidation de cet édifice, d'après le texte adopté dans le 380e rapport, à Ali Sâleh, au prix de L. E. 3,500 mill. à prélever sur les crédits du Ministère des Travaux publics;

2° Musée arabe : confection de deux tables bureaux, à Mohamed Ahmed Sayour, à raison de L. E. 2,800 mill. chacune, à prélever sur le budget du Musée, chapitre III «Mobilier et Installation».

2° DEMANDE D'UN PERMIS GRATUIT POUR VISITER LES MONUMENTS.

Sur la demande en date du 17 courant du Directeur de l'École polytechnique, la Section technique propose d'accorder un permis gratuit de visiter les monuments, au nom du professeur d'architecture, M. Dilley, et six étudiants.

3° BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS.

Pour faciliter le contrôle de la vente des billets d'entrée aux monuments, l'Architecte en chef propose de déléguer, durant la saison des touristes, l'agent Mohamed Chaouki effendi, avec mission de surveiller les entrées dans les mosquées les plus fréquentées.

La Section technique approuve et propose d'accorder à Chaouki effendi une indemnité mensuelle pour montures de L. E. 2.

4° MUR DE LA VILLE.

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 6345 BH. du 13 octobre écoulé, communique au Comité, pour avis, douze plans de différentes parties du mur de la ville sises aux quartiers el-Farakha et Darb el-Bazarzah, que les propriétaires voisins désirent acheter.

Considérant que les parties en question de l'ancienne enceinte de la ville ont une valeur archéologique justifiant leur conservation, la Section technique n'est pas d'avis de consentir à leur aliénation.

5° MOSQUÉE EL-AKMAR.

A. Le sieur Ibrahim Badaoui, copropriétaire de la moitié de la maison dont l'autre moitié qui touche à la mosquée el-Akmar a été achetée par le

Comité au sieur Mohamed Hassan el-Abd (voir rapport n° 365), propose de céder gratuitement au Comité une bande de la partie de l'immeuble dont il reste propriétaire, pour porter de deux à trois mètres la largeur de l'espace libre qui sera créé par le Comité à l'est de la mosquée. Le sieur Badaoui se réserverait un droit de passage par la bande de terrain libre en question.

Considérant que la concession de ce droit de passage constituerait une servitude dont serait grevé l'espace acheté par le Comité pour isoler la mosquée et qu'ainsi le but de l'achat ne serait pas réalisé, la Section technique est d'avis de repousser la proposition du sieur Badaoui.

B. En suite de la communication de la décision du 5e paragraphe du 363e rapport relatif au projet d'acquisition en entier de la maison du sieur Moustafa bey el-Melîgui, le Ministère des Travaux publics soumet au Comité procès-verbal en date du 2 juin dernier de sa Commission d'estimation évaluant ladite maison à L. E. 3072,120 mill.

L'acquisition de cet immeuble permettrait de dégager complètement une grande partie de la mosquée el-Akmar, mais vu l'importance de la dépense requise à cet effet, il ne peut être donné suite au projet.

Toutefois, la Section technique recommande l'acquisition de la partie dudit immeuble adossé à la façade occidentale de la mosquée où le tiers environ de l'intéressante inscription koufique se trouve encore masqué.

A ce sujet, des pourparlers seront engagés avec les héritiers du feu Melîgui bey, et dans le cas où une entente amiable n'interviendrait pas, il serait procédé à une expropriation.

La dépense de ce chef serait d'autant plus réduite que la moitié de l'annexe de l'immeuble visé est élevée sur deux magasins qui sont propriété de l'Administration générale des Wakfs.

6° MOSQUÉE DU SULTAN EL-SÂLEH NEGM EL-DYN AYYOUB.

En réponse à la demande d'une avance de L. E. 600, amortissable en six annuités de L. E. 100, pour subvenir à la dépense d'expropriation de l'étage supérieur de la maison wakf el-Alaïli adossé à la façade de la mosquée Sâleh Ayyoub (voir rapport n° 383, § 3), l'Administration générale des Wakfs, par sa lettre en date du 21 juin dernier, informe le Comité que

son Conseil supérieur approuve cette avance dont la régularisation sera faite par le service compétent.

7° MOSQUÉE EL-HÂKEM.

En suite de la communication qui lui a été faite le 30 janvier 1902 du paragraphe 6 du 291e rapport relatif à l'acquisition du terrain vague compris entre Bâb el-Fetouh et l'entrée de la mosquée el-Hâkem, sur lequel les propriétaires voisins ont établi des voies d'accès à leurs maisons, le Ministère des Travaux publics a fait parvenir au Comité, le 15 août dernier, procès-verbal de sa Commission d'estimation évaluant à L.E. 2495,460 mill. le terrain en question et les constructions avoisinantes.

Devant l'importance de la somme requise, la Section technique est d'avis de renoncer pour le moment à l'expropriation.

Toutefois, le terrain en question étant un ancien cimetière, sa propriété ne pourrait appartenir aux détenteurs des immeubles contigus et la Section technique propose de demander à l'Administration générale des Wakfs de clôturer ledit terrain par un mur de 2 mètres de hauteur en laissant cependant un espace de 2 mètres entre le mur et les maisons.

8° TOMBEAU ABOUL-YOUSSEFEIN.

Par sa lettre n° 4243 BH. du 5 juillet dernier, le Ministère des Travaux publics confirme l'évaluation de L.E. 30, prix auquel a été estimée la masure attenante au tombeau Aboul-Youssefein (voir rapport n° 382, § 3).

Le Service du Comité effectuera le versement de cette somme en temps voulu.

9° MOSQUÉE ASLAM EL-BAHÂÏ.

La Commission d'estimation du Ministère des Travaux publics évalue à L.E. 220,950 mill. les échoppes adossées à la façade méridionale de la mosquée Aslam el-Bahâï.

La Section technique constatant que les détériorations survenues à la façade de la mosquée par suite du voisinage des échoppes ne font que s'accentuer, regrette que les ressources du Comité ne permettent pas de procéder immédiatement à l'expropriation.

10° TOMBEAU KHALÎL EL-ACHRAF.

Au mois de septembre 1907, le sieur el-Osta Ali Habsa et la dame Fatma bent Ibrahim ont demandé au Service l'autorisation de reconstruire une maison attenante au tombeau Khalîl el-Achraf du côté nord, en laissant entre leurs constructions et le monument un espace libre de 10 m. 50 de long sur 2 mètres de large, avec faculté de pratiquer des ouvertures pour l'air et la lumière.

Considérant que le Comité avait décidé d'intenter des poursuites contre les propriétaires qui ont empiété sur la bâtisse du monument (voir rapports n°s 2 et 292), l'Architecte en chef, en vue de circonscrire autant que possible ces poursuites, a été d'avis d'accueillir cette demande.

En fait, la construction des sieurs Ali et consorts a été élevée dans les conditions stipulées.

La Section technique approuve les dispositions prises à cet effet par l'Architecte en chef.

11° TOMBEAU TACHTOMOR.

Le Contentieux de l'Administration générale des Wakfs émet l'avis qu'il n'est pas possible de contraindre par voie judiciaire le sieur Daramali bey à reculer les constructions par lui élevées près du tombeau Tachtomor (voir rapport n° 386, § 7), étant donné que les voies d'isolement autour du monument ne sont pas légalement établies.

Il semble donc qu'il ne peut être remédié à la situation si précaire des abords des monuments disséminés dans les nombreux cimetières musulmans de la ville qu'au moyen de l'établissement de voies d'accès sous le contrôle du Service de la Voirie.

Dans cet ordre d'idées, le Ministère des Travaux publics sera prié de hâter l'élaboration du projet en étude à cet effet (voir rapport n° 363) et de donner suite à la demande du Comité relativement à la communication des plans déjà arrêtés (voir rapport n° 368).

12° DEMANDE DE PRATIQUER DES FOUILLES.

La Section technique n'est pas d'avis de donner suite à la requête présentée par le sieur Ibrahim Mansi de Mansoura, tendant à obtenir

l'autorisation de pratiquer des fouilles dans deux mosquées en ruine sises aux villages el-Safour et Mit-Ghamr (Basse-Égypte), pour en extraire des objets enfouis dans le sol.

13° FORT KÂÏTBÂÏ.

En réponse à la communication faite à MM. A. Thiersch, H. Thiersch et Max van Berchem, du projet de contrat d'autorisation d'exécuter des fouilles archéologiques au fort Kâïtbâï, à Alexandrie, M. Max van Berchem, par sa lettre du 9 juillet dernier, informe Herz bey que des circonstances particulières ne lui permettent pas de prendre une part active aux fouilles projetées bien qu'il continue à leur porter un vif intérêt, et que M. H. Thiersch directement intéressé à cette affaire, est chargé de poursuivre les négociations.

D'autre part, M. H. Thiersch, en confirmant l'information de M. Max van Berchem, soumet quelques observations relatives à certains articles du projet de contrat.

Après examen de ces observations, la Section technique estime qu'elles se rapportent à des questions plus de forme que de fait et que les explications qui seront transmises à l'intéressé suffiront pour aplanir toutes difficultés.

14° OUVRAGE SUR LES MONUMENTS COPTES.

La série des documents qui serviront de matériaux pour l'illustration de l'ouvrage projeté sur les monuments coptes est complétée par vingt-huit photographies d'intérieur des églises du Caire.

Les quatre factures de M. Hanselmann se montant à L. E. 24,720 mill. présentées par l'Architecte en chef se réfèrent à cette fourniture dont la Section technique autorise le payement.

15° DEIR EL-AHMAR.

En vue de donner suite aux propositions formulées dans le 387ᵉ rapport, au sujet des travaux de consolidation de Deir el-Ahmar, l'Architecte en chef dit que le moment est opportun pour commencer ces travaux et il propose de déléguer à leur direction l'ingénieur du Service Mahmoud Ahmed effendi.

Considérant l'éloignement du couvent situé à une heure et demie de la ville de Sohâg, et des difficultés de l'existence dans cet endroit retiré, la Section technique est d'avis d'accorder exceptionnellement à Mahmoud effendi, en dehors de ses frais de monture et de voyage, deux fois par mois aller et retour, une indemnité de séjour de L.E. 7 par mois, plus une gratification de L.E. 7 lorsque les travaux sont achevés.

16° MUSÉE ARABE.

A. La Section technique est avisée qu'une plaque en marbre avec inscription de l'année 739 de l'hégire provenant du tombeau du cheikh Ismaïl, à hâret el-Hallah et Darb Hussein (Husseinieh), a été transportée au Musée.

B. Le Conservateur du Musée avait prié un de ses collègues du Musée du Louvre, à Paris, de le tenir au courant de l'existence en vente d'objets de l'Art arabe dans cette ville.

A la suite de cette démarche, M. G. J. Demotte, expert antiquaire offre au prix de L.E. 1000 un chandelier en bronze damasquiné d'or et d'argent provenant de la mosquée de Samarcande.

La Section technique n'est pas d'avis de donner suite à cette offre, le prix étant trop élevé pour un objet qui selon la photographie remise n'est pas de la bonne époque arabe.

Signé A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz, J. Zarb.

393E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 162.)

Le Caire, le 21 novembre 1908.

Présents à la réunion :

MM. Ali Bahgat bey,
A. Boinet pacha,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Sebîl Youssef bey (يوسف بك), à châra el-Marassina (Sayeda);
2° Monument funéraire au nom de Khoda Bardi el-Zâhiri, à châra Kabr el-Taouil (Khalifa);
3° Mosquée du sultan Cha'bân (شعبان), à el-Tabbâneh (n° 125 du plan Grand bey);
4° Mosquée el-Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub (الصالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan).

1° SEBÎL YOUSSEF BEY.

A la suite de l'opposition faite par les autorités compétentes au projet de démolition des dépendances du sebîl Youssef bey (voir rapport n° 372, § 9), le sieur Ibrahim Khâled effendi a lancé une assignation, le 20 juin 1907, contre le Directeur de l'Administration générale des Wakfs et le Gouverneur du Caire, d'avoir à lui payer la somme de L.E. 1306,700 mill. dont L.E. 306,700 mill., montant du prix des terrain et bâtisses par lui achetés et L.E. 1000 à titre de dommages-intérêts, ce, pour avoir été indûment empêché de jouir de la propriété par lui légalement acquise.

Le Contentieux des Wakfs, après plaidoieries, ayant demandé le renvoi de l'affaire pour produire de nouveaux documents, la Section technique s'est rendue sur les lieux pour examiner les locaux. Elle a reconnu que les dépendances à l'est du sebîl Youssef bey se composent, en outre d'un

vestibule, d'une salle donnant sur la rue et comportant une kiblah, preuve qu'elle servait d'oratoire; cette salle est prolongée au sud par une autre pièce recouverte d'une calotte; là encore, on se trouve assurément devant un ancien tombeau. Toutes ces bâtisses y compris la calotte sont en pierre de taille. Ces constatations seront communiquées au Contentieux des Wakfs pour servir de contribution à la défense.

2° MONUMENT FUNÉRAIRE AU NOM DU KHODA BARDI EL-ZÂHIRI.

Dans une maison en ruine, propriété de l'Administration générale des Wakfs, l'inspecteur Youssef effendi releva l'existence d'un monument funéraire en marbre blanc composé d'un socle de 2 mètres × 1 m. 30 cent. × 0 m. 14 cent. d'épaisseur et de quatre dés angulaires de 0 m. 72 cent. de haut reliés par des panneaux de 0 m. 42 cent. de large. Au milieu de chaque panneau, on remarque un blason sous forme de vase sur lequel on lit le nom de Khoda Bardi el-Zâhiri. L'inscription qui entoure le monument au-dessus des blasons reproduit le 256ᵉ verset du Koran, chap. II, celle de dessous, en caractères plus petits, commence par les mots : مما عمل برسم خضابردى الظاهرى «Parmi ce qui a été fait à l'intention de l'émir Khoda Bardi el-Zâhiri», suit le nom de Khoda Bardi répété plusieurs fois et elle finit par la phrase invocative : غفر الله له وللمسلمين «Que Dieu lui pardonne ainsi qu'aux musulmans».

Étant donnée la situation du monument dans un endroit rempli de décombres et sans surveillance, il a été écrit à l'Administration générale des Wakfs d'autoriser son transfert soit au Musée soit dans la cour de la mosquée el-Hâkem et en cas d'impossibilité de faire droit à cette demande d'appointer un gardien pour veiller à la conservation de cet intéressant monument.

La Section technique recommande d'insister auprès de l'Administration générale des Wakfs pour que ce monument ne soit pas laissé dans son état d'abandon actuel, c'est-à-dire voué à une disparition certaine.

3° MOSQUÉE DU SULTAN CHAʿBÂN.

En passant par la mosquée du sultan Chaʿbân, la Section technique a examiné les travaux ordonnés sur le budget de l'année courante et elle les a trouvés en bonne voie d'exécution.

4° MOSQUÉE EL-SÂLEH NEGM EL-DYN AYYOUB.

Le Ministère des Travaux publics a fait parvenir au Comité le procès-verbal de sa Commission d'estimation, en date du 2 septembre dernier, évaluant à L.E. 92,300 mill., la masure wakf el-Hagg Feteih el-Hegueibi attenante à la mosquée Sâleh Ayyoub et que le Comité a décidé d'exproprier (voir rapport n° 382, § 9).

La Section technique regrette de ne pouvoir proposer au Comité le versement de cette somme, les engagements pour expropriations et achats d'immeubles étant déjà assez considérables. Elle croit cependant devoir attirer sur cette affaire l'attention de l'Administration générale des Wakfs qui est la première intéressée à voir dégagé un des principaux édifices lui appartenant.

Signé A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz.

APPENDICE AU 25[E] FASCICULE.

SOMMAIRE :



FORT KAITBAI. — ALÉXANDRIE.

Porte sud-ouest.



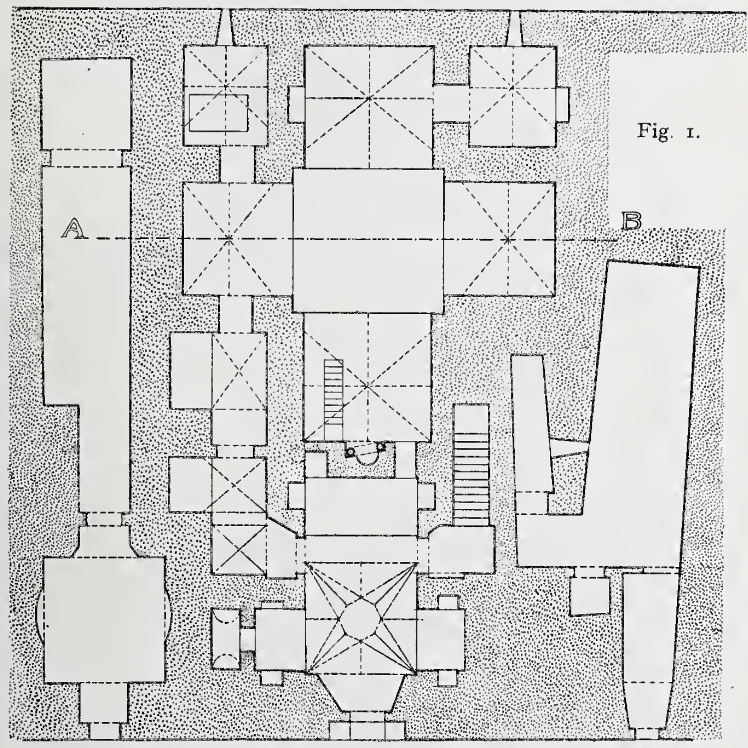


Fig. 1.

Plan de la mosquée

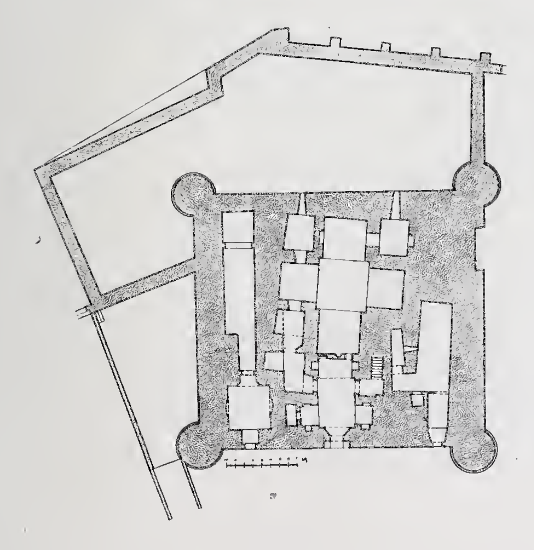


Fig. 2. Plan du donjon.

FORT KAITBAI. —
ALEXANDRIE.





FORT KAITBAI. — ALEXANDRIE.

Façade sud du donjon.





FORT KAITBAI. — ALEXANDRIE.

Porte du donjon conduisant à la mosquée.



Fig. 2. Liouan est.

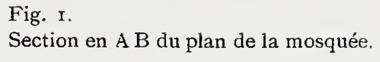


Fig. 1.
Section en A B du plan de la mosquée.

FORT KAITBAI. — ALEXANDRIE.



Pl. VI.



Fig. 1. Details du vestibule.

Fig. 2.
Dallage du sahn de la mosquée.

FORT KAITBAI. — ALEXANDRIE.



APPENDICE AU 25^E FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

1° Le fort Kâïtbâï et sa mosquée à Alexandrie.

Planches I à VI.

Voir les procès-verbaux n°s 37, 131, 132 et 155
et les rapports de la Section technique n°s 66, 271 (appendice), 357 et 359.

Le fort Kâïtbâï occupe la pointe nord de la langue de terre qui limite, du côté ouest, le port est d'Alexandrie, à l'extrémité de la jetée qui joint cette pointe au rivage. Il s'élève donc sur l'îlot qui supportait l'ancien *pharos*, une des merveilles de l'antiquité.

Construit sur un plan dont les lignes principales affectent la forme d'un carré orienté d'après les points cardinaux; des casemates et un grand nombre de chambres aujourd'hui occupées par les agents garde-côtes, se dissimulent derrière ses murs.

L'ancienne entrée, située au sud-ouest, dans l'axe du chemin élevé, se compose d'une porte fortifiée (pl. I) flanquée de tours. Murée de nos jours, cette porte montre dans son architecture des traces évidentes de remaniement.

L'entrée actuelle sur le côté sud est très simple d'aspect; une deuxième porte que l'on rencontre après avoir franchi une petite cour donne accès à la grande cour du fort. C'est vers le nord que s'élevait le donjon presque adossé au mur du fort, dont la jolie silhouette égayait la vue jusqu'à l'année 1904, avant que le service des garde-côtes en eut démoli une partie considérable (procès-verbal n° 131) (pl. III).

Le donjon est bâti sur plan carré, avec des tourelles aux quatre angles.

La porte ouverte sur sa face sud, dans une niche peu profonde, est surmontée d'un arc ogival aux claveaux découpés en bâtons et gorges (pl. IV). La baie est encadrée par trois forts blocs de granit; deux autres blocs de la même matière servent de *maksala*.

M. van Berchem, qui s'occupe longuement du fort dans un très intéressant et savant article de son *Corpus*[1], mentionne, aux pages 473 et 474 de cet ouvrage, deux cartouches au nom du sultan Kâïtbâï, placés au-dessus de la porte. Ces cartouches n'existent plus; ils avaient déjà disparu en 1889, lorsque je visitai le fort pour la première fois. Je me rappelle avoir vu alors la plaque avec inscription du sultan el-Ghouri, dont je causerai plus loin; mais je n'ai trouvé aucune trace des cartouches au nom du sultan Kâïtbâï[2].

Du vestibule, on accède, à gauche, par un corridor voûté et percé d'ouvertures qui l'éclairent, à la petite mosquée qui forme le noyau du donjon (fig. 1 et 2 de la planche II). Les murs du sahn s'élèvent jusqu'à la terrasse. Ils sont percés de grandes et petites baies s'ouvrant sur deux étages de pièces voûtées qui desservent les chambres de tir (fig. 2 de la planche V).

Le plan de la mosquée est cruciforme et à liouâns recouverts de voûtes d'arête ogivale (voir la figure 2 de la planche V). La chambre nord-ouest abrite la tombe d'un santon. Comme le plan de la mosquée n'a pas été établi en rapport avec la direction de la Mecque, l'axe de la kiblah dévie de celui de la mosquée.

La mosquée, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est décorée simplement; il y a lieu pourtant de mentionner les beaux ornements entaillés à la pointe dans le crépi du vestibule et le joli dallage en marbres multicolores du sahn, réparé récemment par les soins du Comité (fig. 1 et 2 de la planche VI).

Le fort a été construit en 1479 par le sultan Kâïtbâï, dont il porte le nom. Ce fait, qui est mentionné par Ibn Iyas, est confirmé par quelques voyageurs occidentaux, entre autres par le pèlerin allemand Tucher, qui vit le fort en construction[3].

Il est à regretter que les deux cartouches susmentionnés qui avaient constitué un précieux témoignage graphique, aient disparu. Le texte que

[1] *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire*, t. XIX, p. 473-492.

[2] On voit sur la planche IV, à côté de la meurtrière, l'emplacement entaillé où les deux cartouches étaient encastrés.

[3] Voir M. van Berchem, *op. cit.*, p. 475.



SEBIL-KOUTTAB WAKF BEIBARS. — CAIRE. Avant sa reconstruction.

Pl. VIII.



SEBIL-KOUTTAB WAKF BEIBARS. — CAIRE.

Après sa reconstruction.



nous en donne M. van Berchem était conçu dans la formule connue de louange à la mémoire des sultans et disposé en trois lignes :

Ligne du milieu :

عز لمولانا السلطان الملك الاشرف

Gloire à notre seigneur le sultan, le roi très noble.

Ligne du haut :

ابو النصر قايتباى

Aboul Nasr Kâïtbâï.

Dernière ligne :

عز نصره

Que sa gloire soit répandue.

L'inscription du sultan el-Ghouri que j'ai mentionnée plus haut est sculptée sur une plaque de marbre au-dessus de la seconde porte du fort. C'est un décret de ce sultan (1501-1516) interdisant d'enlever les armes, les canons, les fusils, les instruments de guerre, etc., du château royal d'Alexandrie. M. van Berchem donne le texte de cette inscription dans l'étude qu'il a consacrée au fort, dont il établit la relation avec le vieux *pharos*. Le professeur H. Thiersch a, dans un précieux ouvrage dernièrement publié[1], traité le même sujet en démontrant l'influence que l'ancien phare a eue sur l'architecture des époques postérieures [1].

2° Sebîl-kouttâb wakf Beibars el-Gachankîr.

(Plan Grand bey, vis-à-vis du n° 32.)

Planches VII et VIII.

Voir les rapports de la Section technique n°s 217 et 367.

Cette fontaine-école qui se trouve dans la rue el-Gamâlieh au Caire en face de la *khanka* construite par le sultan Beibars el-Gachankîr a été incorporée dans les wakfs de cette *khanka,* bien que l'émir Kitâs, son fondateur, ne l'ait érigée qu'un siècle et demi après la fondation de la khanka. Une partie des revenus des biens légués à celle-ci ont été affectés à l'entretien du petit monument par le fondateur commun.

[1] Hermann Thiersch, *Pharos, Antike, Islam und Occident,* Leipzig und Berlin, 1907.

Le sebîl-kouttâb se présente en saillie de 1 m. 50 cent. de la porte du quartier près de laquelle il est bâti, juste assez pour créer une seconde façade étroite avec une fenêtre pour le sebîl au rez-de-chaussée et une baie pour le kouttâb situé à l'étage supérieur. L'autre façade plus importante touche à une maison qui jadis avait un joli extérieur et que le Comité aurait voulu voir conservée (rapport de la Section technique n° 217).

Malheureusement, même le sebîl-kouttâb n'est plus complet; il était anciennement surmonté d'un étage dont il ne reste plus que les consoles ainsi que la base de la saillie qui le supportait. Il fut réparé sommairement avant l'institution du Comité ou dans les premières années qui suivirent sa création (les registres ne font pas mention des travaux exécutés); et c'est à cette occasion que la fenêtre du sebîl fut murée (pl. VII).

Le projet que le Comité avait formé de restaurer cet immeuble n'a pu être réalisé que cette année. L'état de délabrement dans lequel se trouvait le monument et son manque de stabilité nous a mis dans la nécessité de démolir les façades et de les reconstruire en employant scrupuleusement tous les matériaux utilisables provenant de la partie extérieure de l'édifice. La planche VIII présente le monument reconstruit.

Une poésie écrite en grandes lettres sur la frise du plafond de la fontaine a conservé la mémoire du fondateur de ce petit monument. En voici le texte :

البسمله وسقاهم ربهم شرابا طهورا ان هذا ✿ امير اللوا قيطاس بيك الذى علا

ورب السما بالفضل فى مصر اظهره ✿ بنى مكتبا لله قصد ثوابه وخير سبيل قد سقى

الناس كوثره ✿ لقد قلت فيه مادحا ومورخا سبيل فريد للحسن قيطاس عمره

qui, précédé d'un verset du Koran ayant rapport à l'eau, se compose de trois vers qui se traduisent ainsi :

Le haut placé, major général Qaïtas bey, dont le mérite est reconnu dans toute l'Égypte par la grâce d'Allah, a construit, pour obtenir la récompense de Dieu, une école et une belle fontaine. Les eaux de cette fontaine, pareilles à celles du paradis, sont distribuées gratuitement à tout le monde. Aussi l'éloge de cette construction et la date de son élévation se trouvent-ils résumés dans cette phrase : le sebîl fondé par Qaïtas bey est unique dans sa beauté [1].

[1] Je dois cette traduction ainsi que la note qui la suit à l'obligeance de M. Ali Bahgat bey.

La valeur numérique du dernier hémistiche donne la date 1040. Ce chiffre doit être erroné, l'émir Kitas ayant vécu au delà de l'an 1142, ainsi qu'il ressort clairement du passage suivant que j'emprunte aux chroniques du Cheikh al-Gabarti, édition de Boulaq, 1889, t. II, p. 64, traduction française.

«L'émir Kitas bey el-Awar, mamlouk de Kitas bey el-Fikari, dont il a été parlé. Lors du meurtre de son maître, Kitas bey était sur le point de partir avec le Trésor et il avait déjà dressé ses tentes à El-Adlieh. Son collègue Mohammed bey Catameche, avait sa résidence à Sébil Allam. Or, quand celui-ci apprit la mort de son maître, il se rendit avec Osman bey Barem Zeilou, chez Kitas bey el-Awar et lui demanda de se joindre à eux pour tirer vengeance de ce meurtre. Mais Kitas bey refusa. «J'ai à ma charge «le trésor du sultan, leur dit-il, j'en suis responsable, et par conséquent je «ne puis m'en séparer et me joindre à vous pour une entreprise sans impor«tance. D'ailleurs, à vous deux vous pouvez suffire à une pareille tâche.» Mohammed bey Catameche se retira alors et, ainsi que nous l'avons dit, s'enferma chez lui. Son entreprise ayant ensuite échoué, il quitta l'Égypte, rejoignit Kitas bey son collègue et se rendit à Constantinople. Il demeura dans cette dernière ville jusqu'au moment où, comme nous l'avons raconté, il fut rappelé en Égypte. Quant à Kitas bey, après avoir conduit le Trésor à Constantinople, il revint en Égypte, où il conserva toujours sa dignité. En 1142, il fut nommé commandant de la caravane du pèlerinage, mais il mourut en arrivant à Mina. C'est là qu'il fut enterré.»

3° Maisonnette adjacente à la zâouyeh Mohamed Dorghâm, à châra Darb el-Kazâzyn.

(Plan Grand bey, n° 122.)

Planche IX.

Voir, pour la zâouyeh, les procès-verbaux n° 55 et 60 et les rapports de la Section technique n° 129, 136, 157, 162, 165, 167, 172, 190 et 317; pour la maisonnette les rapports de la Section technique n° 384 et 387.

Ce n'est pas sans regret que nous avons enregistré, dans le rapport n° 387 de ce fascicule, le refus du Tanzîm de faciliter la conservation de la maisonnette qui touche du côté sud à la zâouyeh Dorghâm.

La façade de la maison, que le Comité aurait voulu voir sauvée de la destruction, n'a certainement rien de prétentieux; elle est au contraire simple et dépourvue de tout décor (pl. IX). Les treillis jadis en bois tourné de son machrabieh et des fenêtres supérieures avaient probablement été remplacés par des treillis communs *chicheh;* il est même à supposer que les originaux avaient été vendus par le propriétaire avide de lucre.

Quoi qu'il en soit, la façade, telle qu'elle se présente actuellement, offre un intérêt très appréciable en raison de sa disposition purement *arabe,* encore exempte d'influence étrangère. Elle présente un caractère bien particulier, avec ses deux piliers qui, laissant en retrait le rez-de-chaussée, supportent le poids des deux étages aux grille et balcon en machrabieh, et un troisième étage en forte saillie.

Les occasions que nous avons rencontrées d'élever la voix dans l'intérêt de la conservation des maisons arabes ne sont pas rares, et cette cause ne sera jamais trop ardemment plaidée. Nous faisons beaucoup pour les mosquées, les sebîl-kouttâbs; le Comité assure de son mieux la conservation des quelques okâlahs qui subsistent, mais quand il s'agit de maisons, ses efforts se heurtent trop souvent à des difficultés insurmontables.

Le propriétaire d'une maisonnette, fût-elle de la plus grande valeur historique, ne tient compte que du parti pratique qu'il peut en tirer, et les exigences du moment l'emportent sur les considérations d'ordre archéologique, même lorsqu'il est en état de les comprendre.

Le Comité n'a d'ailleurs jamais manqué d'intervenir toutes les fois que l'occasion s'est présentée d'expliquer au propriétaire d'un édifice de ce genre tout l'intérêt qu'il y aurait à le préserver de la ruine, le résultat a été toujours ou presque toujours négatif. Encore s'agissait-il ordinairement d'édifices profanes, d'un intérêt notoire, historique ou archéologique; mais combien sont nombreuses les maisons dont toute la valeur réside dans leur façade, conçue dans le style charmant du pays, telle, par exemple, celle qui nous préoccupe actuellement!

Elle disparaîtra comme tant d'autres; déjà le promeneur cherche en vain, dans les anciens quartiers, les ruelles pittoresques de jadis, avec leur encorbellement et leurs machrabiehs.

Bientôt le Caire n'aura plus rien à envier aux villes de l'Europe. Comme les églises du moyen âge des cités de l'Occident, les mosquées de la ville

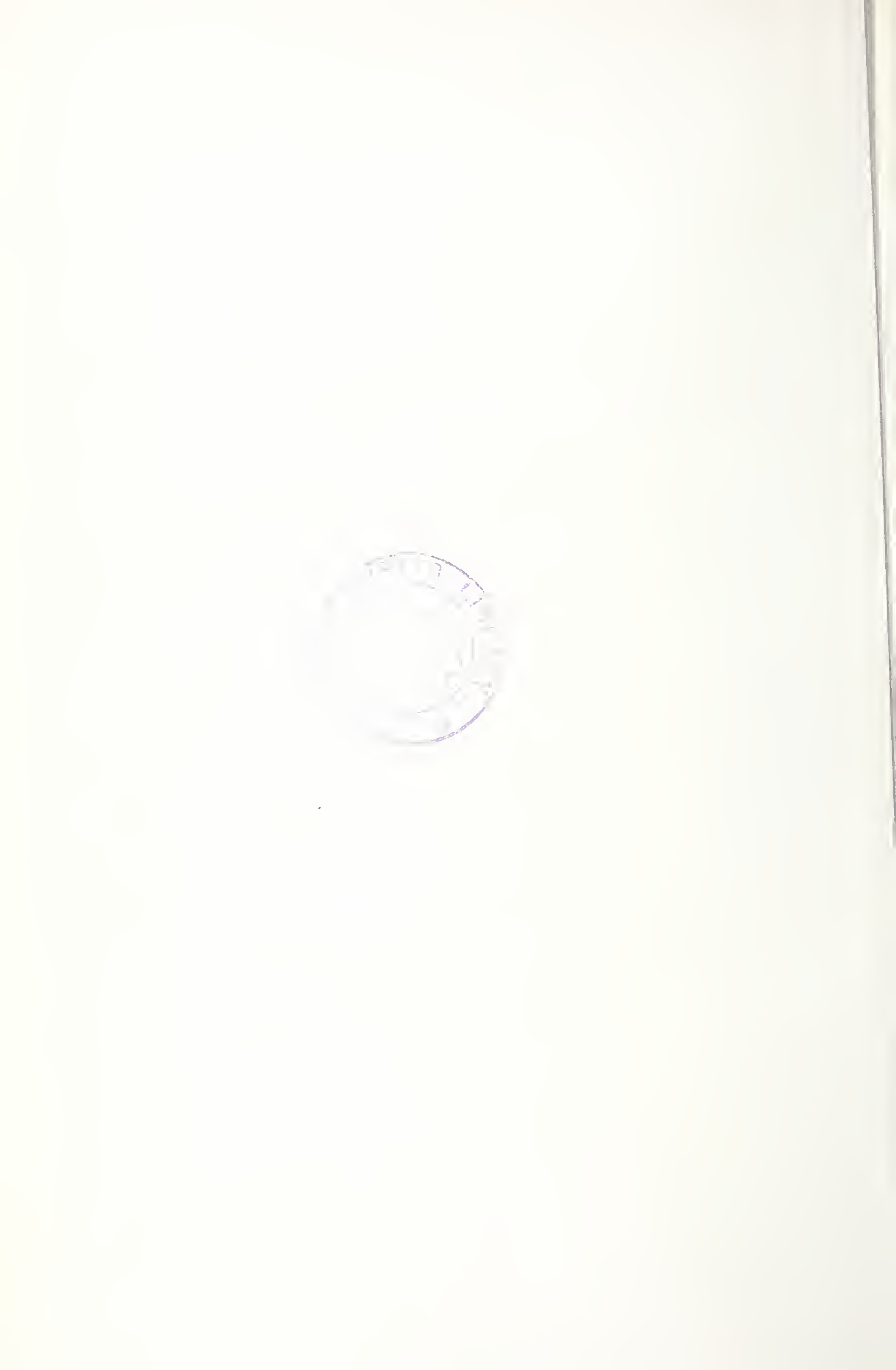


ZAOUYET DORGHAM
AU CAIRE
AVEC LA MAISONNETTE
ADJACENTE.



RUINES DE LA MOSQUEE EZBEK. — CAIRE.

Vue prise vers l'an 1869.



des sultans, leurs contemporaines seront encadrées par des maisons en désharmonie blessante avec leur style.

Nous croyons de notre devoir de conserver le souvenir du plus grand nombre de ces maisons vouées à la destruction, en publiant leurs vues photographiques. C'est une mesure qui s'impose d'urgence.

4° Mosquée Ezbek.

Planche X.

La mosquée Ezbek, érigée par l'émir Ezbek ibn Tatach au commencement du XVIe siècle, a été démolie en 1869. La planche I du fascicule de l'exercice 1894 donne un relevé sommaire du plan de la mosquée. Elle était située à droite de l'entrée du Mouski; sa façade principale, avec le grand portail à niche profonde, était tournée vers le palais du Tribunal mixte; au fond se trouvait la niche de prière. Les deux façades nord et sud étaient pourvues chacune de son entrée.

La planche X reproduit un cliché acheté aux héritiers du photographe Beato, jadis établi à Luxor. Elle montre le côté ouest de la mosquée privée de la façade. On aperçoit les arcs élancés du liouân posés sur des colonnes. Le minaret en saillie sur le mur sud (la disposition qui lui est donnée sur le plan est inexacte) est certainement une œuvre turque.

DONS FAITS AU MUSÉE ARABE.

(Voir paragraphe VII du 137e procès-verbal.)

DONATEURS.	DATE.	OBJETS OFFERTS.
M. Rostovitz bey........	1886	Lampe en verre émaillé.
M. Paul Philip.........	1887	*a*) Os de chameau avec inscriptions arabes.
		b) Amulette avec caractères arabes.
M. Pugioli.............	1887	Plaque en marbre avec inscription naskhi (viie siècle de l'hégire).
M. le Dr Schweinfurth...	1887	Fragment de marbre avec inscription coufique.
Hassan Cherî'i pacha.....	1887	Pierre avec bas-relief représentant un lion.
Mason bey.............	1887	Deux fragments de marbre, dont un avec inscription coufique.
M. le Dr Fouquet	1889	*a*) 15 morceaux de poteries diverses.
	1893	*b*) 87 pièces de poteries diverses.
		c) 90 pièces de perles, émaux, etc.
		d) 19 pièces de flacons et ampoules en verre.
		e) Fragments d'une ovoïde en verre émaillé.
Cheikh Gawhari.........	1891	Grande jarre en terre cuite.
M. Herz bey.	1892	*a*) Pierre. Tympan avec deux figures de lion, provenant de Bourg ez-Zafr.
	1904	*b*) Moulage d'une inscription arabe de Bourg ez-Zafr.
		c) Fragments de poteries émaillées.
	1907	*d*) Quatre photographies des tableaux muraux de la Libreria Piccolomini, située dans le dôme de Siena.
M. Malluk	1896	Estampille en verre.
M. E. Martine..........	1896	Morceau d'étoffe avec inscriptions coufiques.
M. Nubar Innès bey......	1897	*a*) Adresse à Mohammed Ali Pacha (manuscrit).
		b) Support de jarre en marbre.
M. le Capitaine Myers....	1897	Disque ajouré en bronze.

DONATEURS.	DATE.	OBJETS OFFERTS.
Service des Antiquités égyptiennes............	1898	*a*) Pierres funéraires avec inscriptions coufiques; morceaux d'étoffe; peigne en bois; deux bonnets.
	1900	*b*) Pierre funéraire (IIIe siècle de l'hégire) (IXe siècle de J.-C.); lampe en faïence.
	1901	*c*) Trois stèles en calcaire; grenade en terre cuite; deux bols en faïence.
	1904	*d*) Fragments de coffre en bois incrusté d'ivoire; vase en faïence; linteau de porte en calcaire; coiffe d'une stèle et fragments de bols en faïence.
M. Chalabi Azab........	1899	Deux plafonds de baie de fenêtre en bois peint.
Collège des RR. PP. Salésiens à Alexandrie.....	1899	*a*) Plaque de marbre avec inscriptions arabes au nom de Salah ed-Din (VIe siècle de l'hégire) (XIIe siècle de J.-C.).
	1900	*b*) Pierre avec figuration d'une mosquée, époque turque.
Hilâl bey (Famille).....	1901	Dallage en mosaïque avec jet d'eau.
S. E. Franz pacha.......	1901	Photographie d'un groupe de monuments à el-Nahassyn.
S. E. Yacoub Artin pacha...	1901	*a*) Une photographie représentant «la réception de Domenico Trévisan» procurateur de saint Marc par le sultan El-Ghouri, d'après un tableau de Gentile Bellini conservé au Louvre.
	1902	*b*) Une photographie représentant «Djem, frère du sultan Bayazid chez Kaïtbaï» d'après une miniature conservée à la Bibliothèque nationale de Paris.
		c) Une photographie représentant «Saint Marc prêchant à Alexandrie» d'après un tableau de Gentile Bellini conservé à Milan.
	1904	*d*) Une photographie représentant «la prédication de saint Étienne à Jérusalem» d'après un tableau de Vittore Carpaccio conservé au Musée national du Louvre.
		e) Milieu de fontaine.

DONATEURS.	DATE.	OBJETS OFFERTS.
S. E. Yacoub Artin pacha . . (*Suite.*)	1906	*f*) Une photographie du tableau de Gabriele Caliari représentant le «Doge Pasquale Cicogna» recevant les ambassadeurs persans, porteurs des présents de la part de Shah Abbâs Ier.
M. le Commandant Gaunt . .	1902	Deux fragments de pierre funéraire (ve siècle de l'hégire) (xie siècle de J.-C.).
Musée Gréco-Romain d'Alexandrie	1902	Deux fragments de pierre funéraire avec inscriptions coufiques.
S. E. Tigrane pacha	1902	Deux photographies représentant la «Dispute de Santa Caterina» d'après un tableau du Pinturicchio conservé au Vatican.
M. E. Matasek.	1902	Lanterne en cuivre jaune.
M. G. Parvis	1903	*a*) Panneau en bois sculpté.
		b) Deux morceaux de mosaïque.
	1904	*c*) Deux moulages de panneau sculpté.
	1907	*d*) Une planche à inscriptions hébraïques et inscriptions arabes, provenant d'une ancienne synagogue démolie, à Kasr el-Cham'.
S. B. le Patriarche copte orthodoxe.	1903	Décor en stuc d'une salle.
S. A. Amina Hanem Khédiva-mère.	1903	*a*) Deux plaques de marbre avec inscriptions arabes, 1263 de l'H. (1846 de J.-C.).
		b) Deux vases de marbre.
Ahmed As'ad bey.	1904	Yatagan avec lame incrustée, ornements et inscriptions dorés de l'an 1225 de l'hégire (1810 de J.-C.).
M. Arthur Alban, Consul d'Angleterre au Caire . .	1904	Plaque de marbre avec inscription latine à l'avers de l'an 1638 de J.-C. et au revers inscription arabe de l'an 1063 de l'hégire (1652 de J.-C.).
M. Elias Hatoun.	1904	*a*) Partie inférieure d'un chandelier en bronze.
		b) Vase en cuivre jaune.
		c) Pot et plat en faïence.

DONATEURS.	DATE.	OBJETS OFFERTS.
M. P. Kyticas	1904	a) Plateau en cuivre jaune ouvragé. b) Plaque de cuivre ajourée. c) Trois plaques de faïence. d) Deux morceaux de bois sculptés.
Mohamed Abd el-Azim eff.	1904	a) Vase en terre émaillée. b) Cachet en terre cuite. c) Petite lampe en bronze. d) Estampille en verre. e) Lampe en terre cuite avec la figure d'un quadrupède.
Mohamed Lam'ii effendi	1904	a) Trois supports de jarre en marbre. b) Milieu de fontaine.
El-Saïd Moh^ed Magdi bey	1904	a) Ornement de coiffure de dame avec pierreries. b) Clef de cadenas.
M. Reboul	1904	Débris de vases en faïence.
	1905	Débris de vases en faïence.
Bibliothèque Khédiviale	1905	Koursi (guéridon) en bois blanc.
Youssef Ahmed effendi	1905	a) Deux plaques de marbre avec inscription coufique (IIe siècle de l'hégire). b) Trois fragments de bois, dont deux avec inscription coufique et un avec ornements.
Hussein Chirîne bey	1905	Kachekoul de derviche (panier, XVIIe siècle).
Marzouk (Famille)	1906	Deux armes du XIXe siècle.
M. A. Patricolo	1906	Cinq vues photographiques de monuments de la ville du Caire prises en 1860.
M. O. de Mohl	1906	Coudée égyptienne fabriquée à l'époque de Bonaparte.
Mohamed Ali Seoudi effendi.	1907	Une photographie de la Ka'bah de la Mecque.
Kalebdjian frères	1907	Un bol en cuivre incrusté d'argent.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS À CONSERVER.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
A			
Abboud (tombeau de Sayedi) — au village el-Batanoun	82	236	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Saâda	43	97	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Heidân el-Mossli	79	230	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdallah	—	—	5
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Bein el-Sayareg (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	112
Abdallah Gaffir el-Darb (tombeau du cheikh) — près de la Citadelle	103	279	
Abdallah el-Goueini (tombeau de Sidi) — Caire, à Darb el-Mahrouk (Darb el-Ahmar)	—	—	154
Abdallah el-Husseini (tombeau de Sidi) — Caire, à Kafr el-Tama'yn (Gamâlieh)	—	—	175
Abd el-Al (tombeau de Sayedi) — Vieux-Caire	71	207	
Abd el-Ati (tombeau du cheikh) — Caire (Abdyn)	77	226	
Abd el-Bâki (zaouyet à Hâret) — Caire (Sayeda)	—	—	80
Abd el-Basset (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Doubabieh (Gamâlieh)	—	—	185
Abd el-Hakk (mosquée de Sayedi) — Caire, à Châra el-Fanatiss (Abdyn)	—	—	16
Abd el-Kerim el-Ahmadi (zaouyeh du cheikh) — Caire, n° 15, Hâret el-Charâoui el-Gouâni	116	303	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Abd el-Kerim el-Baramouni (kouttâb) — Caire, n° 21, Châra Bâb el-Nasr	116	303	
Abd el-Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	65	178	
Abd el-Ouahâd el-Charâni (zaouyeh) — Caire, à Darb el-Khaddâm, rue Souk el-Selâh	—	—	135
Abd el-Ouahed (tombeau de Sidi) — Boulaq, à Darb el-Nacharyn	—	—	187
Abd el-Rahmân el-Baktoumri (zaouyeh) — Caire, à Hâret Sayedi Madian	51	118	
Abd el-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à el-Azhar	—	—	55
Abd el-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Rahabet Abdyn	117	306	
Abd el-Rahmân Katkhoda (tombeau) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân (Abdyn)	—	—	100
Abd el-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Sayeda Aïcha	117	306	
Abd el-Rahmân Katkhoda (zaouyeh) — Caire, à Bein Kasrein	—	—	85
Abd el-Rahmân Katkhoda (mosquée) — Caire, devant Bâb el-Fetouh	41	—	
Abd el-Rahmân Kikhya (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh	39	71	
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla	63	166	
Abdyn bey (mosquée) — Caire, à Châra Saï el-Bahr (Vieux-Caire)	123	319	
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'imâm el-Châfi'i	30	41	
Abil Hemel (tombeau) — Caire, n° 42, Châra el-Charâoui	116	303	
Abi Tâleb (roubât) — Caire, n° 18, rue Bein el-Sourein	116	303	
Abou Dari' (tombeau) — Caire, à Hâret Abou Dari' (Abdyn)	—	—	108
Abou Bakr el-Tourini (mosquée), à Mehallah el-Kobra	138	344	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Abou Heneiouah (tombeau) — Caire, à Darb Abou Heneiouah (Kism Abdyn)	—	—	146
Abou Kasseiba (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Taouâchi	71	203	
Aboul-Abbâs el-Horeissi (mosquée), à Mehallah el-Kobra	129	329	
Aboul Achâïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Charâni	63	166	
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdyn	38	70	
Aboul-Hassan el-Tammâr (tombeau) — Caire, à Hâret el-Tammâr (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	19
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Garehi (mosquée) — Vieux-Caire	—	—	10
Aboul Yosr (sebîl wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassieh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân	63	171	
Abou Zeinab (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Seteiha (Boulaq)	—	—	87
Achmâoui (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Achmâoui	—	—	13
Adaoui (mosquée) — Caire, à Hâret el-Chanaouâni (Gamâlieh)	—	—	123
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — au village el-Batanoun	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Cha'rieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami (Mouski)	59	154	
Ahmed el-Sandabissi (tombeau de Sidi) — Caire, à Hâret el-Sandabissi (Boulaq)	—	—	184
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Cha'bân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazazrah (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	1

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ahmed el-Badaoni (mosquée) — Tantah........	45	102	
Ahmed el-Ghazâli (tombeau de Sidi) — Caire, à Hâret el-Kabâra (Kantaret el-Dikka)..........	—	—	114
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch..............................	83	238	
Ahmed Kamâl (mosquée et kouttâb) — Caire, à Châra el-Husseinieh, n° 99...............	123	320	
Ahmed Oda Bâcha (sebîl-kouttâb) — Caire, à el-Serouguieh.........................	109	292	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Cha'rieh...........................	65	181	
Ahouanieh (kouttâb el-) — Caire, n° 21, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)................	115	302	
Aïcha el-Nabaouieh (mosquée et kouttâb de) — Caire, à el-Manchieh..................	—	—	35
Aïcha el-Setouhieh (kouttâb de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh..........................	45	102	
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh.........................	53	126	
Akadyn (école el-) — Caire, à Châra el-Akadyn (Darb el-Ahmar)........................	129	330	
Aksonkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn..	41	80	
Alam ed-Dyn (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet Alam ed-Dyn......................	—	—	138
Ali (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Darb Agour, Bâb el-Cha'rieh....................	—	—	31
Ali Abillîf (zaouyeh) — Caire, à Soueiket el-Sabaïn.	60	157	
Ali Aboul Ouafa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich.	69	197	
Ali Agha el-Totongui (mosquée) — Caire, à el-Saliba..............................	—	—	44
Ali el-Badri (tombeau) — à Assiout............	118	309	
Ali el-Bakli (mosquée) — Caire, à Châra Sayeda Nefisseh (excepté le minaret)..............	109	292	
Ali el-Bayoumi (mosquée de sayedi) — Caire, rue el-Husseinieh, n° 7.....................	—	—	51
Ali el-Emari (mosquée) — Caire, à el-Daoudieh..	119	311	
Ali el-Ferra (mosquée) — Caire, rue Bâb el-Bahr..	34	54	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ali el-Hoda (tombeau de Sidi) — Caire, à el-Habbanieh (Darb el-Ahmar).....................	—	—	167
Ali el-Khaouâss (mosquée), rue el-Husseinieh, n° 10.	123	320	
Ali el-Sayyâd (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Godarieh (Darb el-Ahmar)...............	—	—	125
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum..........................	47	108	
Ali el-Zarrâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum (Darb el-Ahmar)............	—	—	130
Ali Oda Bâcha (zaouyeh) — Caire, n° 31, à Chârа el-Gamâlieh...........................	116	303	
Ali pacha Helmi el-Ma'moun (zaouyet) — Caire, à Châra el-Kerabieh.........................	—	—	79
Ali Katkhoda el-Kaïssarli (mosquée wakf) — Caire, à Hâret el-Tammâr (Bâb el-Cha'rieh).........	—	—	158
Alti Barmak (sebîl de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selâh..............................	43	91	
Amina (kouttâb de sett) — Caire, à Soueket el-Sabaïn...............................	117	306	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbari (Gamâlieh)............................	51	124	
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh....	60	157	
Auga Hânem (mosquée de) — Caire, à Châra Moustafa el-Bakri (Choubrah)..............	—	—	15
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh.	65	183	
Amrâni (mosquée el-) — Boulaq (excepté le minaret)................................	108	284	
Anous (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Husseinieh..	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra Mouchtohor....................	47	109	
Ansâri (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Darb Mouloukhieh (Boulaq).................	—	—	39
Ansâri (zaouyet el-), à Mehalla el-Kobra........	138	344	
Aouad (tombeau et zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Abd el-Bâki (Darb el-Gamamiz)........	—	—	182
Aoulad el-Sâ'i (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï......................	59	152	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Arabi (mosquée el-) — à Halkoum el-Gamal (n° 188 du plan Grand bey)	115	302	
Arâki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachat	63	169	
Arâki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Ser Abou Ali (Khalifa)	—	—	53
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdyn.	47	109	
Arâki (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra Habs el-Rahabah (Gamâlieh)	—	—	21
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq)	42	89	
Arbaïn (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Nafé, à Atfet Abdallah bey	—	—	164
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bâb el-Cha'rieh)	64	177	
Arbaïn (tombeau el-) — Caire, à Châra Soueket el-Sabaïn	—	—	30
Arbaïn (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kasr el-Doubârah	—	—	157
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb Hussein, Hâret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)	—	—	160
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Zokak el-misk, à Atfet el-Arbaïn	—	—	169
Arbaïn (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Nabka, n° 15 (Sayeda Zeinab)	—	—	176
Arbaïn (tombeau) — Caire, à Châra el-Kahkyin (Darb el-Ahmar)	—	—	181
Aref pacha (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Tabaneh, au commencement de Souk el-Selâh	—	—	133
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Hamâs (Fouatieh)	67	187	
Aroussi (tombeau el-), compris dans la mosquée Abou Badir el-Erian	—	—	59

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chakbouk	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charratyn	63	171	
Atalla (mosquée du cheikh) — Caire, à Châra Saba' Ka'ât (Mouski)	—	—	89
Atalla el-Skandari (sebîl wakf) — à Mehallah el-Kobra	48	113	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, rue Darb Nasr (Boulaq)	62	163	
Atieh (zaouyet el-Cheikh) — Caire, à Darb el-Hamâm (Om el-Ghoulâm)	116	303	
Atrâk (zaouyeh du Rouâk el-) — Caire, à Atfet Abdallah bey (Darb el-Ahmar)	—	—	93
Ayyoub (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Cheikh Ayyoub	—	—	28
B			
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh.	44	98	
Bâb el-Bahr (sebîl surmonté d'un kouttâb à)	—	—	26
Bâcha el-Soukkari (zaouyeh) n° 11, rue el-Husseinieh.	123	320	
Badr el-Dyn el-Agami (mosquée) — Caire, à Hâret el-Salehia (excepté le mihrâb et deux plaques en marbre)	142	350	
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	92	
Bahâ el-Dyn (tombeau) — Caire, à Atfet el-Mahkamah, n° 9 (Bâb el-Cha'rieh)	116	303	
Bain près de la mosquée el-Mouayyed	100	271	
Bain à Mehallah el-Kobra	135	338	
Bakari (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf (excepté le kourdi qui sera exposé au Musée arabe)	156	380	
Bakli (tombeau el-) — Caire, à Darb el-Ghoraka, Hâret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)	—	—	65
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyouni.	83	237	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abd el-) — Caire, à Dobabbieh (Gamâlieh)	51	118	
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski	63	166	
Bayoumi (abreuvoir, wakf Sidi) — Caire, à Châra el-Bayoumi	122	319	
Bayoumi (mosquée el-) — Caire, à Châra el-Husseinieh	—	—	103
Bayoumi (zaouyet el-) — Caire, à Hâret el-Ganabkieh (Darb el-Ahmar)	—	—	90
Batnieh (sebîl à) — Caire, à Darb el-Ahmar	71	206	
Bechir (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Abd el-Bâki (Sayeda)	—	—	126
Bechir Agha el-Gândâr (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm	30	39	
Bechtâk el-Lakâm (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamîz	71	206	
Behâda (zaouyeh Sayedi) — Caire, à Darb Ghozieh (Khalifa)	77	226	
Bein el-Kasrein (zaouyet), à Darb Kermez	123	320	
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tîna	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Sett) — Caire, à Darb el-Sa'âdah	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat	38	67	
Belkeini (mosquée el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour	85	244	
C			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, à Châra Mouchtohor	47	109	
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa	33	50	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Chahyn (tombeau et kouttâb du cheikh) — Caire, à la Citadelle	—	—	137
Chahyn el-Khalouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41	84	
Châmieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar.	65	183	
Chams el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda.	48	112	
Chams el-Dyn Aouad (sebîl wakf) — Caire, à Hâret Gam'a el-Azhar	118	308	
Chanan (sebîl wakf) — Caire, à Hâret Abou-Dari' (Abdyn)	—	—	108
Chanbaki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à el-Chanbaki (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	43
Chaouich el-Kebir (citerne), à Alexandrie	149	363	
Charkassi (mosquée de Sayedi Hassan el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg	55	142	
Charaf ed-Dyn el-Kordi (mosquée), à el-Husseinieh.	—	—	48
Charaf ed-Dyn Irân (zaouyeh), à Châra el-Husseinieh, n° 64	123	320	
Charkaoui (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Mamâlik (cimetière el-Megaouryn, Gamâlieh).	—	—	179
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski	—	—	11
Cherifah Aïcha (kouttâb de) — Caire, Rohat el-Kamh (el-Azhar)	142	351	
Cheyoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margouch.	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski	59	152	
Cho'eib (zaouyeh du cheikh) — Caire, à Hâret Aoulad Cho'eib (Abdyn)	—	—	120
Chorafa (zaouyet el-) — Caire, à Châra Souk el-Zalat	—	—	151
Choueikh (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Atfet el-Choueikh (Margouch)	—	—	156
Citerne dans le terrain de M. Alderson, sis à Châra Salâh el-Dyn à Alexandrie	—	—	63
D			
Dakâmi (tombeau el-) — Caire, à Châra el-Komi, à el-Mahaguer (Kism el-Khalifa)	—	—	159

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	
Daoud pacha (mosquée) — Caire, à Soueket el-Lâlâ	130	332	
Daoud pacha (kouttâb) — Caire, à Soueket el-Lâlâ	117	306	
Dalilah (zaouyeh à Hâret) — Caire	—	—	118
Daniel (mosquée de Nabîh Allah) — Alexandrie	85	246	
Daouidari (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Madrassah ouel-Kaboua (Darb el-Ahmar)	—	—	163
Darb el-Nacharyn (kouttâb) — Caire, à la ruelle de même nom (Boulaq)	142	350	
Deheicha (maktab el-) — Caire, à el-Warakyn	159	385	
Deheicha (kouttâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab	117	306	
Digoua (minaret au village de)	—	—	110
E			
Edris (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Khalîl Tina (Sayeda)	—	—	32
Edris (mosquée) — Mansourah	82	236	
Emâd ed-Dyn (tombeau) — Caire, à Châra el-Cheikh Rihân (Âbdyn)	—	—	66
Emari (mosquée el-), à Kolosna (Minieh)	125	323	
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhat el-Kattanyn	49	114	
Emari (tombeau) — Caire, à Châra Souk el-Asr (Boulaq)	—	—	72
Emari (mosquée el-) — au village de Koni, markaz el-Foua (Gharbieh)	115	302	
Emari (mosquée el-) — à Akhmim (moudirieh de Guergna)	126	326	
Emari (mosquée el-), à el-Achmounein (Haute-Égypte)	153	372	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb el-Sa'âdah	65	181	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
F			
Fakahâni (mosquée el-) — Caire, à el-Akadyn (excepté les vantaux)	158	382	
Fallahah (zaouyeh d'el-Sett el-) — Caire, à Souk el-Selâh	—	—	189
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (mosquée du cheikh) — Caire, à Boulaq	—	—	23
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farag (zaouyet à Hâret el-cheikh) — Caire, à Hâret el-Guedaoui (Darb el-Ahmar)	—	—	91
Farghal (sebîl du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kabr el-Taouîl	32	45	
Farikâni (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Farikâni (Darb el-Ahmar)	—	—	116
Farikâni (mosquée el-) — Caire, à el-Seyoufieh	118	309	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Cha'rieh (excepté le portail)	26	34	
Fatma el-Nabaouieh (tombeau) — Caire, à el-Waïlieh el-Soghra (Abbassieh)	—	—	119
Fatma Hanem bent Kochok (okâlah wakf) — Caire	—	—	29
G			
Ga'adi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118	
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62	
Gaafar (tombeau de Sidi) — Caire, à Hâret el-Harafich (Kism el-Khalifa)	—	—	161
Gamâl (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Gouanieh (Gamâlieh)	—	—	40

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Gâmal ed-Dyn el-Saouâbi (mosquée) — Caire, à el-Husseinieh	123	320	
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzâoui (excepté la façade)	55	129	
Gamâli Youssef (maktab el-) — Caire, rue el-Hamzâoui	159	385	
Ganbalât (mosquée) — Caire, Darb el-Hagar (Abdyn).	96	264	
Geakmak (mosquée Mohamed Sa'îd) — Caire, à Darb Sa'âda	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sa'îd) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahâs	35	57	
Georges (chapelle Saint-), dans l'église el-Adra — Caire, à Hâret Zoueilah	155	377	
Gharîk el-Zeit (tombeau), à Hâret Gharîk el-Zeit, rue Aboul Chaouâreb (Abdyn)	—	—	111
Ghoneim (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Châra el-Bayârah (Darb el-Ahmar)	—	—	98
Ghoraïb (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Ghoraïb.	—	—	62
Ghoraïb (porte de Darb Gâma el-) — Caire	118	308	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88	
Ghouri et Kâïtbâï (maison wakf) — Caire, à el-Sanadkieh	109	289	
Godarieh (sebîl à Châra el-) — Caire	133	336	
Gohar el-Lâlâ (kouttâb) — n° 32, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)	115	302	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura.	83	237	
Goukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Guemmeiza (mosquée) — Caire, rue Hassan el-Akbar	—	—	172
Gueneidi (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zeinab)	61	160	
H			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charâni	71	207	
Haguyn (maison wakf el-) — Caire, à el-Fahamyn.	—	—	183
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Serougbieh, n° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdyn. .	43	91	
Hamaoui (zaouyeh et tombeau el-) — Caire, à Darb el-Sa'âdah (Darb el-Ahmar)	154	378	149
Hamouda (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua, rue el-Tachtouti (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	82
Hamza (sebîl wakf) — Caire, à Darb el-Kazzazyn.	83	237	
Hamza (tombeau de Sayedi), à Hâret el-cheikh Abdallah (Abdyn)	—	—	64
Hanafi (kouttâb de l'ostâz el-) — Caire, à el-Hanafi.	117	306	
Haramein (maison wakf), à Rosette	125	323	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri	70	198	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar	35	57	
Hassan (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Darb Agour (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	40
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	72	209	
Hassan el-Sâyem (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Chorafa	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100	
Hayâtem (kouttâb du wakf de la mosquée) — Caire, à Hâret Kaouaouir (Sayeda)	—	—	73
Hefni (mosquée el-) — Caire, à Châra Gâma el-Banât	129	330	
Hefni (mosquée) — Caire, Châra Bein el-Nehdein.	159	385	
Heidar (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Heidar (Abdyn)	—	—	121
Helâlah (maison de Sayeda) — Caire, à Darb el-Mabrouk	—	—	153
Hemali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hemazi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzâoui.	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh	83	238	
Hodfa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, à Châra el-Bakri (Gamâlieh)	—	—	83
Horeichi (sebîl wakf el-) — Caire, à Atfet el-Horeichi (Darb el-Ahmar)	—	—	99
Hossari (zaouyeh el-) — Caire, Darb Onsia (Darb el-Ahmar)	143	354	
Hussein Agha Chanan (sebîl et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn	59	156	
Hussein el-Sârem (mosquée) — Caire, rue el-Husseinieh, n° 29	123	320	
I			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq	68	194	
Ibrahim Agha Azaban (mekteb et la zaouyeh au-dessous de) — Caire, rue Omarchah	—	—	192
Ibrahim el-Faouâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Hosr (Khalifa)	—	—	113
Ibrahim el-Haddâd (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra el-Louboudieh (Sayeda)	—	—	141
Ibrahim ibn Adham (tombeau) — Caire, à Darb el-cheikh Abdallah [(Arab el-Yassar) (Khalifa)]	—	—	71
Ibrahim ibn Adham (mosquée et tombeau), à Kafr el-cheikh Ibrahim (Toukh, Galioubieh)	—	—	62
Imamein (kouttâb wakf el-), n° 1, Souk el-Guerayah.	116	303	
Imamein (sebîl el-) — Caire, à Bâb el-Cha'rieh	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyet el-cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein	31	42	
Ismaïl (tombeau du cheikh), à Hâret el-Hallah ou à Darb Hussein, à el-Husseinieh	—	—	186
Ismaïl Katkhoda Mostahfezan (sebîl). — Voir Katkhoda Moustahfazân	—	—	166
Itribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khoronfich	76	224	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
K			
Kâʿah (dans une maison dépendant du wakf Khîlal el-Moheir) — Caire, rue el-Dardir	—	—	147
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite	26	33	
Kadîm (mosquée el-), à Mehallah el-Kobra	128	328	
Kadrieh (tekiet el-) — Caire, à el-Habbanieh	—	—	152
Kaïssouni (zaouyeh et tombeau du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Aghaouât (Darb el-Ahmar)	—	—	124
Kâïtbâï (okâlat vis-à-vis du tombeau)	43	192	
Kâïtbâï (mosquée), à l'île de Manial (Rodah)	98	266	
Kâïtbâï (mosquée), au village de Korein (Charkieh)	138	345	
Kamâl (kouttâb Sidi) — Caire, à el-Husseinieh	142	350	
Kâmel (mosquée du sultan el-) — Caire, rue el-Nahassyn, n° 36	123	320	
Kanbaï el-Charkassi (mosquée) — Caire, à Kara-meidân (excepté le minaret)	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sebîl de la mosquée), à el-Salîba	55	129	
Kamrâoui (zaouyet el-) — Caire, à Darb el-Dakkâkyn	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée), connue aussi sous le nom d'el-Almi, Kalʿat el-Kabch	34	52	
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum	81	233	
Kaoukdjieh (zaouyet el-) — Caire, à el-Ghourieh	159	385	
Kaoussoun (sebîl) — Caire, à l'entrée de Atfet el-Mahkama	—	—	178
Karâfi (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	109	291	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte)	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan	77	226	
Karamâni (zaouyet el-) — Caire, à el-Husseinieh	41	75	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kassed (tombeau el-) — Caire, rue Abd el-Dayem, à Abdyn	—	—	148
Kassimia (mosquée el-) — Damiette	82	236	
Katkhodaï el-Razzâz (sebîl) — Caire, à Nour el-Zalâm	30	41	
Katkhoda Moustahfazân (sebîl Ismaïl) — Caire	—	—	166
Kazzâz (zaouyeh de l'Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn	51	122	
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamâlieh)	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)	71	201	
Kerdâci (tombeau el-) — Caire, à Châra el-Hadâra (Abdyn)	—	—	132
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Husseinieh	63	169	
Khabbâz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi	43	92	
Khadr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Khachâb, Châra el-Saouâbi (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	60
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq	43	92	
Khalaf (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Nassara, Kantaret Soukor (Darb el-Gamâmîz)	—	—	140
Khalil Agha Moustahfazân (kouttâb) — Caire, à el-Mogharbalyn	115	302	
Khalil el-Moheir (maison wakf)	—	—	147
Khalouagui (zaouyet el-) — Caire, à el-Azhar	109	299	
Khalouati (zaouyet el-) — Caire. Voir Mourad Chalabi	—	—	162
Khân Masrour (zaouyeh), n° 13, rue el-Khordaguieh	123	320	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Khaouâss (Husseinieh)	142	350	
Khassa (citerne el-), n° 32, à Alexandrie	121	316	
Khatîri (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Khatîri (Boulaq)	—	—	88

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Khazindâr (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Mezayen (Mouski)	—	—	102
Khazindâr (sebîl el-) — Caire, à el-Abbassieh	—	—	106
Khodeiri (zaouyeh de Sidi el-) — Caire, à Darb el-Chouglan (Darb el-Ahmar)	—	—	145
Kochkiyah (mosquée el-) — Caire, n° 45, à Châra Margouch	116	303	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à el-Hattâba	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq	60	157	
Kolchani (sebîl wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh	55	129	
Kôr Abdallah (kouttâb) — Caire, n° 61, Châra Aslam (Darb el-Ahmar)	115	302	
Koreidi (tombeau de Seyedi el-) — Caire, à Châra el-Balaksa (Abdyn)	—	—	27
Koroudi (sebîl et kouttâb el-) — Sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi	64	177	
Kôssa Sanân (sebîl) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sebîl)	55	140	
Koumi (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Koumi (Nasrieh)	71	179	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	
M			
Maâref (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra el-Bakli (Khalifa)	—	—	67
Maarouf (mosquée de Sayedi Mohamed) — Caire, à Châra el-cheikh Maarouf	—	—	81
Maarouf (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Taouâbah (Abdyn)	—	—	109
Ma'az (zaouyet) — Caire, à Hâret el-Darrass	—	—	68
Mabdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdyn	56	147	
Magharba (sebîl des wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba	42	86	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Magharba (sebîl au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestali, Bâb el-Cha'rieh	—	—	7
Magharbel (zaouyet el-) — Caire, à Darb el-Akmaïeh (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	96
Maghrabi (mosquée el-) — Caire, à el-Hamzâoui.	159	385	
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet Kaouâouir	61	160	
Mahmoud Moharram (mosquée), sauf le mihrâb — Caire, à el-Gamâlieh (n° 30 du plan)	124	321	
Makchouf (tombeau de sayedi el-) — Caire, à Hâret el-Dakkakin (Khalifa)	—	—	50
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fîl.	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Mansour (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Masdoud (Khalifa)	—	—	128
Mariam (zaouyet el-sett) — Caire, à Châra el-Fagâlah el-Kadîma	—	—	74
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun	82	236	
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Me'aouieh (tombeau) — Caire, à Châra Saï el-Bahr.	—	—	57
Menâdi (tombeau el-) — Caire, à Hâret Sayedi Madian (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	105
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zîr el-Ma'allak	55	137	
Merzah (zaouyeh et tombeau du cheikh) — Caire, à Châra el-Hattabah	—	—	150
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	238	
Mohamed Abou Nour (tombeau) — Caire, à Châra Gam'a el-Banât	129	330	
Mohamed el-Abd (mosquée du cheikh) — Caire, à Châra el-Khalig	—	—	174

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Mohamed (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Kobri, n° 1	—	—	190
Mohamed el-Arâki (tombeau) — Caire, à Hâret Kawawir (Sayeda)	—	—	54
Mohamed Abou Cha'ara (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamâmîz	—	—	92
Mohamed el-Akhras (mosquée de sidi) — Caire, à Châra el-Saptieh el-Gouani (Boulaq)	—	—	177
Mohamed el-Bahr (kouttâb) — Caire, à Châra Bâb el-Bahr	142	350	
Mohamed el-Banân — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdyn)	—	—	107
Mohamed Cha'bân (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Bazazrah (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	144
Mohamed Chahab el-Dyn ou Arab Oghli (zaouyet) — Caire, à Darb el-Chorafa (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	35
Mohamed el-Chamonti (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal (Darb el-Ahmar)	—	—	136
Mohamed effendi Kâteb Kebir Moustahfazân (kouttâb de) — Caire, à Châra Khalig el-Morrakham	—	—	101
Mohamed el-Hattâbi (tombeau), à Hamzâoui	—	—	47
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Maghrabi (Abdyn)	—	—	2
Mohamed Maghlataï (mosquée), à Kasr el-Chôk (excepté la coupole)	109	291	
Mohamed el-Mansi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Zâher	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem es-Serr (mosquée), à Darb el-Gamamîz (excepté le minbar)	98	267	
Mohamed Mayâla (mosquée) — Caire, à Bein el-Sourein	116	303	
Mohamed el-Sehâbi (tombeau) — Caire, à Darb el-Bondok (Sayeda)	—	—	37
Mohamed el-Tawil (tombeau de Sidi) — Caire, à Châra Hoch el-Hyn	—	—	127
Mohamed el-Yamani (tombeau de Sayedi), à Atfet Gam'a el-Tabbâkh (Darb el-Ahmar)	—	—	46

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Mohamed el-Saghir (mosquée de Sidi) — Caire, à Châra el-Sehrayeh (Vieux-Caire)	—	—	131
Mohamed Zâre' el-Naoua (mosquée) — Caire, rue el-Husseinieh, n° 10	123	320	
Mohamadein (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Gheit el-Edda (Abdyn)	—	—	42
Moharrem bey (sebîl) — Caire, à Darb el-Hagar (Sayeda Zeinab)	41	75	
Moharrem effendi (mosquée de) — Caire, à Souciket el-Lâla (Sayeda)	—	—	155
Mohi ed-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Caire, Soueiket el-Lâla	71	208	
Mokbil ed-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)	55	133	
Mongued (mosquée du cheikh) — Caire, à el-Hattâba (Khalifa)	—	—	129
Mouaffak (tombeau de Sidi el-) — Boulaq, rue Mouaffak	—	—	188
Mourad Chalabi (zaouyet el-Khalouati, connue sous le nom de zaouyet) — Caire, à Hâret el-Godarieh el-Kebirah, à Darb el-Ahmar	—	—	162
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51	
Moussa (tombeau du cheikh) — Vieux-Caire	55	133	
Moustafa Agha Dâr Saâdah (kouttâb) — Caire, Darb el-Gamâmîz	142	351	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	
Moustafa Chalabi el-Kobrosli (sebîl) — Caire, à el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)	—	—	134
Moustafa el-Galâli (kouttâb), n° 8, Souk el-Guerayah	116	303	
N			
Nabaraoui (tombeau el-) — Caire, à Darb el-Elouah, à Kom el-Cheikh Salama (Mouski)	—	—	173
Nada (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Guenena (Darb Moustafa)	—	—	180

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Nadari (zaouyeh de Sayedi el-) — Caire, à Hâret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)................	—	—	104
Nafaroua (sebîl el-) — Caire, à Châra el-Soueikeh (Darb el-Ahmar)........................	—	—	97
Nahassyn (madrasset el-) — Caire, à Châra el-Nahassyn, n° 13...........................	123	320	
Nasr (mosquée Sayedi) — Caire, à Châra Ouabour el-Nour (Boulaq)........................	—	—	22
Nasrallah el-Lakani (zaouyeh de) — Caire, à Châra el-Machhad el-Husseini (voir observation § 2 *D*, du rapport n° 385)....................	159	385	
Nasr ed-Dyn (zaouyet Sayedi) — Caire, à Châra Marasina (Sayeda)......................	—	—	25
Neamân (zaouyet) — Caire, à Châra el-Daoudieh..	57	149	
Nefîssah (pilier d'un portail, à Châra el-Sett).....	71	203	
Negm ed-Dyn (tombeau de Sidi) — Caire, à el-Abbassieh..............................	—	—	171
O			
Oleimi (mosquée) — Boulaq..................	65	181	
Om Hussein bey (sebîl) — Caire, rue Gâma el-Banât................................	—	—	165
Omar el-Achraf (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Hekr (Boulaq)..................	—	—	77
Omar ibn el-Fâred (tombeau de), ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi..............................	33	50	
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, à el-Godarieh................................	59	156	
Onân (mosquée de Sayedi) — Caire, à Darb el-Habâlah...............................	108	285	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr.....	59	150	
Osman el-Hattâbi (mosquée) — Caire, à Châra el-Hattâbi (Hamzâoui).....................	115	302	
Ostâz el-Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)..........................	71	199	
Ouardân (mosquée au village)................	82	215	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ouardâni (zaouyet cheikh el-) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	69
Owès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa	78	227	
R			
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, n° 9, rue el-Haddarah (Abdyn)	115	302	
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, n° 19, rue el-Kheyamieh	115	302	
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh	46	105	
Ragab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba	46	104	
Rakraki (mosquée) — Caire, Châra Bâb el-Bahr	65	181	
Redeini (mosquée el-), à El-Mehalla el-Kobra	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	65	183	
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh	41	74	
S			
Saadalla el-Hassani (mosquée) — Caire, à Hâret Bir el-Mich (Darb el-Ahmar)	115	302	
Sa'd el-Dyn (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Châra Saï el-Bahr (Vieux-Caire)	—	—	142
Sadat el-Balkhieh (zaouyet) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	8
Sadât el-Chazlieh (kouttâb) — Caire, à Châra Souk el-Khodâr, n° 32	123	320	
Sadd (Bâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab	30	41	
Sâdek el-Maghrabi (mosquée), à El-Mehalla el-Kobra	138	344	
Sagamieh (zaouyet el-Sett) — Caire, à Châra el-Gaouâher (Boulaq)	—	—	58
Sahragat el-Kobra (mosquée), à Markaz Mit Ghamr (Dakahlieh)	—	—	75
Saï el-Bahr (mosquée) — Vieux-Caire	56	146	
Saïd ibn Mâlek (mosquée du cheikh) — Caire, à Midân el-Sabtieh	—	—	6

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Saïd el-Sou'ada (mosquée) — Caire, à el-Gamalieh.	109	291	
Saïs (citerne el-), n° 74, Alexandrie, à Châra el-Nag'a	—	—	94
Sâleh (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Azaki (Darb el-Ahmar)	—	—	143
Sâleh (école et sebîl) — Caire, à Hâret el-Maouâchet	53	128	
Sâlem (tombeau du cheikh). (Il n'y a pas de traces d'une construction.) — Caire, à Hâret el-Forn, Mogharbalyn	44	100	
Sayed Abd el-Razzak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (section Abdyn)	—	—	3
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237	
Sayâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sayed Abd el-Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Sayeda Helala (maison de) — Caire, à Darb el-Mahrouk	—	—	153
Sebîl, à Hâret el-Morali — Caire, rue Beit el-mâl (Kism el-Gamalieh)	—	—	168
Seif ed-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	
Seif el-Yazan (mosquée de) — Caire, à Darb el-Tartour el-Saghîr (Khalifa)	—	—	115
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra Margouch	55	137	
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Sembellaouein (zaouyet el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Gouâni (Gamalieh)	—	—	36
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah (Mouski)	85	242	
Serganieh (maison wakf el-), à El-Mehallah el-Kobra.	128	328	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas.	51	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggar — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	83	199	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Skandar (sebîl) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	71	118	
Sokkari (zaouyet el-) — Caire, à el-Husseinieh...	78	229	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamâmîz	—	—	9
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Solimân Chaouich (kouttâb) — Caire, à Bein el-Sourein	—	—	117
Solimân el-Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq)	—	—	14
Solimân pacha (mosquée) — Caire, Boulaq	117	305	
Souédân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Husseinieh	46	106	
Soudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	
T			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk..	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam..	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Cha'rieh (n° 130 du plan Grand bey).	26	34	
Tallyn (tombeau de l'ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdyn)	61	205	
Taouâb (mosquée Sayedi el-) — Caire, à Atfet el-Taouâb (Sayeda)	—	—	52
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (n° 84 du plan Grand bey)	35	57	
Telouaneh (mosquée au village de) — Menoufieh.	158	382	
Tibi (mosquée du cheikh el-) — Caire, rue el-Diour (Sayeda Zeinab)	—	—	170
Tîna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf....	43	91	
Tombeaux à baldaquin (trois), près du cimetière de l'imâm el-Châfi'î — Caire (voir observation § 7 du rapport)	160	387	
Tork (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Zafarâni (Bâb el-Cha'rieh)	—	—	156

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	238	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à el-Mogharbalyn	55	137	
Y			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	
Yazgui (sebîl Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafîssah	49	115	
Yehia ibn Akab (mosquée) — Caire, à Atfet el-Hamâm [(Khoch Kadam) (Darb el Ahmar)]	—	—	78
Youssef el-Horeiti (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Selehdâr (Bâb el-Cha'rieh)	119	312	
Youssef Katkhoda (mosquée) — Caire, à Darb el-Barabra	—	—	45
Youssef Nakîb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamâmîz	45	103	
Z			
Zaouyeh dans la rue el-Mazbah (Abdyn)	—	—	191
Za'farâni (citerne el-), à Alexandrie	141	349	
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula	69	196	
Zaghloul (mosquée), à Rosette	41	75	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat	45	103	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122	
Zaïdah (sebîl el-Sett) — Caire, rue Gheit el-Edda.	45	102	
Zeinab bent Khalîl el-Khodari (sebîl et kouttâb) (voir les conditions)	69	197	
Zela'ï (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar	67	186	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm	41	76	
Zoueir (zaouyeh du cheikh) — Caire, à Hâret el-Zayatyn (Abdyn)	—	—	139
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	—	—	18
Zoulfikâr (mosquée) — Caire, à Châra el-Loubou-dieh	—	—	24

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-CINQUIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1908.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

381. — Trois cent quatre-vingt-unième rapport. — Sommaire :

382. — Trois cent quatre-vingt-deuxième rapport. — Sommaire :

Pages.

383. — Trois cent quatre-vingt-troisième rapport. — Sommaire :

384. — Trois cent quatre-vingt-quatrième rapport. — Sommaire :

385. — Trois cent quatre-vingt-cinquième rapport. — Sommaire :

Pages.

386. — Trois cent quatre-vingt-sixième rapport. — Sommaire :

387. — Trois cent quatre-vingt-septième rapport. — Sommaire :

388. — Trois cent quatre-vingt-huitième rapport. — Sommaire :

389. — Trois cent quatre-vingt-neuvième rapport. — Sommaire :

390. — Trois cent quatre-vingt-dixième rapport. — Sommaire :

391. — Trois cent quatre-vingt-onzième rapport. — Sommaire :

392. — Trois cent quatre-vingt-douzième rapport. — Sommaire :

393. — Trois cent quatre-vingt-treizième rapport. — Sommaire :

TABLE DES PLANCHES.